
C ontrats de plan ÉTAT-RÉGION

Bâtir aujourd'hui la France de demain

Contrat de plan État-Région de Poitou-Charentes

2015 - 2020



PREAMBULE

Le présent contrat de plan Etat-Région 2015-2020 s'inscrit dans une nouvelle relation entre l'Etat, la Région mais aussi les Départements et les Agglomérations. Il accompagne ainsi la réforme de l'organisation territoriale de la France engagée par le Gouvernement et notamment le rapprochement de la région Poitou-Charentes avec celles du Limousin et de l'Aquitaine.

En augmentant très significativement les montants inscrits à ce CPER par rapport au précédent, l'Etat et la Région ont la volonté de contribuer à la relance de l'activité de la région Poitou-Charentes et d'agir comme un catalyseur des investissements publics. La priorité absolue et transversale de ces investissements est l'emploi, tant à court terme par les chantiers qui démarreront rapidement qu'à moyen terme car l'objectif de préparer le territoire aux mutations à venir a guidé en permanence les choix politiques.

Comme pour la génération précédente, la mise en œuvre des nouveaux contrats s'articulera donc avec le déploiement des fonds européens qui sont gérés par la Région et de façon complémentaire par l'Etat. Cette politique contractuelle s'aborde donc dans la globalité des moyens publics mobilisés et a été conçue pour les six prochaines années avec l'objectif constant de fédérer les collectivités territoriales autour de projets structurants pour engager une dynamique favorable à l'emploi et à la cohésion du territoire. Dans cette logique de synergie entre les financeurs, l'Etat a souhaité que certains de ses opérateurs soient parties prenantes dans le financement des opérations, notamment l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME), l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU) et les agences de l'eau.

Le lien constant avec les collectivités durant la phase d'élaboration de ce contrat a permis de définir des priorités d'investissements adaptées aux spécificités du territoire régional. Une attention particulière a également été portée pour s'assurer à la fois de la complémentarité entre les opérations et de l'équité entre les territoires, qu'ils soient urbains ou ruraux.

Par ailleurs, au-delà du volet dédié à la transition écologique et énergétique, l'ensemble des opérations présentées dans le cadre du CPER devront être conformes au référentiel d'éco-conditionnalité qui sera annexé au contrat.

L'Etat, la Région et leurs partenaires unissent ainsi leurs efforts au travers de six thématiques qui sont autant de leviers pour relancer la croissance et l'emploi :

- la mobilité multimodale,
- l'enseignement supérieur (dont la vie étudiante), la recherche et l'innovation,
- la transition écologique et énergétique,
- la couverture du territoire par le très haut débit et le développement des usages du numérique,
- les filières d'avenir et l'usine du futur,
- le développement des territoires.

L'emploi est abordé de manière transversale dans ces thématiques et le contrat de plan régional de développement des formations professionnelles sera articulé au CPER.

Vu les circulaires du Premier Ministre du 2 août 2013, du 25 septembre 2013 et du 15 novembre 2013 relatives à la préparation des contrats de plan Etat-Région,

Vu la décision du Conseil des ministres du 16 juillet 2014,

Vu la circulaire du Premier Ministre du 31 juillet 2014 relative aux conditions d'élaboration de la nouvelle génération des contrats de plan Etat-région,

Vu le mandat donné par le Premier Ministre à la Préfète de région le 18 novembre 2014,

Vu la délibération n°2014CR078 du Conseil Régional en date du 12 décembre 2014,

Vu la délibération n°2015CP0089 de la commission permanente du Conseil régional en date du 27 mars 2015

Entre l'Etat, représenté par Mme Christiane BARRET, Préfète de région,

Et la Région Poitou-Charentes, représentée par Monsieur Jean-François MACAIRE, Président du Conseil régional,

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 :

Le contrat de plan Etat-Région a pour objet de définir les programmes et actions que l'Etat et la Région Poitou-Charentes s'engagent à mener conjointement en matière d'aménagement et de développement du territoire, en association avec d'autres partenaires, pendant la période 2015-2020.

Article 2 :

Pour l'ensemble de ce contrat de plan dont les axes d'intervention sont joints, l'Etat et le Conseil régional engagent les moyens financiers suivants, sous la réserve des décisions relatives à l'annualité budgétaire :

- pour l'Etat : 533,204 millions d'euros,
- pour le Conseil régional Poitou-Charentes : 449,6 millions d'euros.

L'Etat fera par ailleurs bénéficier le territoire de Poitou-Charentes d'une enveloppe de crédits valorisés d'un montant maximal estimé de 214,9 M€.

Article 3 :

La Préfète de région et le Président du Conseil régional assurent conjointement la mise en oeuvre du présent contrat.

Article 4 :

Le présent contrat entre en vigueur à compter de sa signature par les parties.

Fait à Poitiers, le 04 MAI 2015

La Préfète de la région
Poitou-Charentes,



Christiane BARRET

Le Président du Conseil régional
de Poitou-Charentes



Jean-François MACAIRE

En présence du :

Premier Ministre



Manuel VALLS

et de

la Ministre de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Energie



Ségolène ROYAL

DIAGNOSTIC

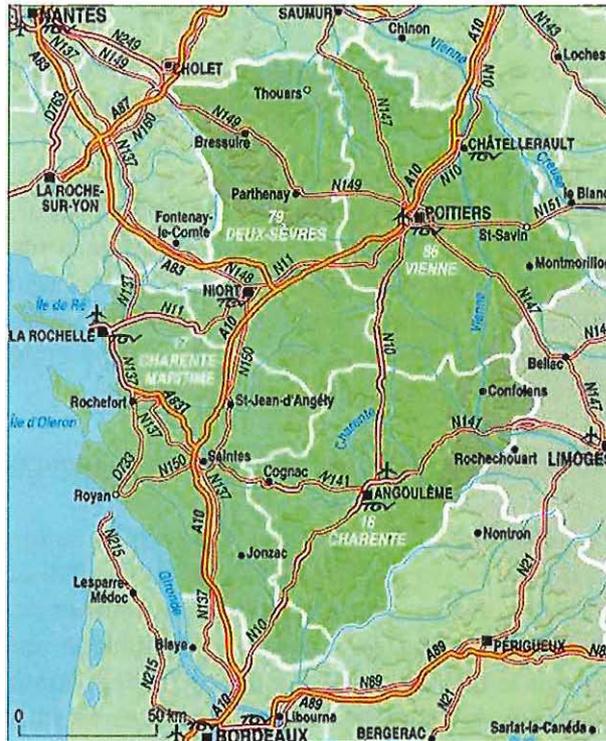
1^{ère} partie : Présentation générale de la région Poitou-Charentes

Une région au centre de l'axe Nord-Sud européen

Poitou-Charentes, région de taille moyenne, s'étend sur une superficie de 25 809 km² représentant près de 5 % de la surface française. Le territoire se situe sur l'axe qui relie Paris et l'Europe du Nord à Bordeaux et à la péninsule ibérique. La région bénéficie d'infrastructures de communication importantes : autoroute A10, nationale 10, voie ferrée Paris – Espagne, future ligne à grande vitesse Sud Europe Atlantique (SEA) et Route Centre Europe Atlantique (RCEA). Elle est par ailleurs, l'une des seules régions françaises dont les quatre chefs-lieux départementaux sont desservis par le Train Grande Vitesse.

Grâce à sa façade sur l'océan Atlantique, la région dispose également de nombreux ports dont certains assurent des liaisons maritimes pour les voyageurs et d'autres sont spécialisés dans le trafic maritime international, comme le Grand Port Maritime de La Rochelle, seul port en eau profonde sur la façade atlantique, et le complexe portuaire de Rochefort-Tonnay-Charente sur l'estuaire de la Charente. Deux aéroports dynamiques, celui de Poitiers-Biard et celui de La Rochelle (avec un projet de transfert vers Rochefort) constituent des portes d'entrée non seulement pour les voyageurs métropolitains mais également pour les voyageurs internationaux, plus particulièrement européens (notamment anglais).

Outre son attractivité résidentielle, le Poitou-Charentes est également une destination touristique de première importance.



Plusieurs sites majeurs méritent d'être signalés :

Le Futuroscope près de Poitiers, le Marais Poitevin notamment dans les Deux-Sèvres, les Iles de Ré et d'Oléron ainsi que La Rochelle et le Zoo de La Palmyre en Charente-Maritime et le patrimoine roman exceptionnel de la Charente sans oublier le Cognçais.

Sa capitale régionale, chef-lieu du département de la Vienne et son agglomération concentrée autour de la ville de Poitiers, profite d'une situation géographique favorable. Située sur l'axe Paris-Bordeaux, Poitiers est à 1h35 en TGV de Paris. Poitiers est dotée des équipements et services inhérents à sa fonction de métropole régionale (importantes infrastructures de transport, CHU, université pluridisciplinaire, grandes administrations, services aux entreprises, équipements culturels et services de qualité). La ville de Poitiers offre les services d'une « capitale régional » en conservant une excellente qualité de vie.

Une biodiversité remarquable sur terre et en mer

La région présente une palette de paysages exceptionnels par sa diversité : des vallées, des bocages, des terres boisées mais aussi 450 km de littoral, des îles, des estuaires et des détroits.

Aussi, 20 % du territoire terrestre régional est inventorié comme Zone Naturelle d'Intérêt Écologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF). Le réseau Natura 2000 recouvre l'essentiel des réservoirs de biodiversité ; il représente 12,7 % du territoire. La région se caractérise également par l'importance des zones humides rétro-littorales : « marais charentais » (60 000 ha) et marais poitevin (plus de 20 000 ha), pour partie reconnus aussi pour leur intérêt paysager et culturel au titre des sites classés. Enfin, l'ensemble de la façade atlantique est intégrée au réseau marin Natura 2000 (plus de 800 000 ha) et au projet de Parc Naturel Marin.

Une population croissante organisée autour de 4 aires urbaines principales

Au 1^{er} janvier 2011, la population de la région Poitou-Charentes est estimée à 1 780 379 habitants (15^{ème} région en France). En moyenne, entre 1999 et 2009, le nombre d'habitants a augmenté de 12 000 habitants/an, soit une croissance annuelle de 0,69 % contre 0,64 % à l'échelle de la France métropolitaine. Cette croissance démographique, qui a lieu dans la plupart des grandes villes et surtout sur le littoral, s'explique par un solde migratoire positif plaçant le Poitou-Charentes au 8^{ème} rang des régions françaises les plus attractives. Le solde naturel est quant à lui quasi nul.

Poitou-Charentes est une région sans grande métropole composée de 4 aires urbaines principales, que sont Poitiers, La Rochelle, Angoulême et Niort, ce qui fait de Poitou-Charentes une région au fonctionnement atypique à l'échelle de la France.

Le territoire compte 39 quartiers prioritaires (14 ZUS -Zone Urbaine Sensible- et 25 quartiers non ZUS) dans lesquels vivent 115 000 personnes, correspondant à 6,8 % de la population régionale. Les quartiers du Poitou-Charentes se distinguent du niveau métropolitain par une pauvreté monétaire légèrement moindre mais par une sur-représentation de familles monoparentales.

A noter également que Poitou-Charentes est une des deux régions les plus rurales de France avec le Limousin : seulement 55 % des habitants de ces deux régions résident dans une unité urbaine alors que ce taux atteint 73 % en moyenne en Province. Elle est également une des plus âgées après les régions Limousin, Corse et Auvergne. Le vieillissement est partiellement imputable aux migrations résidentielles et devrait s'accroître dans les années à venir.

Une économie régionale dotée de nombreuses spécificités

Un produit intérieur brut (PIB) régional qui se situe dans la moyenne basse des régions françaises mais qui décroche au niveau européen.

En 2011, selon l'INSEE, le PIB brut régional s'établit à 43 529 millions €, soit 2,2 % du PIB national. Poitou-Charentes a enregistré une hausse de 2.8 % entre 2010 et 2011 (11^{ème} hausse) contre 3.1 % au niveau national.

La valeur ajoutée produite par l'agriculture et l'industrie agro-alimentaire reste importante en Poitou-Charentes. L'agriculture tient une place particulière puisqu'elle occupe 70 % du territoire contre 50 % en moyenne nationale. Les agriculteurs représentent 5 % des emplois en région contre 2,4 % en France métropolitaine. De plus, le cognac demeure la production régionale la plus orientée à l'export, les marchés étrangers représentant 97 % des exportations.

Valeur ajoutée brute par région en 2010 (en millions d'euros courants et en %)						
	Total (en millions d'euros courants)	Agriculture	Industrie	Construction	Tertiaire marchand	Tertiaire non marchand
Poitou-Charentes	38 043	3,9	14,1	6,7	50,0	25,3
France de province	1 191 186	2,4	14,6	6,7	51,4	24,9
France métropolitaine	1 705 748	1,7	12,7	6,0	57,2	22,4
France	1 737 991	1,7	12,6	6,0	57,1	22,6

Les pourcentages étant arrondis à la 1^{ère} décimale, leur somme pour une branche donnée n'est pas toujours strictement égale à 100 %.

Les données 2010 sont provisoires, elles ne sont pas détaillées pour les DOM.

Source : Insee, comptes régionaux des ménages - base 2005.

Poitou-Charentes se caractérise par 4 secteurs d'activité sur-représentés : l'agriculture, la sylviculture, l'aquaculture (notamment la conchyliculture) et la pêche, les industries agro-alimentaires, les industries de biens d'équipement, les activités financières et immobilières. A contrario, 4 autres secteurs sont sous-représentés : les services aux entreprises, les industries de biens et de consommation, l'industrie automobile, le secteur de l'énergie.

Une population active faiblement diplômée malgré des filières d'excellence

Poitou-Charentes dispose d'une population active peu diplômée. La région figure au 18^{ème} rang pour sa part de titulaires d'un bac+2 ou plus. En 2008, 25,6 % des actifs sont titulaires d'un bac+2 ou plus contre 31,8 % au niveau national.

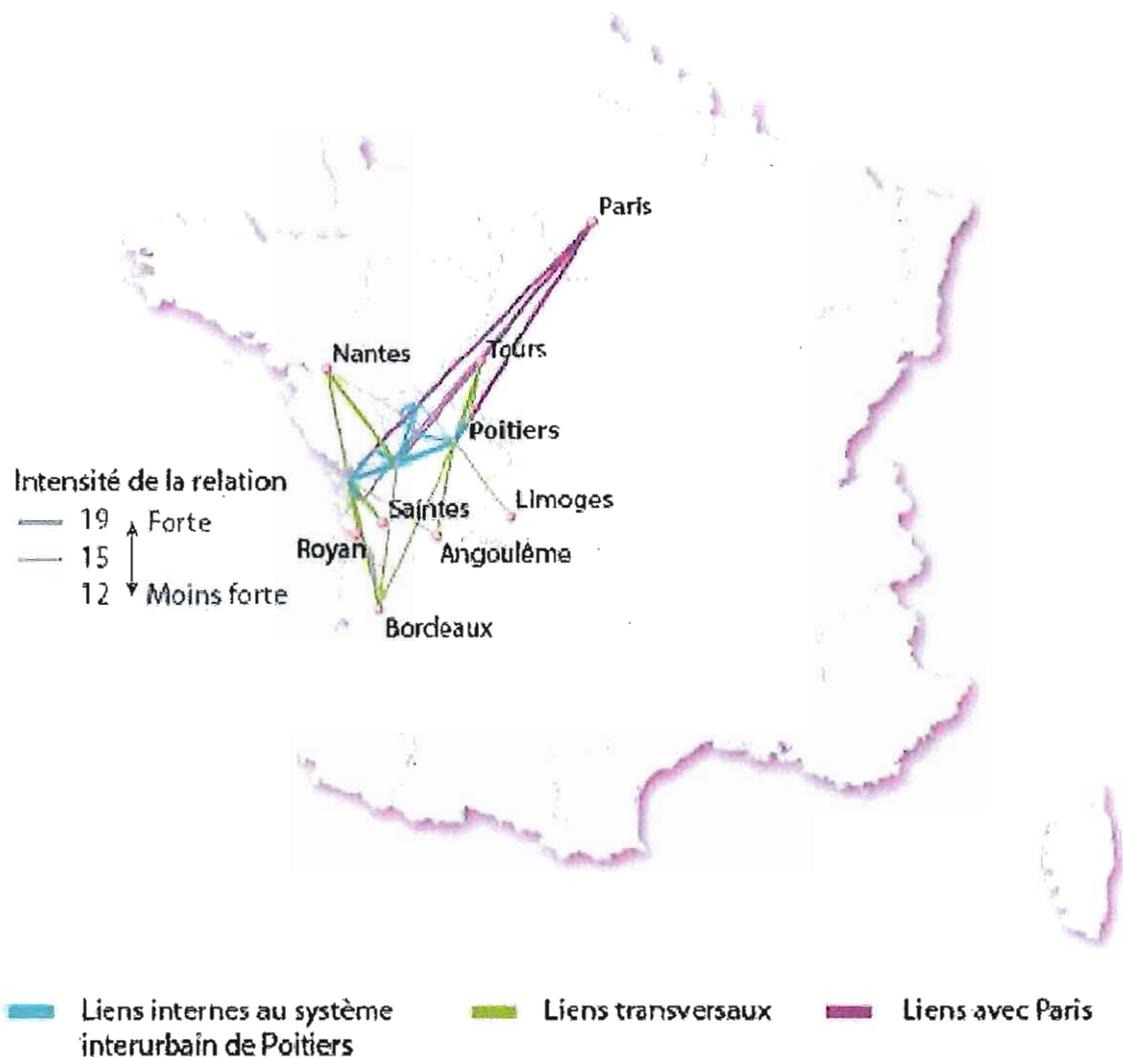
En revanche, Poitou-Charentes est une région à fort taux d'alternance avec de nombreuses formations de niveau CAP/BEP impliquant les entreprises régionales notamment dans le domaine de l'artisanat. Elle dispose également d'un réseau d'universités (Poitiers et La Rochelle) et de centres régionaux de recherche de qualité (IFREMER, INRA).

Poitou-Charentes : une région aux performances intermédiaires par rapport à ses voisins

La région Poitou-Charentes s'avère moyennement attractive économiquement en comparaison des performances des autres régions françaises de la façade atlantique. Entre 2000 et 2007, le PIB du Poitou-Charentes a progressé, en volume, à un rythme annuel moyen de 2 %, ce qui la place au-dessus de la moyenne nationale des régions de province (+1,8 %) mais en-dessous de Pays de la Loire (+2,2 %) et d'Aquitaine (+2,3 %).

De fait, la région puise plus son dynamisme dans sa croissance démographique que dans son économie productive. Classée au 10^{ème} rang pour son évolution de population, (Pays de la Loire est 5^{ème} et Aquitaine 4^{ème}), elle est au 12^{ème} rang pour son attractivité économique. En revanche, l'attractivité du Poitou-Charentes est supérieure à celle de ses deux autres régions limitrophes sans façade maritime, le Centre et le Limousin.

Le système interurbain de Poitiers présente des liens transversaux de portée moyenne, les principaux se faisant avec les capitales régionales proches comme Nantes, Bordeaux, Tours et Limoges (voir carte ci-après). Les relations avec la région parisienne se font également à partir de plusieurs aires urbaines du système, confirmant ainsi le fonctionnement polycentrique de Poitou-Charentes.



Conséquences de la crise économique et financière : une hausse continue de la précarité depuis 2008

La pauvreté touche surtout les femmes seules et les familles monoparentales

En 2007, le taux de pauvreté est à peine plus élevé en région qu'en France : 13,9 % de la population vit en dessous du seuil de pauvreté, c'est-à-dire avec moins de 908 euros par mois et par unité de consommation contre 13,4 % pour la France métropolitaine.

En 2007, 21 % des femmes seules et 19,6 % des hommes seuls sont pauvres, taux nettement supérieurs à la moyenne nationale qui s'établit respectivement à 16,3 % et 16,6 %. La région se positionne au 4^{ème} rang pour la pauvreté des femmes seules. Cette situation concerne surtout les retraitées, près de 6 femmes seules sur 10 ont plus de 60 ans.

Les familles monoparentales sont également fortement touchées par la pauvreté : 32,6 % d'entre elles vivent sous le seuil de pauvreté. Or, 85 % de ces familles sont dirigées par une femme. Dans la région, elles sont en proportion moins nombreuses mais plus souvent exposées à la pauvreté. Le Poitou-Charentes est au 7^{ème} rang des régions françaises pour la pauvreté des familles monoparentales.

Des jeunes en situation précaire

En Poitou-Charentes, 15 % des jeunes de 15 à 29 ans ont arrêté leurs études et sont sans emploi. Ils se trouvent dans des situations différentes : chômage (10,5 %), homme-femme au foyer (1,6 %) ou inactivité (2,9 %). Cette proportion de jeunes qui ne sont ni en emploi ni en formation est légèrement inférieure à celle observée au niveau national (-0,4 point), mais est supérieure à celle des Pays de la Loire (+2,5 points), de la Bretagne (+2,5 points), ou du Limousin (+1 point).

Des revenus des ménages plus homogènes en Poitou-Charentes

En 2009, Poitou-Charentes compte 770 000 ménages fiscaux dont 54,1 % sont imposés, contre 59,3 % en France métropolitaine ; c'est le 5^{ème} plus bas taux régional de ménages imposés.

Les disparités de revenus sont moindres : les 25 % les plus riches le sont moins qu'au niveau national tout comme les 25 % les plus pauvres. Cependant, en 2009, le revenu régional médian par unité de consommation est le 5^{ème} plus bas de France, à 17 334 euros, traduisant un niveau de vie globalement moins élevé dans la région qu'en France.

Une dépendance croissante aux transferts sociaux

Les salaires et indemnités chômage ne représentent, en Poitou-Charentes, en 2009, que 57,4 % des revenus fiscaux des ménages. C'est l'un des plus bas taux régionaux de France.

Comparé à la moyenne nationale, entre 2010 et 2011, Poitou-Charentes enregistre une hausse plus faible du nombre de bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active (1,7 % contre 2 %), de l'Allocation Spéciale de Solidarité (4,2 % contre 5,5 %) et de l'Allocation Adulte Handicapé (1,2 % contre 3,8 %). Mais depuis la crise, le taux d'allocataires du RSA socle (nombre d'allocataires pour 1 000 adultes de 20 à 59 ans) a rattrapé puis dépassé le taux métropolitain moyen. La région connaît également une augmentation plus importante sur cette période du nombre de dossiers de sur-endettement (9 % contre 7,5 %).

2^{ème} Partie : Diagnostic territorial

I. L'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation :

La région Poitou-Charentes bénéficie de 2 universités pluridisciplinaires, l'une située à Poitiers (24 000 étudiants), l'autre située à La Rochelle (7 500 étudiants) et d'une École d'Ingénieur publique en Mécanique et Aérotechnique (ENSMA, 650 étudiants) située au Futuroscope.

Poitiers et La Rochelle sont donc les deux pôles universitaires (formation et recherche) principaux de Poitou-Charentes (la région est au 14^{ème} rang national en termes d'étudiants inscrits dans l'enseignement supérieur). Le déploiement territorial des formations universitaires publiques irrigue les villes d'Angoulême, Niort et Châtellerauld et Rochefort avec pour tutelle l'Université de Poitiers. Cette dernière est un élément central dans le développement de la capitale régionale. Différents organismes de recherche, CNRS, INSERM, IFREMER, INRA, BRGM, et des structures privées de formation (Écoles d'Ingénieurs, de Commerces, CNAM) complètent ce panorama.

Les établissements universitaires de la région se sont engagés sur la voie de la modernisation. Cette réorganisation de l'enseignement supérieur s'est traduite depuis les années 2005 par :

- l'instauration du dispositif « Licence – Master - Doctorat (LMD) »,
- le regroupement des Universités en Pôle de Recherche et d'Enseignement Supérieur (création du PRES Limousin Poitou-Charentes en 2009),
- la modification de la gouvernance des établissements universitaires « loi n°2007-1199 du 10 août 2007 relative aux Libertés et Responsabilités des Universités (LRU) »,
- le passage à l'autonomie des établissements universitaires « Responsabilités et Compétences Élargies (RCE) » (2009 pour l'Université de La Rochelle, 2010 pour l'Université de Poitiers, 2013 pour l'ENSMA) ?
- la dévolution du patrimoine immobilier de l'Université de Poitiers à compter de 2012,
- la participation aux appels à projets des « Investissements d'Avenir » en 2010, 2011, 2012 (avec les lauréats Equipex, Labex locaux et inter-régionaux),
- la transformation des PRES en Communauté Universitaire et d'Etablissements (CUE), « loi ESR du 22 juillet 2013 » avec possibilité d'ajustement jusqu'en juillet 2014 et extension des contours de cette communauté. Les réflexions en cours se déclinent en 3 scénarios. Un premier est de conserver à l'identique les contours « Limousin Poitou-Charentes » de la communauté actuelle, un second plus ambitieux concerne l'extension de ces contours à la région Centre afin de dynamiser les relations et les complémentarités recherche de ces régions. Puis un scénario minimal, mais le moins souhaité, avec un contour académique dans le cas d'une volonté de repliement des régions sur leurs frontières recherche. Une première étape vers une dynamique inter-régionale prend forme dans le cadre d'une volonté commune des Présidents des Universités des trois régions concernées (Limousin, Centre, Poitou-Charentes) de s'engager dans un projet « d'Idex » (Institut d'Excellence) sur une thématique scientifique ciblée commune à l'ensemble des établissements.

L'enseignement supérieur et la recherche sont les piliers de la filière de l'économie de la connaissance qui fédère déjà de nombreux acteurs et contribue à conforter la dynamique métropolitaine de la région.

Ainsi, on peut souligner le partenariat structurant entre l'Université de Poitiers et l'ENSMA qui a conduit à la création de l'institut Pprime du CNRS regroupant près de 550 personnes dans le domaine des Sciences pour l'Ingénieur (Énergie, Mécanique, Matériaux), ce qui en fait l'un des premiers laboratoires de recherche français du domaine. Pprime est par ailleurs lauréat des investissements d'avenir «Equipex : Groupe Aéro Propulseur (GAP)», « Labex INTERACTIFS » dans le domaine de l'aéronautique et «Equipex : ROBOTEX» dans le domaine de la robotique.

Un autre rapprochement structurant sur l'université de Poitiers concerne la fusion de 4 laboratoires dans le domaine de la chimie et des géosciences pour donner naissance, en 2012, à l'Institut de Chimie des Milieux et Matériaux de Poitiers (IC2MP) une unité mixte CNRS de recherche de 250 personnes. Ce nouvel Institut abrite différentes équipes dont une qui dernièrement, par les travaux du Professeur El ALBANI, a mis en avant le potentiel international de cet institut. La découverte de ce géologue a repoussé la frontière d'une première vie multicellulaire sur notre terre de 600 millions d'années à 2.1 milliards d'années et à donné lieu à des publications dans les plus prestigieuses revues internationales et une conférence à l'ONU.

Sur l'Université de La Rochelle les regroupements portent aussi leurs fruits. Ainsi, le laboratoire pluridisciplinaire Littoral Environnement et Sociétés (LIENSs), une unité mixte de CNRS, fait aujourd'hui référence dans le domaine de l'environnement. Il est issu, dès 2008, du rapprochement d'équipes des domaines des sciences de l'environnement, des sciences humaines, de la chimie et des biotechnologies afin de répondre au mieux aux enjeux du développement durable.

La recherche en région est caractérisée par un nombre réduit de brevets déposés (165 dépôts de brevets en 2011 pour un total de 14 547 au niveau national) et par une activité nuancée en matière de publications scientifiques (1,3 % des publications scientifiques en 2011, 19^{ème} rang national avec un 5^{ème} rang dans le domaine des sciences pour l'ingénieur pour les unités de recherche classées A+ et A). Néanmoins, il existe en Poitou-Charentes un potentiel significatif en matière de recherche publique. La région se situe au 16^{ème} rang national concernant la R&D publique. Les dépenses intérieures en matière de R&D s'élevaient à 0,9 % du PIB en 2009 contre 2,2 % au niveau national. La recherche privée quant à elle est encouragée via notamment le dispositif crédit d'impôt recherche.

Concernant les passerelles entre les acteurs de la recherche académique et les entreprises, on compte 8 Centres Régionaux de l'Innovation et du Transfert de Technologie (CRITT) : CRITT Informatique, « Agro-alimentaire », « Matériaux », « Valagro » : biomasse-éco-produits, « Industries-nautiques », « Horticole », « Sport-Loisirs ». Ces structures sont labellisés par le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (CRT, CDT). Ces différents centres, pour répondre aux demandes multi-compétences, déclinent la transversalité de leurs savoir-faire au sein d'une association « Inter CRITT ».

Au sein des établissements universitaires, la valorisation des activités « recherche académique » et « partenariats entreprises laboratoires » sont déclinées par des cellules de valorisation. Pour l'Université de Poitiers et l'ENSMA en 2011, 253 contrats (8,2 M€) et 28 demandes de brevets ont été mis en œuvre ; pour l'Université de La Rochelle, 136 contrats (4,8 M€) et 2 demandes de brevets. Afin d'appuyer les activités de ces cellules de valorisation et valoriser leurs portefeuilles de brevets, les établissements universitaires du PRES Limousin-Poitou-Charentes, du PRES Centre Val de Loire Université et du PRES Clermont Université, ont créé en 2013 une Société commune d'Accélération du Transfert de Technologie (SATT) qui devrait décliner ses premiers investissements dans la maturation d'entreprises locales en 2014. A noter que, en amont de la maturation, pour l'accompagnement à la création d'entreprises, les établissements universitaires de la région avec le CNRS avaient, en 2000, créé un incubateur académique.

Outre le contrat de plan, les activités de formation et recherches universitaires, pour financement sont déclinées dans le cadre de la contractualisation (2012-2017) avec le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche et du Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (mars 2012) pour le Conseil régional Poitou-Charentes. Dans le cadre de ce contrat, l'Etat et la Région souhaitent concentrer leurs efforts sur différentes thématiques de recherche en cohérence avec la Stratégie Régionale de l'Innovation (SRI) et ses 7 filières stratégiques retenues dans le cadre du programme opérationnel des fonds européens régionaux (FEDER).

Ces filières sont :

- Qualité alimentaire,
- Chimie verte,
- Environnement et Santé,
- Matériaux avancés,
- Eco-mobilité,
- Bâtiment durable,
- Numérique éducatif et industrie culturelle.

On peut néanmoins utilement ajouter :

- la filière "Image et industrie créative",
- la filière bio-santé,
- la filière aéronautique.

Une recherche de plus en plus pointue nécessite de lourds moyens humains et financiers mais doit aussi, pour être performante, d'être mobilisée sur des programmes ciblés. Ces futurs axes de stratégie régionale de l'innovation doivent permettre de répondre aux enjeux d'un meilleur transfert technologique des savoirs-faire scientifiques locaux au sein d'entreprises susceptibles de développer de l'innovation. Les leviers financiers devront donc conforter les politiques scientifiques structurantes autour de ces axes stratégiques conjuguées avec des dynamiques de recherche partenariale publique-privée.

La Stratégie Régionale de l'Innovation mise en place en 2010 dans le cadre du PO FEDER 2007-2013 reste donc au cœur des stratégies de développement régional. Cette dernière a permis de mettre en avant les besoins et les attentes des entreprises et vise de manière plus prononcée à prendre en compte et répondre à leurs enjeux. Elle s'est concentrée sur le transfert de technologie, la recherche faisant l'objet d'une attention plus forte dans le Programme Opérationnel initial. Sur les quarante-six mesures de la SRI 2007-2013, dix ont fait l'objet de fusion au sein des mesures existantes. Le montant total de FEDER mobilisé dans ce cadre s'élève à 36 millions d'euros. A noter l'action novatrice avec la Chambre Régionale des Métiers et de l'Artisanat (CRMA) : appui et accompagnement des TPE artisanales en matière d'innovation (recrutement de développeurs de l'innovation et de la formation des agents des services économiques des CMA) puis l'implantation d'une agence INPI (Institut National de la Propriété Industrielle) dont l'action vise à sensibiliser et accompagner les entreprises en matière de protection intellectuelle.

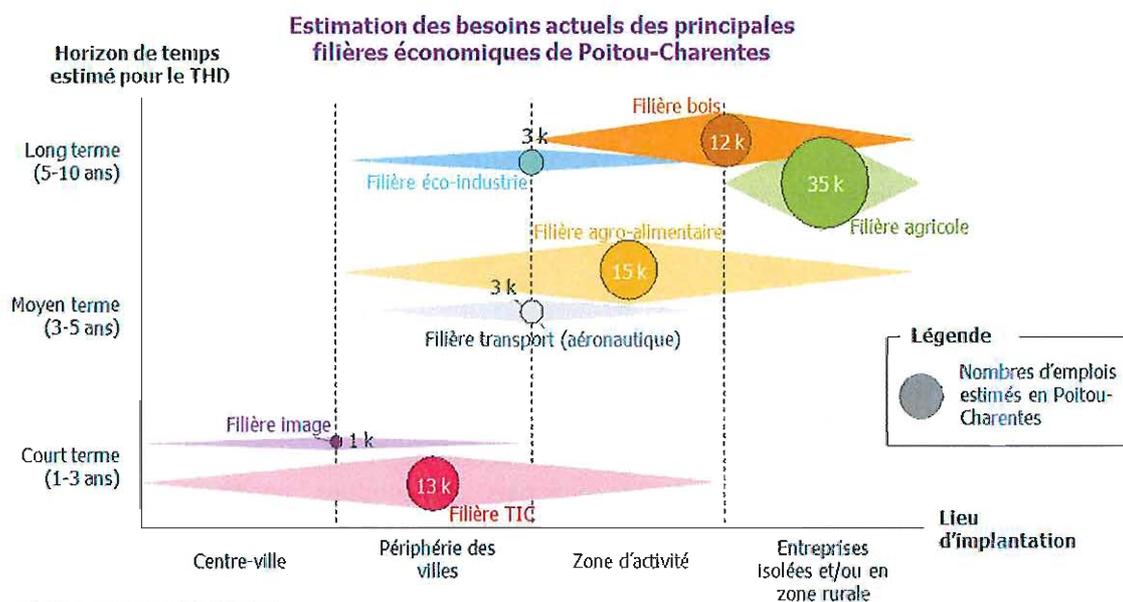
L'insertion des diplômés de l'enseignement supérieur en Poitou-Charentes s'effectue de manière importante hors région, alors que le taux d'encadrement des entreprises est nettement en dessous de la moyenne nationale. Si le marché du travail pour l'insertion des diplômés de l'enseignement supérieur, en particulier dans les niveaux de diplômes les plus élevés, relève de l'espace national, l'insertion locale doit être recherchée. De même, l'accroissement des taux d'encadrement et le développement interne des capacités d'innovation sont des points d'amélioration pour le tissu économique régional. L'intégration des jeunes diplômés constitue donc un enjeu important. La sensibilisation et la formation des étudiants, et plus généralement de l'ensemble des jeunes en formation, à la création d'entreprise devront également être encouragées.

Favoriser l'innovation constitue un enjeu majeur pour le développement de l'industrie régionale. Il convient donc de poursuivre les efforts entrepris en ce sens tout en tenant compte des besoins des entreprises. Le tissu très diffus des PME aux effectifs souvent limités est souvent en butte à des difficultés de croissance, notamment parce que les entreprises sont fortement éloignées des dispositifs de soutien à l'innovation et ne sont pas en mesure d'y consacrer des budgets suffisants. Un soutien plus marqué permet à ces entreprises de développer des process et produits innovants tout en améliorant leur capacité d'emploi et de savoir-faire pour accroître leur productivité. Par

ailleurs, dans un environnement industriel régional caractérisé par un niveau de dépendance important en termes de sous-traitance, le soutien à l'innovation technologique doit s'inscrire dans une dynamique d'accompagnement des entreprises vers une certaine autonomie grâce notamment à la conception de produits propres et la mutualisation interentreprises. Au delà de l'innovation technologique, poursuivre l'accompagnement des entreprises dans une logique d'innovation de marketing, organisationnelle et d'innovation sociale est essentiel pour développer certains produits dormants au sein des établissements. Cet élément doit en outre être pris en compte dans une stratégie d'accompagnement vers l'innovation.

II. Le numérique :

Bon nombre d'entreprises ne bénéficient pas des premiers plans de déploiement des opérateurs. Plus largement, toutes les filières, y compris celles majoritairement implantées en milieu rural, auront probablement des besoins en Très Haut Débit (THD) à court ou moyen terme : la filière agricole pour les télédéclarations et l'accès aux services en ligne (pilotage des exploitations, e-learning, e-commerce, agritourisme), la filière agro-alimentaire et la filière transport pour les relations avec leur écosystème (donneurs d'ordre, fournisseurs, clients, partenaires, prestataires de service, etc), la filière éco-industrie pour le travail en nomadisme et en mobilité.



Une étude du SPN (Réseau des Professionnels du Numérique en Poitou-Charentes) de 2011 montre que la région compte 18 772 employés dans le secteur des TIC dans 1 873 entreprises, réparties inégalement sur le territoire (soit 4,94 % des entreprises de la région contre 8,23 % en France). Le retard dans les usages du numérique du monde économique relève non seulement d'un fossé culturel (peur de l'inconnu, complexité apparente des usages...) mais aussi d'une incompréhension des enjeux. Il y a urgence à renforcer la sensibilisation pour que le numérique soit vu comme un outil d'efficacité et non comme un outil de communication à la mode.

Dans le secteur de la santé, de nombreux usages numériques (concernant les relations médecin-médecin à distance, les relations médecin-patient ou l'amélioration des systèmes d'information de santé) se développent et certains vont nécessiter du Très Haut Débit. Dans le domaine de la formation et de la recherche, les usages numériques sont déjà très présents dans l'enseignement supérieur, la recherche et les lycées. Si les Établissements d'enseignement supérieur et de recherche (ESR) sont déjà pour la plupart équipés en Très Haut Débit, le développement des usages dans les

établissements d'enseignement est bridé par les connexions existantes et le THD sera nécessaire à court terme.

Concernant la couverture numérique du territoire :

- Haut-débit : 100 % du territoire est couvert, grâce notamment aux deux dernières générations de fonds européens (2000-2006 et 2007-2013) qui ont soutenu des projets permettant d'atteindre cet objectif ;
- Très Haut-Débit : le THD est un concept qui évolue très rapidement. Quoi qu'il en soit, il est admis aujourd'hui (notamment par l'ARCEP) que le THD concerne les abonnements incluant un service d'accès à l'internet dont le débit descendant est supérieur à 50 Mbit/s.

En Poitou-Charentes, aucune information n'est disponible sur le niveau de couverture en THD supérieur à 50 Mo. Les seuls chiffres disponibles concernent les lignes supérieures à 10 Mo qui montrent que plus de 2/3 des lignes ont un débit inférieur à 10 Mbit/s par la technologie ADSL.

A horizon de 10 ans, les foyers auront couramment besoin de 20 à 40 Mbit/s sous l'effet de la multiplication des équipements numériques (télévision, ordinateurs, tablettes, consoles de jeu, etc), du développement des usages liés à la télévision (en haute définition et/ou en 3 dimensions) et de la simultanéité des usages¹. De même, les besoins en e-services dans les domaines de la santé, de l'éducation, du travail, de l'administration et du commerce seront d'autant plus importants dans les zones les plus rurales car les services physiques y seront de plus en plus distants.

En Poitou-Charentes, une première évaluation du coût du déploiement du THD, conduit à un investissement de l'ordre de 1,1 milliard d'euros bruts pour couvrir l'intégralité de la région. Le nombre de lignes à desservir varie entre 170 000 et 200 000 pour les départements de Charente, des Deux-Sèvres et de la Vienne ; la Charente-Maritime compte, pour sa part, plus de 330 000 lignes.

III. Economie et emploi :

- 159 709 établissements en Poitou-Charentes dont 10 031 établissements dans l'industrie), 55 853 établissements dans les services marchands et 31 476 dans le secteur de l'agriculture, la sylviculture et la pêche (source INSEE au 31 décembre 2010);
- forte représentation des activités agricoles, halieutiques, conchylicoles et artisanales ; économie présentielle importante (secteur tertiaire, construction...) notamment l'économie sociale et solidaire (7 000 établissements, 72 350 salariés, 2^{ème} région de France pour la part des effectifs salariés qui représentent 13,1 % des emplois régionaux) ;
- les secteurs d'activité les plus présents : Industries Agro-Alimentaire (IAA), industries des équipements mécaniques, industrie automobile (automobile 6 % des emplois industriels), industries du bois et du papier, métallurgie et transformation des métaux, construction navale (410 entreprises dans le nautisme), aéronautique (3 % de la filière aéronautique, 7^{ème} rang des régions) et ferroviaire ;
- une place importante dans l'économie régionale et notamment pour l'emploi des filières Tourisme (7,9 % PIB régional, 36 000 emplois) et Culture (5 796 emplois hors régimes intermittents et indépendant) ;
- une sous-représentation des services aux entreprises ;
- un tissu industriel principalement composé de petites entreprises sous-traitantes de donneurs d'ordre hors région ; fournisseurs mono produit, entreprises très spécialisées techniquement, sans structure commerciale, absence de diversification des portefeuilles clients ;
- un taux d'encadrement dans les entreprises de 10,7 % en Poitou-Charentes contre 16,1 % en France;

1 Cf l'étude de la CDC « Opportunité d'accélération du déploiement du FTTh en France », 2009

- un tissu associatif diversifié, créateur d'emplois, d'activités et de lien social (6 600 établissements présents dans la région qui emploient 47 750 salariés (8,6 % de l'emploi régional ; une croissance de 4,33 % des emplois entre 2008 et 2010);
- l'artisanat : 31 277 entreprises, 67 070 salariés, 7 737 apprentis. En 2011, 3 328 nouvelles entreprises artisanales ont été créées, soit une augmentation de 4,9 % d'entreprises artisanales cette même année.

Des filières qui se structurent

- la filière « Image et industrie créative » particulièrement présente sur le territoire d'Angoulême est structurée autour des groupements d'entreprises comme Magelis ou 16 000 Images ;
- la filière « Mécatronique » représente 15 000 emplois régionaux ;
- le secteur de la gestion et prévention des risques, des assurances et de l'économie sociale et solidaire représente 7 000 emplois salariés sur Niort ;
- la filière des producteurs de bois avec le regroupement au sein de Futurobois compte environ 200 entreprises, 4 600 emplois ;
- la filière nautique génère 2 500 emplois via les chantiers navals, les équipementiers et les bureaux de conception ;
- la filière nutrition-santé/agro-alimentaire se développe notamment via la plate-forme Agrocéan en lien avec le port de pêche, le CRIIT agro-alimentaire et les laboratoires de recherche ;
- la filière économie de la connaissance regroupe les domaines de la recherche et de l'université, de la formation professionnelle ;
- la filière bio-santé passe également par les laboratoires de recherche et le Centre Hospitalier Universitaire de Poitiers,
- la filière aéronautique comprenant notamment 9 entreprises et 300 employés autour d'Arsenia.

Un tissu régional composé de TPE et PME

- au 1^{er} janvier 2010 : 93,1 % des entreprises ont moins de 10 salariés, 5,8 % entre 10 et 49 salariés, 1 % entre 50 et 249 salariés et 0,1 % ont plus de 250 salariés (soit 181 entreprises dont 58 de 500 salariés et +) ;
- la région ne compte aucun pôle de compétitivité labellisé ; elle dénombre néanmoins une vingtaine de clusters dont le pôle régional des éco industries et cinq grappes d'entreprises labellisées par l'État (Atlanpack, le cluster Eco-Habitat, le pôle Aliments et Santé, 16 000 Images et le Seuil Poitou Numérique).

Des exportations régionales orientées principalement vers le cognac

- Poitou-Charentes se situe au 18^{ème} rang des régions françaises en 2011 pour l'exportation (1,6 % des exportations nationales) ;
- l'excédent commercial régional est de 1 120 M€ en 2011 (-10,69 % par rapport à 2010) ;
- le secteur des alcools et boissons constitue le principal vecteur d'exportation (plus de 25 % des exports) ; le cognac a réalisé, en 2011, 98 % de son chiffre d'affaires à l'export. Les produits des exploitations agricoles (céréales notamment) constituent le second poste à l'exportation, suivis par le matériel électrique ;
- la Charente représente 37,2 % des échanges d'exportations ;
- le taux d'entreprises exportatrices en Poitou-Charentes est de l'ordre de 2,3 %, inférieur au taux national (3,4 %) ; le nombre d'exportateurs ayant leur siège social en région est stable en 2011 par rapport à 2010 ;

- le taux régional de pérennité des primo exportateurs (par région de siège social des opérateurs par rapport à 2006), est le plus bas des régions françaises ;
- 5 799 entreprises exportatrices en Poitou-Charentes en 2011 (comprenant toutes les entreprises de la région, y compris celles n'ayant pas leur siège social en Poitou-Charentes) dont 44,7 % de TPME et 42,7 % d'ETI.

De nouveaux gisements d'emplois dans la croissance durable et la silver économie

Le PIB régional à prix courants a progressé de 2,8 % en Poitou-Charentes entre 2010 et 2011 (contre 3.1% pour la France métropolitaine). La prise en compte croissante par les acteurs publics et les citoyens des enjeux du développement durable induit une modification du tissu économique. Cette transition vers une économie plus respectueuse de l'environnement suppose l'évolution d'activités existantes et l'émergence de nouvelles activités. La croissance verte peut donc constituer une opportunité en matière d'emplois dans les territoires.

En 2009, parmi les 700 000 emplois présents en Poitou-Charentes, on dénombre près de 3 650 emplois verts (dont la finalité contribue à mesurer, prévenir et corriger les impacts et les dommages sur l'environnement) et 102 000 emplois verdissants (dont la finalité n'est pas environnementale mais qui intègre des compétences pour prendre en compte de façon significative et quantifiable la dimension environnementale dans le geste métier). Ces professions vertes et verdissantes constituent ainsi 15,1 % du total des emplois de la région, soit près d'un point de moins que la moyenne métropolitaine. Les emplois verts et verdissants sont un peu plus présents dans le département de la Vienne (15,3 %) et un peu moins en Charente (14,6 %).

Les activités de l'économie verte (y compris les activités périphériques favorables à la protection de l'environnement ou à la gestion des ressources) comptent 111 200 emplois au dernier recensement de la population. Ceci représente 15,9 % de l'ensemble des emplois régionaux, contre 16,5 % en moyenne métropolitaine. Dans la Vienne, ces activités sont plus présentes (16,8 %) et moins présentes (14,4 %) dans les Deux-Sèvres.

Ces activités sont définies comme celles produisant des « biens et services destinés à mesurer, prévenir, limiter ou corriger les dommages environnementaux à l'eau, l'air et le sol et les problèmes relatifs aux déchets, aux bruits et aux écosystèmes. Y sont associés des activités qui, même si elles n'ont pas pour finalité la protection de l'environnement, produisent des biens et services plus respectueux que les autres produits rendant le même service ».

A noter cependant que la relation emplois verts ou verdissants et activités de l'économie verte n'est pas systématique, puisque seulement 35 300 emplois appartiennent à la fois aux métiers verts et verdissants et aux activités vertes.

S'agissant de l'évolution démographique de la population française, celle-ci est engagée pour un demi-siècle dans un processus de vieillissement marqué par une croissance importante et continue des classes d'âge les plus élevées, ainsi que par une augmentation de la longévité des femmes et des hommes. En Poitou-Charentes, l'espérance de vie s'élève à 78.2 ans pour les hommes et 85.2 ans pour les femmes. Aujourd'hui, l'allongement de la durée de vie offre aux seniors la chance d'une deuxième vie, associative, militante... Les territoires peuvent y trouver également des opportunités de développement, de croissance et d'emploi.

Quelques chiffres :

- 380 000 seniors de plus de 65 ans en Poitou-Charentes
- 21 % de la population régionale (31% en 2040)
- un poids important dans les dépenses de consommation (57% des dépenses de santé, 53% des dépenses d'alimentation, 50% des dépenses d'équipement du foyer).

Pour que les seniors puissent constituer un atout pour notre région, il est nécessaire que des actions volontaristes soient engagées notamment en matière de préservation de la santé au travail, d'accès aux services, de structuration de la filière d'adaptation de logement tant sur le plan de l'énergie que de l'autonomie, structuration et adaptation de l'offre touristique à la clientèle retraitée, mais aussi dans l'engagement d'une démarche prospective sur l'évolution des besoins en termes de consommation et de poids économique ...

Le lien entreprises et innovation : les entreprises régionales innovantes travaillant peu en réseau

Les entreprises picto-charentaises innoveraient davantage en moyenne qu'au niveau national. Entre 2008 et 2010, 56,8 % des entreprises de Poitou-Charentes ont connu au moins une innovation au sens large (innovations de produit, de procédé, d'organisation ou encore de marketing). 40,6 % des entreprises picto-charentaises ont développé une innovation technologique (innovations de produit et de procédé) sur cette période.

Le taux d'innovation est plus élevé qu'au niveau national dans l'industrie, dans les services technologiques mais pas dans les services intellectuels.

En région, l'innovation est une fonction croissante de la taille de l'entreprise et de la taille de son marché (local, national ou international). Elle dépend également du secteur d'activité.

En revanche, la part d'ingénieurs, l'appartenance à un groupe ou encore le taux d'investissement ne sembleraient pas déterminants sur la probabilité d'innover.

Les entreprises qui innoveraient technologiquement entretiennent relativement peu de liens avec d'autres acteurs privés ou publics. Ainsi, 28,3 % de ces entreprises ont coopéré avec d'autres entreprises en Poitou-Charentes contre 34,9 % au niveau national.

IV. L'efficacité énergétique en région:

La sobriété par l'efficacité énergétique et la maîtrise de l'énergie apparaissent comme une politique à privilégier car:

- les projections sont sans appel : d'ici 2050, la demande mondiale d'énergie devrait doubler ;
- la volatilité des prix de l'énergie et la nécessité de réduire les émissions de CO₂ nous incitent à revoir nos modèles énergétiques.

Les économies d'énergie présentent de multiples atouts : réduction de la dépendance énergétique et des impacts négatifs sur les ressources et richesses nouvelles, réduction de la précarité énergétique, augmentation du pouvoir d'achat des ménages, amélioration de la compétitivité des entreprises, et diminution des émissions de gaz à effet de serre.

Au niveau régional, le secteur résidentiel représente 70 % de la consommation d'énergie finale du secteur résidentiel-tertiaire. Il constitue de fait une priorité d'action.

De même, au regard des différentes analyses² conduites, il faut préciser que les potentialités d'économies sont :

- respectivement de 27 % et 30 % pour les bâtiments d'habitation et à usage commercial (tertiaire) ;
- de 25 % pour les industries manufacturières ;
- de 26 % pour le secteur des transports.

Les secteurs du tertiaire et des entreprises ne doivent pas être négligés, avec une attention toute particulière sur les usages spécifiques de l'électricité et les process.

2 « Plan d'action pour l'efficacité énergétique : réaliser le potentiel » – Journal officiel C 78 du 11 avril 2007

Les caractéristiques énergétiques – caractérisant l'efficacité énergétique - du parc de logements sociaux sont globalement inférieures à celles du niveau national : 41 % du parc social présentent une consommation énergétique supérieure à 230 kWh Ep/m²/an (classes E, F et G), contre 27 % au niveau national.

Concernant les déplacements, la mobilité des ménages a nettement évolué, d'une part par l'augmentation des distances parcourues par véhicule et du taux d'équipement des ménages (+14%), et d'autre part du fait de l'augmentation de la population (+10 %), annulant et dépassant ainsi les gains dus à l'amélioration technologique du parc automobile.

Les « mobilités imposées » entre l'habitat, le travail, les commerces et services, résultant d'une part de la "rurbanisation" des territoires de Poitou-Charentes et d'autre part de la disparition des commerces et services dans les quartiers urbains et les villages ruraux se sont accrues au cours des années.

Par ailleurs, les ménages de Poitou-Charentes sont plus particulièrement exposés à la précarité énergétique. En effet, une étude élaborée en 2012 par l'Agence Régionale d'évaluation Environnement et Climat (AREC) et l'INSEE, montre qu'en Poitou-Charentes, 113 000 ménages, représentant 157 000 personnes, dépensent plus de 10 % de leur revenu disponible pour la facture énergétique de leur logement. Ils représentent 15 % des ménages et 9 % de la population de la région. La région aurait une exposition supérieure de deux points au taux national, estimé à 13 % des ménages français.

En cas de hausse des prix de l'énergie, 63 000 ménages supplémentaires pourraient être exposés à la précarité énergétique. Ils sont considérés comme «aux portes de la précarité énergétique».

Le développement des énergies renouvelables comme l'efficacité énergétique constituent des opportunités de croissance pour l'économie régionale :

- au titre de la politique industrielle régionale, pour développer la compétitivité des entreprises régionales dans les filières vertes stratégiques de demain comme la biomasse,
- au titre du développement d'emplois locaux pérennes non délocalisables avec l'émergence de nouveaux métiers et le verdissement des métiers du bâtiment avec l'amplification du marché de la réhabilitation/adaptation du bâti dont les vertus de développement durable ne se limitent pas à la seule dimension énergétique,
- au titre du renforcement du pouvoir d'achat des ménages et du lien social en encourageant les initiatives pour la sobriété énergétique et le développement de l'habitat durable.

Plus largement les énergies renouvelables contribuent :

- à la sécurité d'approvisionnement et à l'indépendance énergétique des territoires ;
- à la maîtrise à long terme du prix de l'énergie ;
- au développement de la production d'énergie décentralisée à proximité des lieux de consommation ;
- à la limitation des impacts de la production d'énergie sur l'environnement (GES, déchets nucléaires) ;
- à la création de richesses et à l'accès à des quantités d'énergie à des coûts maîtrisés ;
- positivement à la balance commerciale française.

La dynamique créée en Poitou-Charentes ces dernières années, en faveur des énergies renouvelables, doit être fortement appuyée pour atteindre les objectifs 2020.

V. Eau et biodiversité :

S'agissant de la ressource en eau, la région occupe la quatrième place en termes de surface irriguée en grandes cultures en France. La région est une de celles pour lesquelles la proportion de masses d'eau qui risque de ne pas atteindre le bon état en 2015, est la plus élevée au plan national. Elle présente un contexte hydrologique et hydrogéologique complexe, avec la présence de sous-sols

calcaires fissurés et parfois karstifiés, dont les nappes phréatiques, en relation avec les rivières, sont généralement sollicitées au-delà de leur recharge inter-annuel et sensibles aux pollutions .

Le dispositif SAGE semble bien approprié par les acteurs locaux. En effet, la région est couverte par 10 SAGE. Par ailleurs, 90 % des captages Grenelle en eaux souterraines sont engagés dans une démarche régionale partenariale.

Le risque de dégradation de la qualité des eaux marines littorales, et d'augmentation de leur salinité (en particulier dans les pertuis breton et d'Antioche, écosystèmes caractérisés par des masses d'eau saumâtre, mélange équilibré d'eau douce et d'eau de mer propice au développement des activités conchylicoles et halieutiques) est préjudiciable aux activités de pêche et de culture marine.

Concernant la biodiversité, à noter une biodiversité remarquable sur terre et en mer mais dégradée :

- 20 % du territoire terrestre régional est inventorié comme ZNIEFF (Zone Naturelle d'Intérêt Écologique Faunistique et Floristique),
- plus de 900 espèces animales et quasiment 3 000 espèces végétales ; présence d'espèces reliques de l'époque glaciaire,
- responsabilité marquée de la région pour les espèces suivantes objets de Plans nationaux d'Action de restauration : l'Outarde canepetière, le Lézard ocellé, le Vison d'Europe, la Loutre, la Cistude d'Europe, les chiroptères, la moule d'eau douce, certains papillons et libellules, ainsi que pour de nombreuses espèces patrimoniales (busards, Oedicnème criard),
- forte responsabilité européenne : 12,7 % du territoire intégré au réseau Natura 2000 terrestre : 24 ZPS (sites directive oiseaux) et 58 ZSC (sites directive habitat),
- plus de 160 espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire,
- 50 % des habitats d'intérêt communautaire recensés en France sont présents en Poitou-Charentes,
- importance des zones humides rétro-littorales : « marais charentais » (60 000 ha) et Marais poitevin (plus de 20 000 ha), pour partie reconnus aussi pour leur intérêt paysager et culturel au titre des sites classés,
- importance des brandes, landes caractéristiques de Poitou-Charentes,
- l'ensemble de la façade littorale est intégré au réseau marin Natura 2000 (soit plus de 800 000 ha) et au projet de Parc Naturel Marin,
- une dégradation nettement marquée des espèces dites communes.
- une perte de fonctionnalité des écosystèmes du fait de fortes pressions anthropiques :
- de fortes interactions entre écosystèmes remarquables (marais, zones humides alluviales, plaines céréalères, bocage) et activité agricole (68 % du territoire régional voué à l'agriculture) : diminution des surfaces en herbe et éléments structurants du paysage, agrandissement des parcelles, régression des zones humides, interactions entre milieu maritime, en particulier écosystèmes des pertuis et activités halieutiques et de cultures marines,
- un rythme d'artificialisation supérieur au rythme national avec moins 10 000 ha de terres agricoles entre 2006 et 2010 (sources TerUti-Lucas) ; s'y ajoutent les conséquences des réorganisations foncières pour les nouvelles infrastructures.
- une façade littorale zone touristique de tout premier plan et d'expansion démographique forte, mais aussi une importante vulnérabilité aux risques littoraux, notamment au regard de l'élévation prévisible du niveau marin lié au changement climatique.

VI. Mobilité multimodale :

La situation géographique de la région Poitou-Charentes lui donne une position de carrefour et de transit dans les grands courants d'échanges Nord-Sud et Est-Ouest : autoroute A 10, RN 10, voie ferrée Paris – Espagne, future Ligne à Grande Vitesse Sud Europe Atlantique (LGV SEA) et Route Centre Europe Atlantique (RCEA). L'axe Nord-Sud est un axe majeur de communication : en 2012, plus de 8 000 camions par jour transitaient par la région dont 60 % avaient pour origine ou destination la péninsule ibérique. La région est également caractérisée par la présence du complexe

portuaire charentais sur la façade atlantique, dont le port en eaux profondes de la Rochelle qui représente un outil du développement régional important. Le territoire régional est enfin constitué de pôles urbains de moyenne densité et d'un tissu rural prépondérant qu'il est nécessaire de mailler et de raccorder aux axes principaux, tant routiers que ferroviaires.

a) Concernant le transport de personnes

Les émissions de GES dans le secteur de transport de personnes ont augmenté de 5 % ; cette hausse résulte de facteurs évoluant en sens opposés : la modernisation du parc Picto-Charentais et la performance énergétique des moteurs permettent une baisse de la consommation moyenne (-17 %) ; a contrario, l'augmentation de la distance parcourue par véhicule, du taux d'équipement des ménages (+14 %) et de la population entraînent une hausse.

- La LGV-SEA :

Les 4 villes chefs-lieux de la région Poitou-Charentes sont desservies par le TGV. Inscrite au schéma directeur européen, la LGV SEA constitue un maillon qui reliera à terme l'Europe du Nord et la péninsule ibérique. Dès 2017, elle reliera Bordeaux à Paris en à peine plus de 2 heures, Poitiers à Paris en 1h16, Angoulême à Paris en 1h38, Niort à Paris en 1h48 et La Rochelle à Paris en 2h26. Cette ligne modifiera également les temps de parcours entre les villes de la région et les liaisons avec Bordeaux. Ainsi, Poitiers sera à 53 min de Bordeaux et Angoulême à 33 min. Enfin, elle libérera des sillons sur la ligne classique, permettant de développer l'offre TER et le transport de marchandises.

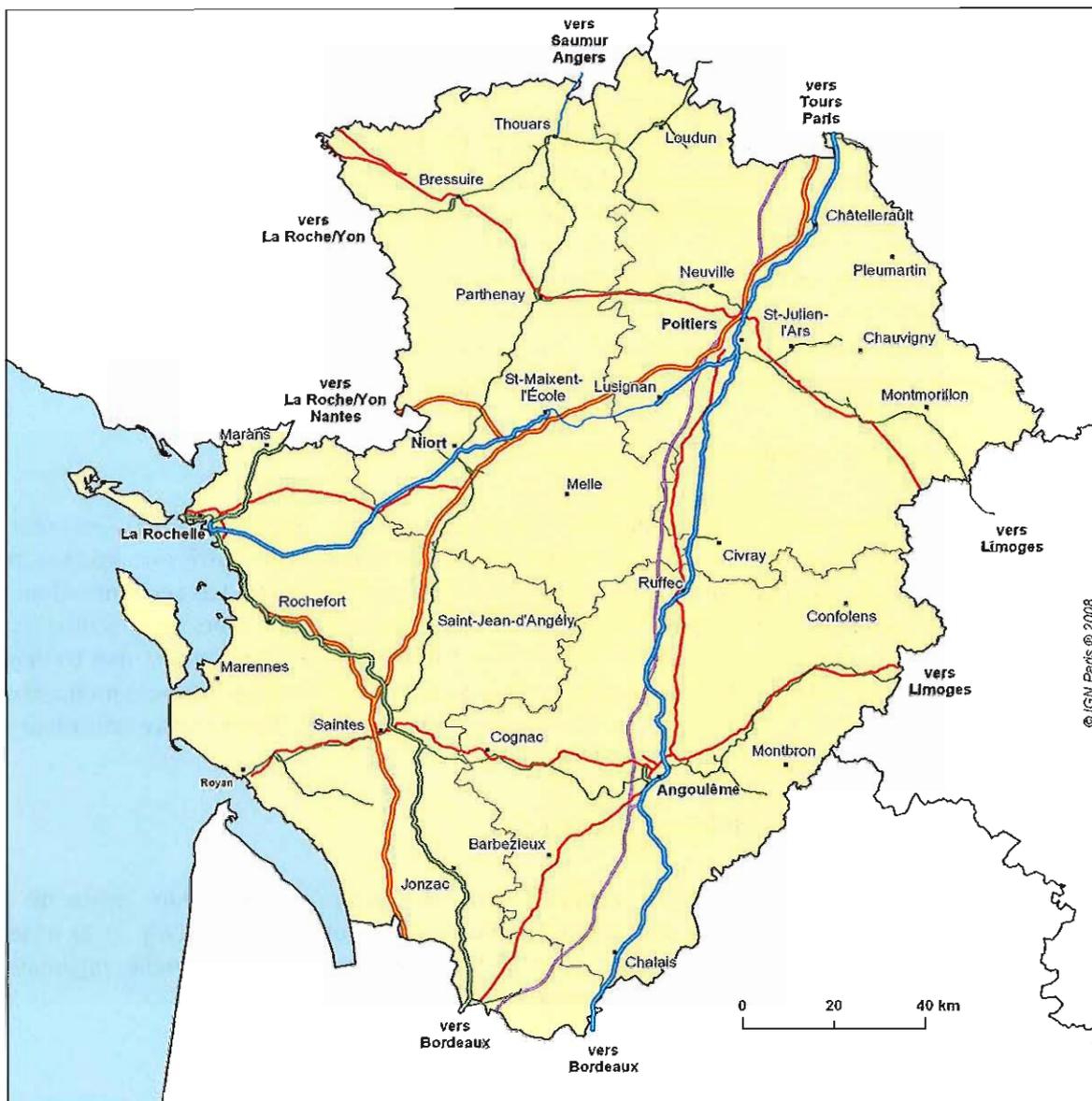
- La LGV Poitiers – Limoges :

Suite au Comité Interministériel d'Aménagement et Développement du Territoire (CIADT) du 18 décembre 2003, Réseau Ferré de France (RFF) mène des études sur le projet de LGV Poitiers-Limoges, qui mettrait Limoges à 2 heures de Paris et à 40 minutes de Poitiers ; sa rentabilité économique reste toutefois faible.

- Les Trains d'Équilibre du Territoire (TET) :

La façade atlantique entre Nantes et Bordeaux est desservie par des Trains nationaux d'Équilibre du Territoire (TET) qui relève de la responsabilité de l'État ; ces services ont fait l'objet d'une optimisation. Leur fréquentation et leur intérêt pour le territoire justifient une attention particulière.

PRINCIPAUX RESEAUX FERRES ET ROUTIERS EN POITOU-CHARENTES (2012)



Caractéristiques du réseau

- réseau électrifié à 2 voies ou plus
- réseau électrifié à 1 voie
- réseau non-électrifié à 2 voies ou plus
- réseau non-électrifié à 1 voie

Tracé prévisionnel schématique

- LGV Sud Europe Atlantique

Réseau routier

- Autoroute
- Nationale

Source : © IGN Paris-BDCarto © 2010

© IAAT Poitou-Charentes 2012

- Les Transports Express Régionaux (TER):

Concernant les déplacements régionaux, les transports collectifs sont structurés autour du transport ferroviaire TER. Ce réseau a fait l'objet depuis son transfert à la Région, d'une importante remise à niveau, tant en matériel, qu'en services ; l'aménagement des gares en particulier pour améliorer leur accessibilité nécessite encore de gros efforts. Désormais 10 000 personnes utilisent le réseau TER chaque jour, dont 3 000 abonnés, ceci représente une hausse de la fréquentation de 66 % au cours des 10 dernières années. La part des déplacements quotidiens réalisée par les TER s'est accrue ; son utilisation pour les correspondances TGV reste toujours importante (35 % de la fréquentation). La desserte périurbaine TER Rochefort-La Rochelle avec la création de nouvelles gares est un succès. De nouvelles offres de desserte périurbaine sont à l'étude. Le potentiel de dessertes TER supplémentaires offert par la ligne Angoulême-Bordeaux est une réalité, au regard des mobilités observées en Sud-Charente vers l'agglomération d'Angoulême. Les lignes les plus fréquentées sont Poitiers-La Rochelle et Angoulême-Saintes-Royan.

Du point de vue de l'infrastructure ferroviaire, le CPER 2007-2013 a permis l'aménagement de certaines lignes classiques : Niort- La Rochelle, Poitiers-Limoges, Niort-Saintes et Angoulême-Saintes (une phase seulement est engagée). Des points restent préoccupants : l'état de la voie entre Nantes-Bordeaux (surtout au Nord de La Rochelle et entre Saintes et Royan) et un fort besoin de modernisation (signalisation) se fait ressentir sur certaines sections pour pouvoir assurer un bon niveau de service (Angoulême-Limoges et Saintes-la Rochelle). Les investissements à venir sur le réseau ferroviaire classique vont donc devoir conjuguer les besoins de dessertes par le TER et les TET et les besoins de diffusion de l'effet du TGV sur l'ensemble du territoire.

- Les Transports Communs en Site Propre (TCSP) :

Les autres transports collectifs connaissent également un fort développement. Les réseaux départementaux s'ouvrent de plus en plus à une clientèle commerciale autre que scolaire pour apporter des réponses adaptées aux demandes en milieu péri-urbain et rural. Les agglomérations ont entrepris la réalisation de sites propres en lien avec des aménagements de leurs centres urbains. De même, les modes actifs vélo et marche, offrent un réel potentiel de développement que traduisent les Plan de Déplacement Urbain (PDU). De ce point de vue, les projets urbains s'alimentent de plus en plus d'une préoccupation déplacement. La ville comme lieu apaisé et de rencontre contribue à la durabilité sociétale et écologique.

- Les Pôles d'Echange Multimodaux (PEM) :

Le développement des transports en commun nécessite pour une meilleure efficacité des aménagements d'intermodalité que sont les pôles d'échanges multimodaux (PEM), et la mise en place d'outils facilitant la vie de l'usager telle la billettique intégrée à l'échelle régionale et l'information multimodale. Des projets sont engagés et restent à poursuivre.

- Le véhicule propre :

Dans le sens également du développement des modes alternatifs à la voiture individuelle, des initiatives en faveur du covoiturage ont été engagées et demandent à être complétées par des investissements notamment en termes d'identification de parkings. L'auto-partage est également présent dans quelques agglomérations et fait l'objet d'un projet à l'échelle régionale avec la création d'une Société Publique Locale (SPL) s'appuyant sur la promotion des véhicules électriques et la normalisation des stations de recharge. D'une façon plus générale, il convient de soutenir le développement des véhicules propres ou peu émissifs et les structures de recharge.

En complément du schéma véloroutes voies vertes national, dont il s'agit d'achever la déclinaison régionale, il importe de soutenir les initiatives de prise en compte du vélo dans les transports

collectifs routiers (cars et bus) et ferroviaires (TER, gares). Ces différentes orientations s'inscrivent en cohérence avec les objectifs du schéma régional de la mobilité durable.

b) Concernant le transport de marchandises :

Dans le secteur des transports de marchandises, les émissions de gaz à effet de serre (GES) ont progressé de 58 % résultant de facteurs techniques favorables telle la performance des moteurs qui fait reculer la consommation moyenne de carburant par poids-lourd à chargement constant de 18 % et de facteurs logistiques défavorables tels le chargement moyen qui croît de 18 % ou la croissance des flux en progression de 63 %.

La région Poitou-Charentes est traversée par des axes routiers (RN 10, RCEA) supportant un important trafic de transit routier de marchandises (2^{ème} flux de transit après le couloir rhodanien) ; ce trafic occasionne de fortes nuisances écologiques et génère des risques pour la sécurité des personnes. En effet, malgré un effort soutenu au cours de ces 10 dernières années pour l'aménagement du réseau routier, certains axes routiers présentent encore des caractéristiques insuffisantes au regard du trafic. Il s'agit notamment des axes est-ouest, en particulier les axes SAINTES- ANGOULEME-LIMOGES sur lequel 15 000 véhicules circulent en moyenne par jour dont 25% de Poids lourds et NANTES-POITIERS-LIMOGES (7 à 10 000 véhicules par jour dont 20% de Poids lourds). En effet, l'évolution de ce trafic avec un doublement en 10 ans reste préoccupante pour les populations riveraines et pour le développement économique des territoires traversés.

Le Grand Port Maritime de La Rochelle (GPM) représente un atout pour l'économie régionale avec un trafic de 9.7 millions de tonnes en 2013, principalement sur les céréales, produits pétroliers et bois-pâtes à papier et génère 16 300 emplois directs, indirects et induits. Ses faiblesses résident dans son hinterland et son espace portuaire limités ainsi qu'une accessibilité à améliorer, notamment sur le plan ferroviaire. Il s'est donné pour objectif un trafic de 12 millions de tonnes en 2020 dont 25 % de fret acheminé par fer (3 millions de tonnes). Pour ce faire, il a créé le premier opérateur ferroviaire portuaire de fret ferroviaire et entrepris un grand programme de modernisation des infrastructures dont le réseau ferré portuaire qui lui a été transféré.

De par sa structure économique, marquée par la faiblesse des grands pôles générateurs de trafics ferroviaires, la région Poitou-Charentes a subi de plein fouet la quasi disparition de la prise en charge des wagons isolés. La reconquête de ce marché perdu par le fret ferroviaire pourrait passer par la mise en place d'un opérateur ferroviaire de proximité au niveau régional en complément de l'opérateur historique, le développement de l'activité de l'opérateur portuaire ou encore le projet de plateforme multimodale de fret Niort terminal ou la mise en place d'itinéraires interrégionaux rendant sa compétitivité au mode ferroviaire. Ceci nécessite la réactivation des Installations Terminales Embranchées (ITE), en les mutualisant autant que possible pour massifier les flux, des chantiers de transport combiné. Ces installations doivent également être appréhendées pour la desserte des marchandises en ville (derniers kilomètres), si la localisation s'y prête.

AXES D'INTERVENTION

Axe 1 - Promouvoir la mobilité multimodale

Objectifs :

- Consolider un système de transport routier qui associe des fonctions de transit national et international et de développement économique local, concourant également à l'amélioration de la qualité de vie en répondant aux enjeux de sécurité et de désenclavement,
- Moderniser le réseau ferroviaire à court et moyen terme, avec des objectifs de sécurité, pérennité, capacité, régularité et de contribution à la transition énergétique,
- Poursuivre le développement d'un système de transport moderne et multimodal,
- Accroître l'attractivité du territoire et la valeur ajoutée de la fonction portuaire de Poitou-Charentes autour du Grand Port Maritime de La Rochelle par des aménagements permettant l'augmentation de trafic et le report modal.

Article 1 – Améliorer les réseaux routiers existants (360,1 M€)

1.1) L'axe Nord-Sud de la région : **88,5 M€**

La RN 10 connaît un trafic supérieur à 20 000 véhicules par jour entre Bordeaux et Angoulême, avec près de la moitié de poids lourds. 75% de ces poids lourds réalisent du trafic international. La fin de la mise en 2x2 voies de cet axe stratégique et l'aménagement des carrefours dangereux sont des priorités absolues pour la région Poitou-Charentes. Les opérations à réaliser se décomposent de la façon suivante :

- **Mise à 2x2 voies de la section Reignac-Chevanceaux : 68,5 M€**
- **Aménagement des carrefours de RN10 entre Poitiers et Angoulême : 20 M€**

Financeurs	Montant en €
Etat	81,0 M
Région	7,5 M
Total	88,5 M

1.2) La poursuite de l'aménagement de la Route Centre Europe Atlantique (RCEA) entre Limoges et Saintes : **126,6 M€**

La liaison entre l'ouest de la France et le couloir Rhodanien se fait par la RCEA, ce qui explique l'importance du trafic de poids lourds sur la **RN141 à l'est d'Angoulême**. Sur cette route, seuls 20 km sur la section Chasseneuil-Exideuil ne sont pas encore aménagés en 2x2 voies. Cette situation présente à la fois des risques au regard de la sécurité routière et des difficultés de circulation pour les acteurs du territoire. La priorité d'aménagement en 2x2 voies du tronçon Chasseneuil-Exideuil est la **déviations de Roumazières** dont le coût est estimé actuellement à **86,6 M€**. Cette opération étant bien avancée, elle serait réalisable sur 2015-2020.

L'axe économique majeur du département de la Charente se situe entre Cognac et Angoulême. La **RN 141 à l'ouest d'Angoulême** constituera la voie d'accès à la gare LGV d'Angoulême pour tout le bassin du Cognac. Le coût total l'opération pouvant être réalisée sur la période 2015-2020, à savoir la liaison entre la rocade d'Angoulême et la RN 141 au lieu-dit la Vigerie est de **40 M€**.

Financeurs	Montant en €
Etat	59,0 M
Région	19,6 M
Département de la Charente	40,0 M
CDA du Grand Angoulême	5,0 M
CC de Cognac	3,0 M
Total	126,6 M

1.3) Le développement de la synergie entre Poitiers et Limoges : 100 M€

Afin de développer des synergies entre les agglomérations de Poitiers et de Limoges, il est également indispensable de poursuivre l'aménagement de la RN147. La déviation de Lussac les Châteaux constitue l'aménagement prioritaire sur cette voie, pour des raisons de fluidité du trafic, de sécurité et de cohérence avec les aménagements précédemment réalisés.

Le coût global de cette opération est estimé à 94 M€.

Par ailleurs, la RN147 constitue un axe très fréquenté (25 000 véhicules/jour) dans le cadre du mouvement quotidien domicile-travail vers Poitiers. Il est nécessaire, dans ce contexte, d'améliorer les accès sud-est de Poitiers. Le montant des études à mener et des acquisitions foncières sur la période 2015-2020 est de 6 M€.

Financeurs	Montant en €
Etat	34 M
Région	27 M
Département de la Vienne	37 M
CDA Grand Poitiers	2 M
Total	100 M

1.4) L'amélioration de la desserte du littoral charentais : 45 M€

La forte attractivité du littoral charentais qui constitue une des forces économiques de la région avec près de 2 Mds € de chiffre d'affaires et 24 000 emplois salariés, nécessite un aménagement adapté des infrastructures routières et ferroviaires. Deux axes routiers principaux permettent d'irriguer le territoire littoral : la RN 11 en direction de La Rochelle et la RN 150 en direction de Royan.

Ces deux routes nationales ont bénéficié d'aménagements en 2x2 voies qu'il est nécessaire de poursuivre au regard de la densité de trafic en période estivale.

En effet, entre l'A10 et La Rochelle, il persiste deux sections en route bidirectionnelle, la **RN 248 et une section de la RN 11**. La priorité d'aménagement est la mise en 2x2 voies de la RN 11 au droit du contournement de Mauzé sur le Mignon ainsi que la sécurisation de la RN248 par l'aménagement du carrefour de Frontenay-Rohan-Rohan, d'un coût total de l'ordre de 26 M€. Sur la période 2015-2020, le montant des premiers aménagements est de 16 M€.

La **RN 150** est en 2x2 voies entre Saintes et Saujon. Toutefois, la liaison entre la RN 141 et la RN 150 qui se fait par la rocade bidirectionnelle de Saintes reste à aménager. L'échangeur de Diconche, qui assure la **liaison entre la RN 150 et la rocade de Saintes**, ne permet pas d'absorber la densité du trafic de transit en période estivale. Ces travaux doivent également contribuer au désenclavement de la zone économique sud de l'agglomération de Saintes.

Le coût global de l'opération est estimé à 35 M€. Le coût des études et des travaux d'aménagement les plus prioritaires de ce point sensible est estimé à 10 M€.

La fin de l'aménagement de la RN 150 entre Saujon et Royan est une priorité compte tenu du niveau de trafic d'environ 16 000 véhicules par jour. L'Etat et le Conseil général de la Charente-Maritime sont convenus de travailler ensemble au déclassement de cette route nationale. En complément de la soule liée au déclassement, l'Etat accompagnera les études et travaux qui pourraient être conduits dans le cadre du CPER 2015-2020 à hauteur de 4 M€.

En complément de ces projets sur les routes nationales desservant le littoral, la Région propose d'aménager les axes départementaux faisant le **lien avec la région des Pays de la Loire en traversant le Marais Poitevin**. En effet, la traversée d'un certain nombre de territoires urbanisés pose des difficultés. Il

serait donc nécessaire de mieux répartir ce trafic entre les routes existantes et de prévoir des aménagements de nature à fluidifier le trafic. Dans cet objectif, la Région propose d'affecter une enveloppe de **15 M€** pour la réalisation des différents travaux.

Financeurs	Montant en €
Etat	7 M
Région	34 M
Département de la Charente-Maritime	3 M
CDA de Saintes	1 M
Total	45 M

1.5) Etudes hors CPER

La RN149 entre Poitiers et Nantes constitue une branche de la RCEA qui est aménagée en 2x2 voies entre Nantes et Bressuire. Le niveau de trafic observé sur la section **Bressuire-Parthenay-Poitiers** ne nécessite pas, selon l'État maître d'ouvrage, un aménagement intégral en 2x2 voies à court terme. Afin de finaliser le projet d'aménagement, des études seront menées sur cet itinéraire en dehors du CPER.

De la même manière, la définition d'un contournement Nord de l'agglomération niortaise sera étudiée en dehors du CPER.

Récapitulatif des crédits contractualisés à l'article 1

L'ensemble des engagements de l'État et de la Région au titre du volet routier correspond ainsi à un engagement total de :

Financeurs	Montant en €
Etat*	181,0 M
Région	88,1 M
Total	269,1 M

* Détail des crédits d'Etat mobilisés à l'article 1

Budgets opérationnels de programme	Montants en €
BOP 203 – Infrastructures et Services de Transports	181 M
Total	181 M

Par ailleurs, dans un objectif de prise en compte de l'environnement, des éventuels reliquats de crédits issus de la mise en oeuvre des grandes opérations d'investissement de ce volet mobilité pourront être affectés à la résorption des points noirs liés à l'émission de nuisances sonores sur les routes nationales.

Article 2 – Moderniser le réseau et les dessertes ferroviaires de transport de voyageurs (408,3 M€)

Le Grenelle de l'environnement, et plus globalement les conclusions des débats sur la transition énergétique, amènent à développer des modes de transport qui réduisent les émissions de gaz à effet de serre. La modernisation du réseau ferroviaire contribue à cet objectif prioritaire en favorisant le développement du transport des voyageurs tout en limitant les flux de véhicules thermiques.

2.1) Développer et améliorer la desserte du littoral charentais en offrant une alternative crédible au transport routier : 146,3 M€

L'attrait touristique de la côte charentaise et sa forte activité économique nécessitent de proposer des dessertes ferroviaires adaptées aux besoins de transports régionaux ou à plus longue distance. L'engorgement des axes routiers du littoral impose d'offrir une alternative crédible par la voie ferroviaire. Par ailleurs, l'enjeu du fret sur la ligne La Rochelle-Poitiers est également très fort, en raison de l'activité du Grand Port Maritime de La Rochelle. En effet, la croissance actuelle du trafic maritime a conduit le Grand Port à mettre en œuvre tous les moyens pour développer le fret ferroviaire, qui ne représente actuellement que 15% à 20% du trafic dominé actuellement par le transport routier.

Afin de répondre à cet objectif, les opérations qui doivent être conduites dans le cadre du CPER 2015-2020 sont les suivantes :

- **Modernisation de la signalisation Saintes-Angoulême** : cette opération inscrite au CPER 2007-2013 n'a pas pu être réalisée avant 2014. Elle est donc intégrée au CPER 2015-2020. Il s'agit de renforcer la desserte des territoires en offrant une réelle souplesse d'exploitation et en fiabilisant la régularité des circulations. Le coût de l'opération est de **36,8 M€**.
- **Doublement de la voie entre Lusignan et Saint-Maixent** : les procédures réglementaires nécessaires et les acquisitions foncières qui pourraient être conduits avant 2020 représentent un coût de 20 M€ auquel s'ajoutera une première phase de travaux pour un montant total de **74,5 M€**.
- **Contournement ferroviaire de La Rochelle** : la voie unique en place supporte le trafic actuel mais ne permet pas le développement souhaité par le Grand Port Maritime de La Rochelle et pose de fortes difficultés d'intégration en milieu urbain. Il est nécessaire que des études soient menées afin de finaliser la bande sur laquelle sera implantée la future ligne et ainsi permettre à l'agglomération de La Rochelle d'organiser son développement sur la base d'une connaissance fine de ce projet. Le coût des études et premières acquisitions foncières pourrait être de **5 M€**.
- **Modernisation de la ligne Saintes-Royan (remise à niveau de la voie)** : il s'agit de permettre aux voyageurs d'optimiser le temps de trajet (relèvement de vitesse à 140 km/h entre Saintes et Saujon) entre les deux villes et, de façon plus large, entre Angoulême, gare TGV, et Royan. **30 M€**.

Financiers	Montant en €
Etat	28,20 M
Région	73,50 M
Département de la Charente	3,50 M
Département de la Charente-Maritime	8,35 M
Département des Deux-Sèvres	7,50 M
CDA du Grand Angoulême	0,45 M
CDA de La Rochelle	2,00 M
RFF	22,80 M
Total	146,3 M

2.2) Favoriser le transport sur les axes Nord-Sud de la région : 61 M€

- **Modernisation de la ligne Nantes-Bordeaux** : cette ligne est particulièrement dégradée, notamment entre La Rochelle et La Roche-sur-Yon, malgré son caractère stratégique et

structurant, notamment pour le TET entre Nantes et Bordeaux. Les études exploratoires liées à cette opération ont été conduites dans le cadre du CPER 2007-2013 des Pays de la Loire. Le coût global de l'opération pourrait être de près de 250 M€. Au regard des capacités de financement des différents partenaires, il est décidé de conduire dans le cadre du CPER 2014-2020 une première étape de 120 M€ dont **40M€** relèveraient de Poitou-Charentes. Cette première étape doit aboutir à un niveau de rénovation des voies compatible avec une circulation des trains dans des conditions normales de vitesse et de sécurité.

- **Modernisation de la signalisation entre La Rochelle et Saintes** : le système de signalisation obsolète ne permet plus de répondre au besoin de trafic entre La Rochelle et Rochefort, il est donc nécessaire de le modifier afin de proposer des sillons de qualité aux TER et aux TET. Le coût des travaux est de **21 M€**.

Financeurs	Montant en €
Etat	10,0 M
Région	24,0 M
Département de la Charente-Maritime	12,2 M
CDA de La Rochelle, Saintes et Rochefort-Océan	4,8 M
RFF	10,0 M
Total	61,0 M

2.3) Améliorer les liaisons ferroviaires avec Limoges : **19 M€**

A la suite des travaux de modernisation qui ont été réalisés au cours de la dernière période de programmation sur la **ligne Angoulême-Limoges**, il pourrait être proposé en priorité de rénover la voie mais également d'améliorer la signalisation (BAPR-S) afin de permettre le renforcement de la capacité de cette ligne. L'objectif est d'atteindre une capacité de 14 sillons. Le coût de l'opération est de **19 M€**.

Financeurs	Montant en €
Etat	6 M
Région	6 M
RFF	7 M
Total	19 M

2.4) Électrification de l'étoile de Saintes : **182 M€**

Dans l'objectif de permettre à la ville de Royan de bénéficier d'une desserte TGV, l'électrification de l'étoile de Saintes est à réaliser ; la qualité de cette desserte devra être confirmée par les opérateurs ferroviaires avant de lancer les travaux. L'électrification permettra également l'exploitation d'un corridor fret Nord-Sud, avec un point nodal à Niort pour le transport combiné. Les collectivités et l'Etat se sont mobilisés pour que l'ensemble des trois branches puisse être électrifié au cours de la période de programmation, avec en priorité l'axe Angoulême-Saintes-Royan. Le coût de l'électrification de l'ensemble Angoulême-Saintes-Royan et Niort-Saintes a été évalué à **182 M€**.

Financeurs	Montant en €
Etat	53 M
Région	70 M
Département de la Charente	16 M
Département de la Charente-Maritime	31 M
Département des Deux-Sèvres	12 M
RFF	0 M
Total	182 M

Récapitulatif des crédits contractualisés à l'article 2

L'ensemble des engagements de l'État et de la Région au titre du volet ferroviaire correspond ainsi à un engagement total de :

Financeurs	Montant en €
Etat*	97,2 M
Région	173,5 M
Total	270,7 M

*** Détail des crédits d'Etat mobilisés à l'article 2**

Budgets opérationnels de programme	Montants en €
BOP 203 – Infrastructures et Services de Transports	97,2 M
Total	97,2 M

Article 3 – Poursuivre le développement de l'activité du Grand Port Maritime de La Rochelle (50,57 M€)

3.1) Aménagement du second quai de l'Anse St Marc : 10,57 M€

Cette opération engagée pour partie dans le cadre du CPER 2007-2013 vise à prolonger de 200 mètres le premier quai de l'Anse St Marc. Elle permet d'accroître la capacité d'accueil des navires, notamment en renforçant l'orientation principale du port en faveur du transport du vrac sec. Ce second quai valorise ainsi pleinement l'espace gagné sur la mer au niveau de l'Anse St Marc en permettant le développement de nouvelles activités.

Cette opération est estimée à **10,57 M€**

3.2) Développement du terminal de Chef de Baie : 25 M€

Adossée à un espace terrestre d'environ 10 ha insuffisamment exploité, et reliée à la passerelle Roll on – Roll off (embarquement et débarquement d'engins sur roues par l'avant et l'arrière du navire), cette opération vise à construire une structure d'accostage permettant d'accueillir de nouveaux trafics maritimes en offrant un tirant d'eau homogène aux autres quais du terminal de Chef de Baie. Par ailleurs, au sein de cette opération, les postes 1 et 2 seront renforcés afin d'accueillir des navires d'un tonnage plus important.

Cette opération est estimée à **25 M€**.

3.3) Aménagement de la Repentie : 8 M€

A la suite de la construction du second quai de l'Anse Saint Marc, dont les travaux seront achevés en 2015, il est nécessaire d'exploiter le potentiel offert par la proximité des espaces Anse Saint Marc Nord et de la Repentie qui est en cours de comblement. Afin d'atteindre cet objectif, il faut d'une part ouvrir des accès entre ces deux espaces à travers le viaduc du môle d'escale, et d'autre part préparer sur ces espaces des plateformes afin de recevoir des activités ayant du trafic maritime.

Cette opération est estimée à **8 M€**.

3.4) Modernisation du réseau ferroviaire portuaire : 4 M€

Après avoir transformé et modernisé son réseau ferroviaire et créé en 2010 un opérateur ferroviaire, il s'agit avec cette opération de sécuriser l'accès ferroviaire du Port au sein de son emprise terrestre

et ainsi de poursuivre le développement du report modal ferroviaire qui est passé de 700 kt en 2007 à 1 300 kt en 2013.

Cette opération est estimée à **4 M€**.

3.5) Développement du Pôle de Réparation et de Construction Navale : **3 M€**

Ces dernières années, la Port s'est attaché à remettre en état son outil de production vieillissant sur son Pôle de Réparation et de Construction Navale (PRCN). Il convient dorénavant d'optimiser le potentiel de ces infrastructures qui présentent des qualités reconnues.

Tout en préservant l'activité de service pour le compte d'armateurs de navires de pêche et de navires de service, une nouvelle filière s'est mise en service en place, le refit de grands yachts. Afin de permettre l'essor de cette activité, il est nécessaire de procéder à des aménagements et des adaptations au niveau du PRCN.

Cette opération est estimée à **3 M€**.

Financeurs	Montant en €
Etat	12,17 M
Région	- M
Département de la Charente-Maritime	5,05 M
CDA de La Rochelle	5,05 M
GPMLR	28,30 M
Total	50,57 M

Récapitulatif des crédits contractualisés à l'article 3

L'ensemble des engagements de l'État et de la Région au titre du volet portuaire correspond ainsi à un engagement total de :

Financeurs	Montant en €
Etat*	12,17 M
Région	-
Total	12,17 M

*** Détail des crédits d'Etat mobilisés à l'article 3**

Budgets opérationnels de programme	Montants en €
BOP 203 – Infrastructures et Services de Transports	12,17 M
Total	12,17 M

Axe 2 - Enseignement supérieur, recherche et transfert de technologie vers les entreprises

Objectifs généraux :

Enseignement supérieur :

- Répondre aux besoins en termes de logement étudiants,
- Engager un plan de réhabilitation et d'aménagement des campus ayant pour objectifs :
 - la performance et la sobriété énergétiques en particulier via des opérations de réhabilitation exemplaires,
 - l'installation d'un lien entre enseignement supérieur et recherche d'une part et développement économique et emploi d'autre part via l'innovation technique et sociale (clauses d'insertion dans les marchés publics).

Recherche, transfert de technologie et diffusion de la culture scientifique, technologique et industrielle :

- Financer des programmes de recherche et d'innovation favorisant la mise en place d'une chaîne de valeur du développement et de la création d'entreprises via la valorisation de la recherche (transfert et diffusion de technologies, soutien aux intermédiaires en innovation, incubation, soutien à l'amorçage, diffusion de la culture scientifique)
- Développer l'interdisciplinarité, moteur de l'innovation sociale,
- Financer des équipements scientifiques et des démonstrateurs, en portant l'effort sur la consolidation de l'existant et en intégrant des opérations de mise à niveau de très grandes infrastructures de recherche,
- Développer le dialogue science et société grâce à l'intégration des aspects de diffusion de la culture scientifique et technique dans les projets dès l'amont,
- Développer des actions de formation.

Article 4 - Encourager la recherche, l'innovation et le transfert de technologie pour le développement économique de notre territoire (21,13 M€)

Etat des lieux :

Le pôle universitaire régional (Universités de Poitiers, Université de La Rochelle et ENSMA³) et ses partenaires institutionnels (CNRS⁴, INRA⁵, INSERM⁶, IFREMER⁷, BRGM⁸, CHU⁹), avec un potentiel significatif en matière de recherche publique, constituent un véritable atout pour notre région. Ce potentiel est tout particulièrement appréciable dans les domaines :

- des sciences pour l'ingénieur (« bâtiment durable », « transports », « numérique »),
- de l'environnement et de la santé (« biodiversité et chimie verte », « santé »),
- et des sciences sociales (« innovation sociale »).

En matière de publications scientifiques, la Région se situe globalement au 19^{ème} rang national. En revanche, dans le domaine des sciences pour les ingénieurs, les travaux de recherche font référence aux niveaux national et international et positionnent Poitou-Charentes au 5^{ème} rang.

³ Ecole nationale supérieure de mécanique et d'aérotechnique

⁴ Centre national de la recherche scientifique

⁵ Institut national de la recherche agronomique

⁶ Institut national de la santé et de la recherche médicale

⁷ Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer

⁸ Bureau de recherches géologiques et minières

⁹ Centre hospitalier universitaire

La mise en place des Communautés d'Universités et d'Établissements (COMUE) qui se substituent aux Pôles de Recherche et d'Enseignement Supérieur (PRES) annonce un nouveau projet de site qui pourrait s'étendre à l'interrégional tant sur les contours du précédent PRES Limousin Poitou-Charentes qu'au-delà, avec une extension région Centre. Les discussions et échanges fructueux actuels entre les partenaires devraient de plus conduire à un projet « I-Site » en réponse aux appels à projets du PIA2.

Objectifs spécifiques :

Augmenter les coopérations entre les laboratoires, les structures de transfert, les entreprises et les structures de diffusion de la culture scientifique, technique et industrielle, en particulier dans les domaines de la stratégie régionale de l'innovation.

Au bénéfice du territoire et de son activité économique ce nouveau contrat de plan doit conduire à une amplification du transfert technologique laboratoire-entreprises locales. Ainsi, les centres de transferts régionaux (CRITT¹⁰ CRT¹¹) labellisés par le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (MENESR) sont intégrés comme partenaires directs des programmes de recherche ci-après listés. La mise en œuvre de certains de ces programmes, au-delà des étapes fondamentales, pourra ainsi plus rapidement se traduire par des leviers innovation au sein des entreprises du territoire. Les leviers financiers doivent donc conforter les politiques scientifiques structurantes et les dynamiques des recherches partenariales publiques-privées et cela d'autant que la faible activité recherche privée est souvent liée aux budgets insuffisants que les PME régionales peuvent y consacrer. L'ouverture de certains équipements universitaires aux PME, en particulier à travers les plates-formes, sera un vecteur important pour la compétitivité des entreprises.

De plus, les aspects communication et culture scientifique des activités de recherche menées sur notre territoire se doivent d'être accentués et intégrés dans les programmes de recherche afin de faire valoir auprès du plus grand nombre et, en particulier des milieux socio-économiques, les compétences universitaires locales et leurs déclinaisons possibles en innovations régionales. L'Espace Poitevin « Pierre Mendès-France », pôle régional de culture scientifique décline ce savoir-faire depuis de nombreuses années et saura notamment communiquer sur les différentes thématiques scientifiques.

Accroître les capacités de recherche des équipes et laboratoires de recherche régionaux dans les domaines notamment de la stratégie régionale de l'innovation.

Dans le cadre de ce contrat de plan, les capacités de recherche des équipes et laboratoires universitaires régionaux devront notamment être appuyées dans les domaines des activités industrielles soulignées par la stratégie régionale de l'innovation, élaborée conjointement par l'Etat et la Région au sein du programme opérationnel des fonds européens régionaux (FEDER).

Cette stratégie recense 7 filières stratégiques qui sont : Qualité alimentaire, Chimie verte, Environnement et santé, Matériaux avancés et réductions des impacts environnementaux dans les transports, Eco-mobilité, Bâtiment durable, Numérique éducatif et industrie culturelle.

Pour favoriser le développement et la création des entreprises par la R&D et l'innovation, la nécessaire et structurante implication des chercheurs des instituts et laboratoires locaux, conduit à une sélection de projets de recherche « intégrés » dans les principales filières ci-avant listées.

¹⁰ Centres régionaux d'innovation et de transfert de technologie

¹¹ Centres de ressources technologiques

Six programmes de recherche sont ainsi déclinés :

- « environnement, biodiversité, frange côtière, chimie verte »,
- « le bâtiment durable »,
- « les transports terrestres maritimes et aéronautiques »,
- « santé et handicap »,
- « le numérique »,
- « innovations sociales, économiques et culturelles ».

Ces implications feront l'objet de projets de recherche dont le récapitulatif des sujets scientifiques et technologiques est le suivant :

- la protection de la biodiversité, de la frange côtière et des ressources eaux et sols,
- le développement de la chimie verte,
- l'amélioration des performances environnementales et thermiques des constructions nouvelles ou réhabilitées,
- la diminution des consommations d'énergies et la réduction des impacts environnementaux des véhicules terrestres, aéronautiques et maritimes,
- le développement de matériaux nouveaux,
- l'appui à l'innovation thérapeutique et aux expérimentations sur pathologies environnementales, infectieuses et neurologiques,
- l'accompagnement du handicap,
- le développement de systèmes numériques experts dédiés à la formation, à l'administration, à la créativité, au patrimoine et au tourisme,
- l'accompagnement de travaux de recherche concernant les sciences humaines et plus particulièrement le soutien à des études dans les domaines de l'éducation, l'inclusion sociale et les dynamiques territoriales.

Dans le cadre de cet article seront particulièrement soutenus :

- les structures ou plates-formes de recherche, les équipements, démonstrateurs et logiciels,
- les programmes de recherche liés aux thèmes définis dans le cadre de la stratégie régionale de l'innovation et en lien avec des projets partenariaux,
- les développements matériels et immatériels et l'ingénierie de projet des organismes de transfert visant au développement expérimental et à la recherche industrielle dans le cadre de la mise au point de nouveaux procédés et produits innovants,
- la diffusion de la culture scientifique et technique.

Axes principaux de développement des programmes portant sur les activités de recherche correspondantes :

Environnement, biodiversité, frange côtière, chimie verte (ECONAT) :

- Biodiversité, services éco-systémiques, activités économiques durables : expliquer les processus de la biodiversité sous les contraintes des activités anthropiques, les fonctions écologiques de la biodiversité ; aider à garantir la production des écosystèmes,
- Gestion intégrée des zones littorales et portuaires : expliquer, analyser et aider à anticiper les trajectoires de vulnérabilité des zones côtières, travailler sur la durabilité des structures et infrastructures portuaires,
- Chimie verte et préservation des ressources : appuyer le développement de l'institut de la chimie verte, proposer des solutions pour limiter les impacts négatifs de l'activité humaine sur l'environnement, développement de procédés durables (recyclage et valorisation des déchets), évaluer les impacts des pressions agricoles et urbaines.

Le bâtiment durable :

- Plateforme TIPEE : Lever les verrous technologiques de l'efficacité énergétique des bâtiments réhabilités.
- Matériaux de construction performants : Recherche de matériaux à propriétés spécifiques (stockage de chaleur, épuration d'air, hyper isolation, etc.).
- Qualité des environnements intérieurs : Maîtriser la qualité de l'air, le confort thermique, acoustique, olfactif et lumineux de l'habitat.
- Performance environnementale : Développer une méthodologie de construction ou de réhabilitation intégrant les ressources naturelles locales (intégration des énergies renouvelables).

Les transports terrestres maritimes et aéronautiques (TRANSPORTS) :

- Nouveaux matériaux et revêtements : amélioration des performances des matériaux, allègement des structures, développement de revêtements de protection,
- Energie, propulsion, sécurité : amélioration des rendements énergétiques, diminution des frottements, réduction du relargage d'espèces polluantes,
- Optimisation des frontières « solide/fluide » : développement d'une aérodynamique efficace (rendement, bruit...) de traitements de surface fonctionnels (minimiser les frottements, les salissures...),
- Plateformes et grandes installations : appui au développement et à la possible mise à disposition d'industriels de grands moyens d'essais (projet PROMETEE) uniques en France dans les domaines des matériaux, de la thermique, de l'aéro-acoustique...

Santé et handicap (HaBiSan) :

- Vieillesse, maintien de l'autonomie, handicaps et enjeux sociétaux (HaBiSan) : identifier les déterminants biologiques, physiologiques, psychologiques du vieillissement afin d'optimiser les prescriptions d'activités physiques, développement d'outils pour le maintien de l'autonomie de la personne,
- Innovations thérapeutiques, technologiques, diagnostiques et neurosciences : développement de molécules anti-inflammatoire, anti-cancéreuse, anti-diabétique, anti-cholestérolémiante..., perfectionner les transplantations d'organes et améliorer les traitements personnalisés des transplantés,
- Santé humaine et environnement : étudier les liens entre pollutions de l'environnement et santé humaine afin de les limiter (pollutions chimiques, biologiques...),
- Plateformes : mise à niveau d'équipements d'imagerie dans le domaine de la biologie santé (imagerie cellulaire, exploration préclinique...).

Le numérique (NUMERIC) :

- Plateforme de valorisation des contenus numériques (e-éducation, e-culture, e-patrimoine, e-tourisme, e-administration) : développement de passerelles trans-média, de chaînes de gestion de données, de nouvelles techniques de cryptographie et d'authentification,...
- Fournir des environnements de travail collaboratifs aux enseignants, élèves, familles, des outils interactifs aux artistes et entreprises de l'image, des chaînes d'exploitation de documents liés au patrimoine régional,
- Plateforme dédiée aux priorités scientifiques régionales du contrat de plan : développement de contrôles optiques non destructifs, d'imagerie multi-spectrale, d'outils de visualisation dédiés,...
- Optimiser la qualité des services des réseaux cellulaires, faciliter les contrôles qualité. Fournir de nouveaux outils de diagnostic pour mieux comprendre les évolutions environnementales.

Innovations sociales, économiques et culturelles (INSECT) :

- Analyse prospective des dynamiques territoriales : création d'observatoires multi-acteurs dans différents champs d'investigation (circuits courts, tourisme, changement climatique, mobilité...),
- Développement du capital humain : analyser les processus d'apprentissage scolaire-adultes et l'insertion dans l'emploi,
- Valorisation du patrimoine : construction d'un observatoire des usages numériques et de leurs impacts éducatifs et culturels, état des lieux de la conservation, de la mise à disposition d'archives, de fonds patrimoniaux et de collections.

Récapitulatif des crédits contractualisés à l'article 4

Financeurs	Montant en €
Etat*	6,13 M
Région	15,00 M
Autres dont Grand Poitiers, La Rochelle, etc.	A définir
Total	21,13 M

*Détail des crédits de l'Etat mobilisés à l'article 4

Budgets opérationnels de programme	Montant en €
BOP 172* Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires	
Recherche	3,38 M
Transfert	0,65 M
CNRS	2,10 M
Total	6,13 M

Par ailleurs, la région Poitou-Charentes bénéficie, au titre du Programme d'investissement d'avenir (PIA) d'une enveloppe de 22,1 M€ que recouvre 7,45 M€ pour la recherche (équipex GAP et Labex Interactifs) et 14,6 M€ pour les initiatives d'excellence en formation (CMI-Figure et Paré).

Article 5 – Structurer des campus attractifs et fonctionnels par une politique de site dynamique (31,4 M€)

Etat des lieux :

Dans le cadre de la loi du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche, la communauté universitaire du territoire est en cours de regroupement pour constituer une Communauté d'Universités et d'Établissements (ComUE) sur un périmètre élargi comprenant 5 Universités, dont les Universités de Poitiers et La Rochelle ainsi que plusieurs Écoles Supérieures dont l'ENSMA.

Concernant l'immobilier, les opérations retenues dans ce CPER sont issues des différents schémas directeurs immobiliers et schémas pluriannuels de stratégie immobilière des établissements. Elles privilégient la remise à niveau du parc immobilier existant par réhabilitation, restructuration ou démolition/reconstruction, y compris en ce qui concerne le logement étudiant. L'amélioration de la performance énergétique des bâtiments et leur mise en accessibilité font par ailleurs l'objet d'une prise en compte particulière.

Les opérations inscrites au CPER 2007-2013 n'ayant pu être réalisées ou de manière incomplète ont été prises en compte lorsqu'elles étaient toujours programmées, notamment pour les besoins de la recherche.

Le programme des opérations a pour objectif principal de conforter les grands établissements d'enseignement supérieur et de recherche de Poitou-Charentes. Les opérateurs de ce programme sont présentés ci-après.

Centre régional des œuvres universitaires et scolaires (CROUS)

Sur les 42 000 étudiants environ que compte l'académie de Poitiers, de l'ordre de 14 800 sont boursiers du ministère chargé de l'enseignement supérieur et suivis par le CROUS de Poitiers soit 32 % des étudiants de l'académie.

Dans le cadre du CPER 2007-2013, des constructions récentes sont venues augmenter le parc (résidences « Jean JOUZEL » et « Le Carrelet » à La Rochelle). D'autres projets en cours, à Niort et Angoulême, vont permettre d'atteindre dans la région les objectifs gouvernementaux (création de 40 000 logements sur 5 ans, annoncée par le Président de la République).

Les orientations choisies dans le cadre du présent contrat de plan favoriseront le maintien d'une offre à très bas loyers dans des proportions suffisantes avec amélioration du confort et de l'isolation thermique des bâtiments des résidences restant à traiter (deux opérations à Poitiers).

Université de Poitiers

L'Université de Poitiers a accédé à la pleine propriété de son patrimoine immobilier en 2011. Elle est ainsi propriétaire de 92 % de son patrimoine, soit 353.000 m² en 2013, répartis sur trois départements (Vienne, Charente, Deux-Sèvres). Elle bénéficie au titre de ce transfert de propriété d'une dotation récurrente de 10,8 M€/an, soit 64,8 M€ sur la durée du CPER, lui permettant de financer le gros entretien et renouvellement (GER). Tout ou partie de cette enveloppe pourra constituer la contrepartie de l'Etat à un financement des collectivités territoriales.

Dans le cadre du Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur, l'Université a élaboré et signé avec les principales villes universitaires (Poitiers, Niort, Angoulême) et les départements (Vienne, Deux-Sèvres, Charente) où elle est présente, des schémas locaux de l'enseignement supérieur et de la recherche qui offrent un cadre d'engagement pluriannuel à cinq ans avec trois axes en matière d'immobilier :

- renforcer la cohérence des sites,
- prioriser la rénovation énergétique,
- diminuer les surfaces à charge.

Un programme d'opérations immobilières est identifié pour un montant total de 47 M€ à ce stade. Les opérations de ce programme s'inscrivent dans les axes stratégiques de l'Etat et correspondent à son engagement dans le cadre de la dévolution du patrimoine.

Université de La Rochelle

La stratégie patrimoniale de l'université exposée dans son contrat de développement reprend notamment les priorités suivantes :

1. adapter l'usage de son patrimoine immobilier disponible, datant des années 1990 :
 - amélioration des conditions d'accueil et de confort des usagers et des personnels,
 - amélioration de l'efficacité énergétique,
 - mise en sécurité et accessibilité des locaux,
 - maintien en état et optimisation du patrimoine.
2. limiter les nouvelles constructions aux opérations inscrites au précédent CPER :
 - rationalisation de la localisation géographique des équipes de recherches,
 - augmentation des capacités d'accueil et de recherche,
 - mutualisation des équipements.

Ecole Nationale Supérieure de Mécanique et d'Aérotechnique (ENSMA)

L'ENSMA occupe des locaux d'une surface d'environ 30 000 m² SHON¹² depuis 1993 sur le technopôle du Futuroscope, à Chasseneuil-du-Poitou.

¹² Surface hors œuvre nette

Après plus de 20 ans d'existence, ces locaux nécessitent des interventions lourdes afin de maintenir l'état du bâti ainsi que le niveau de sécurité de l'ensemble du bâtiment : sécurité, accès handicapés, conformité au droit du travail concernant la maintenance et l'entretien... Il s'agit également d'améliorer les performances thermiques et réduire les consommations des fluides.

IFREMER

L'Ifremer souhaite consolider le positionnement de la station de La Tremblade, son rayonnement international (mission de Laboratoire de Référence de l'Union Européenne sur la pathologie des mollusques du laboratoire "génétique et pathologie des mollusques marins") ainsi que son ancrage régional (laboratoire "environnement-ressources du Pertuis Charentais") en optimisant les infrastructures d'expérimentation (amélioration de l'écloserie expérimentale, gestion technique centralisée), la mise aux normes énergétiques (utilisation des énergies renouvelables et isolation) et la reconfiguration des espaces d'accueil de ses partenaires (de recherche, de la profession et de la société civile). Ce projet est en lien avec le programme "environnement" du volet recherche et innovation de ce CPER.

INRA

L'INRA Poitou-Charentes souhaite mettre à niveau certaines de ses installations expérimentales obsolètes et énergivores (trois sites concernés) pour les adapter aux besoins de ses programmes de recherche et offrir aux personnels des conditions de travail correctes. Les recherches menées sur ces sites avec les partenaires régionaux, ont vocation à produire des innovations techniques ou organisationnelles.

Ecole Européenne Supérieure de l'Image (EESI)

Etablissement public de coopération culturelle (EPCC) depuis 2011 sous tutelle du ministère de la culture et de la communication et habilitée à délivrer des Master par le Haut Conseil à l'Évaluation de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur, l'EESI a été créé en 1995. Cette école d'art généraliste est implantée sur deux sites, Angoulême et Poitiers. Elle est vouée plus particulièrement à l'enseignement supérieur de la bande dessinée à Angoulême et aux arts numériques à Poitiers. Afin notamment de poursuivre son projet pédagogique, le développement de sa politique de recherche et assurer ses missions de formation continue, l'EESI doit faire face à un besoin important de restructuration de ses implantations, tant à Angoulême qu'à Poitiers.

Le programme d'opérations pressenties à ce jour est détaillé dans le tableau joint en annexe. Il est décliné selon les trois grands axes prioritaires suivants :

1. Soutenir la compétitivité et l'attractivité des territoires par la recherche

Un ensemble de six opérations du programme permet de conforter la recherche en offrant aux équipes des bâtiments opérationnels, adaptés aux besoins et énergétiquement plus sobres.

- **Restructuration des espaces dédiés à la recherche au Pôle sciences et technologies de l'Université de La Rochelle, avec la construction de la 2ème tranche de l'Institut du Littoral à La Rochelle** : il s'agit de regrouper l'ensemble des équipes et des équipements du laboratoire Littoral Environnement et Sociétés (LIENSs) sur le site de l'Institut du Littoral et de l'Environnement ; de permettre le développement du Laboratoire des Sciences de l'Ingénieur (LASIE) sur de nouveaux espaces dans le bâtiment Curie ; de reconfigurer et rationaliser les surfaces d'occupation du Centre de Recherche sur les Mammifères Marins (CRMM) dans le Centre Commun d'Analyses (CCA) et le bâtiment Curie.

- **Création d'un réseau d'eau glacée dans les bâtiments hébergeant notamment le laboratoire matériaux de l'Institut P' à l'ENSMA - 1ère tranche** : ce nouveau réseau est prévu pour remplacer l'eau industrielle perdue qui permet de refroidir actuellement les manipulations. Cette opération doit contribuer à la réduction des consommations et des coûts de fonctionnement associés.
- **Réhabilitation de la station IFREMER de la Tremblade dédiée aux activités du Laboratoire de Référence de l'Union Européenne sur les pathologies des mollusques et du Laboratoire Environnement-Ressources des Pertuis Charentais** : l'opération consiste à améliorer l'écloserie expérimentale, mettre aux normes énergétiques et reconfigurer des espaces existants.
- **Trois opérations de déconstruction-reconstruction et rénovation sur des sites distincts de l'INRA Poitou-Charentes ayant des objectifs communs** : adaptation aux besoins ; mise en sécurité/conformité et économie d'énergie :
 - l'ensemble laboratoire-animalerie pour les recherches en reproduction caprine sur le site des Verrines à Lusignan,
 - l'animalerie expérimentale pour les recherches en production porcine biologique, site de Rouillé,
 - les installations de recherche sur les systèmes avicoles bas intrants médicamenteux sur le site du Magneraud à Surgères.
- Dans le cadre du développement de la **station de recherche CNRS du Centre d'études biologiques (CEBC) de Chizé**, devenue Unité Mixte de Recherche en 2014, un cofinancement du Conseil général des Deux-Sèvres de 500.000 € est pressenti pour des investissements immobiliers nécessaires au développement de l'activité du CEBC.

2. Aménager des campus fonctionnels pour accroître leur attractivité

La majorité des opérations du programme s'inscrit dans un objectif de confortement de l'attractivité des campus. Les opérations retenues permettront d'une part d'offrir aux étudiants des logements rénovés, fonctionnels et à bas loyers, et d'autre part d'accroître le confort des espaces d'enseignement grâce à une réhabilitation thermique qui s'inscrit également dans un objectif de maîtrise des coûts d'énergie.

- **Réhabilitation du bâtiment A et rénovation thermique de l'ensemble des bâtiments de la résidence universitaire Marie Curie à Poitiers (CROUS)** : construite en 1967, la Cité MARIE CURIE est constituée de cinq bâtiments, qui s'élèvent sur cinq niveaux. Plusieurs réhabilitations ont été menées, de 2000 à 2009. Actuellement, l'offre est de 619 logements, dont 84 studios, 312 chambres trois fonctions, et 80 chambres rénovées. 28 chambres dans le bâtiment A ont été fermées pour vétusté. La réhabilitation concerne le bâtiment A (144 chambres) ainsi que l'isolation du bâtiment B.
- **Réhabilitation de bâtiments de la résidence universitaire Rabelais sur le Campus de Poitiers (CROUS)** : la Cité RABELAIS est constituée de six bâtiments. Cinq logements PMR¹³ ont été aménagés dans des parties inoccupées (salle et logement de fonction). Les bâtiments E, F et G ont été réhabilités partiellement en 2005. La réhabilitation est à conduire sur les bâtiments A, B, C et D.
- **Rénovation énergétique et technique des bâtiments de l'Université de La Rochelle** : cette opération vise à améliorer les performances énergétiques de l'ensemble des bâtiments de

¹³ personnes à mobilité réduite

l'établissement, construits dans les années 1970 pour l'IUT¹⁴ et dans la période 1990-2000 pour la majorité des autres immeubles, et permettre une optimisation des locaux d'enseignement. Elle concerne à la fois les installations techniques (mise en œuvre de chaudières à condensation, d'une GTC¹⁵, éclairages basse consommation...) et le clos-couvert (isolation des toitures, des façades, apports solaires...)

- **Travaux d'isolation intérieure de l'ensemble des bâtiments de l'ENSMA au Futuroscope :** l'établissement construit au début des années 1990 souffre de déperditions énergétiques importantes du fait de sa conception. Les travaux à réaliser portent sur l'isolation intérieure des locaux par doublage des vitrages et/ou des murs, la pose d'un doublage intérieur devant le mur côté extérieur et/ou devant le vitrage (système coulissant) et le remplacement des laines de verre en faux-plafonds. Cette opération permettra l'amélioration de la performance énergétique des bâtiments, la réduction des consommations de chauffage et l'amélioration du confort des personnes.
- **Remplacement des chaudières existantes à l'ENSMA par des chaudières gaz haut rendement à condensation :** cette opération a pour objet de sécuriser la fourniture en chauffage de l'établissement en remplaçant des équipements arrivant en fin de vie d'exploitation (mise en exploitation en 1993) tout en engendrant des économies d'énergie significatives.
- **Mise aux normes par démolition / reconstruction d'un pôle Chimie - Secteur B, Campus de Poitiers (université de Poitiers) :** la réalisation d'un pôle Chimie répond à deux objectifs majeurs : la mise en sécurité des biens et des personnes (personnels et étudiants), la mutualisation des espaces et des outils avec un impératif de rationalisation des surfaces et de maîtrise des coûts. L'état des lieux de la chimie à l'Université a montré l'inadéquation des outils existants, non seulement au regard de la protection des utilisateurs dans le cadre des enseignements ainsi que de la mise à niveau des équipements de recherche, indispensables au maintien et au développement d'une recherche innovante « chimie verte » et de qualité dans ce secteur à Poitiers. L'impossibilité de réhabilitation et le manque de flexibilité des bâtiments existants ont conduit à faire le choix d'une démolition/reconstruction. L'opération consiste à construire un ensemble de petits bâtiments en rez-de-chaussée, soit 700 m² pour l'enseignement et 3000 m² pour la recherche. Au terme du projet, près de 9000 m² seront détruits.
- **Amélioration de la performance énergétique des bâtiments du secteur Sciences - Campus de Poitiers (université de Poitiers) :** les objectifs pour le patrimoine du campus, classé majoritairement en C, sont : atteindre un niveau B de performance énergétique et pour les gaz à effets de serre ; améliorer sensiblement le confort d'usage pour les étudiants et pour les personnels de l'Université. Après avoir rénové 37.000 m² depuis 2011, l'Université souhaite accélérer son programme de rénovation en traitant les bâtiments restants des années 60-70 du secteur Sciences. Le procédé choisi sera l'isolation par l'extérieur avec remplacement des châssis. Les exigences de la réglementation thermique 2020 (RT2020) seront visées en portant une attention aux matériaux innovants. Les travaux consistent en la mise en œuvre d'une isolation performante (laine de lin), le remplacement des menuiseries extérieures, la gestion de la qualité de l'air intérieure, la régulation des installations de chauffage...

¹⁴ Institut universitaire de technologie

¹⁵ Gestion technique centralisée

3. Soutenir une politique dynamique et cohérente de sites

Les quatre opérations ci-après ont pour objectif de permettre aux différents sites universitaires de Poitou-Charentes d'être confortés, notamment en lien avec les politiques locales de développement.

- **Aménagement du niveau R + 2 du bâtiment Faculté des Langues Arts et Sciences Humaines/Institut Universitaires Asie Pacifique**, pour création d'espaces pédagogiques supplémentaires à La Rochelle (université de La Rochelle) : en prolongement du CPER 2007-2013, Il s'agit d'une opération à réaliser dans un niveau déjà clos et couvert de 440 m², qui permettra une mutualisation des locaux, à la suite notamment de la création de l'Ecole Supérieure du Professorat et de l'Education (ESPE).
- **Restructuration du pôle universitaire charentais par regroupement de l'Ecole Supérieure du Professorat et d'Education (ESPE) sur le Centre Universitaire de la Charente (CUC), à La Couronne (université de Poitiers)** : le projet consiste à favoriser une politique de site en réduisant l'éclatement géographique. La réflexion menée dans le cadre du schéma local de l'enseignement supérieur et de la recherche, s'appuie sur plusieurs objectifs : obtenir une répartition spatiale cohérente de la présence de l'Université à Angoulême avec la création d'un véritable campus universitaire propre à favoriser les mutualisations et réduire les coûts ; offrir une plus grande lisibilité de l'Université dans son environnement immédiat qui renforcera son attractivité et permettra d'animer et de développer les conditions de vie étudiante. L'opération consistera à adapter les locaux pour les besoins de l'ESPE. Des salles de pratiques, des ateliers, un pôle de vie étudiante ainsi que l'extension des espaces documentaires seront nécessaires, soit environ 1000 m². L'Université restituera 7200 m² au Conseil général de la Charente.
- **Mise en œuvre d'un réseau de maisons des savoirs, s'appuyant sur la rénovation des bibliothèques universitaires - Campus de Poitiers (université de Poitiers)** : le projet répond à trois fonctions : offrir aux étudiants des lieux de travail adaptés aux nouvelles méthodes d'enseignement, en particulier celles liées aux technologies numériques et celles liées à l'accroissement des besoins de travail en groupe et sur projet ; résoudre le problème de stockage des bibliothèques universitaires du campus, actuellement assuré principalement par les silos ; ouvrir l'Université sur des domaines peu ou insuffisamment regardés aujourd'hui à l'aide de projets d'interface entre des mondes différents (étudiants/chercheurs, interdisciplinarité, université/entreprises...). L'opération immobilière vise à adapter les locaux existants (10.000 m²) aux nouveaux usages tout en rénovant les lieux d'étude et de stockage avec un niveau d'exigence environnementale ambitieux. Les salles d'études, repensées en fonction des nouveaux usages, seront fortement connectées, notamment aux autres lieux documentaires, pour plus de 600 places au total.
- **Déplacement de l'IUT Gestion des Entreprises et Administration (GEA) sur un autre site à réhabiliter**. Les locaux actuellement occupés par l'IUT GEA pourraient ainsi permettre de répondre à d'autres besoins d'enseignement supérieur à la suite d'une réhabilitation.
- **Restructuration de l'Ecole Européenne Supérieure de l'Image (EESI)** : l'objectif est de réinstaller l'école dans des bâtiments fonctionnels adaptés aux normes environnementales et de sécurité actuelles sur les sites d'Angoulême et de Poitiers.

Récapitulatif des crédits contractualisés à l'article 5

Financiers	Montant en €
Etat*	9,6 M
Région	21,8 M
Autres, dont Conseil général des Deux-Sèvres	A définir
Total	31,4 M

L'enveloppe contractualisée de 9,6 M€ mobilisée par l'Etat pour l'immobilier de l'enseignement supérieur concerne exclusivement les opérations portées par le CROUS, l'Université de La Rochelle, l'ENSMA et l'EESI. Elle est complétée par les crédits déclinés au travers de la dotation récurrente liée à la dévolution du patrimoine de l'Université de Poitiers (64,8 M€) et des enveloppes apportées directement par les organismes de recherche (INRA-IFREMER-CNRS).

L'enveloppe de la Région concerne l'ensemble des opérations, tous opérateurs confondus.

* Détail des crédits d'Etat mobilisés à l'article 5

Budgets opérationnels de programme	Montants en €
BOP 150 - Formations supérieures et recherche universitaire	5,82 M
BOP 231 - Amélioration de la vie étudiante	1,98 M
BOP 224 - Transmission des savoirs	1,8 M
Total	9,6 M

Axe 3 - Transition écologique et énergétique

Le volet transition écologique et énergétique est en nette augmentation par rapport à la précédente période, avec un montant Etat-Région de 258 M€, soit une progression de plus de 60 %.

Les investissements consentis sont à la hauteur des enjeux fixés par le projet de loi relatif à la transition énergétique pour la croissance verte et repris localement au travers de projets de territoire pour réduire la consommation énergétique des particuliers, des entreprises et des collectivités publiques et développer les énergies renouvelables.

La prise de conscience de la nécessité d'anticiper le changement climatique conduit notamment à soutenir de façon significative l'ensemble des mesures en faveur d'une amélioration de la gestion quantitative et qualitative de l'eau, de la préservation des ressources et des milieux naturels, de la biodiversité et des paysages, ainsi que les démarches permettant d'accompagner la transition écologique et énergétique dans les territoires et auprès du public.

Sur la base de ces objectifs partagés pour l'ensemble de l'axe, les capacités d'intervention de chaque partenaire ont ainsi été réparties et optimisées selon les thématiques.

Transition énergétique

Cette partie vise à relayer et renforcer en Poitou-Charentes, les objectifs de la nouvelle loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte, actuellement dans le circuit parlementaire. Cette loi fixe en particulier des objectifs à horizons 2030 et 2050 que l'État et la Région inscrivent désormais dans leurs documents de planification.

Dans de nombreux domaines, le CPER va permettre de consolider les nombreuses initiatives engagées au cours de ces dernières années en Poitou-Charentes (cas des énergies renouvelables), mais dans d'autres domaines, il s'agit d'engager de façon volontaire des projets plus innovants (économie circulaire par exemple).

Enfin, la réussite du changement de notre modèle énergétique régional et le développement de la croissance verte nécessitent une mobilisation active des collectivités locales, au travers de projets de territoire ou autres initiatives locales qui relayeront les orientations partagées par l'État et la Région.

Article 6 – Efficacité énergétique et Maîtrise de la Demande en Énergie (31,5 M€)

État des lieux :

La maîtrise de l'énergie est le défi majeur de la transition énergétique, notamment en région Poitou-Charentes, car elle conditionne l'atteinte des objectifs fixés par la loi : il faut consommer mieux en économisant l'espace.

Sur cette période, l'État et la Région amplifieront leur politique énergétique en faveur des particuliers, des collectivités et des acteurs économiques et de l'innovation.

Objectif :

Permettre d'engager au cours de la période une diminution de la consommation énergétique finale, compatible avec les objectifs de la loi (- 50 % en 2050 par rapport à 2012).

6.1) La rénovation énergétique de l'habitat public et privé

En cohérence avec le projet de loi relatif à la transition énergétique pour la croissance verte, la cible première des actions de maîtrise de l'énergie est la rénovation énergétique des logements dont les enjeux sont à la fois sociaux, économiques et énergétiques : l'objectif est d'économiser l'énergie, faire baisser les factures et créer des emplois. Dans le cadre de la mise en œuvre du Plan de Rénovation Énergétique dans l'Habitat et des plates-formes territoriales de la rénovation, de la création d'une Agence Régionale pour les Travaux d'Économies d'Énergie (ARTEE), seront déployées des actions renforcées en matière :

- d'accompagnement de proximité des particuliers (Espaces Info Energie,...),
- de montée en compétences des professionnels du secteur (Praxibat, Centre de ressources BEEP,...),
- de soutien au passage à l'acte de rénovation,
- de soutien à la démonstration de solutions techniques innovantes (bâtiments démonstrateurs PREBAT, technologie d'information sur le bâti, dispositifs de comptage énergétiques,...).

Le soutien à la rénovation des logements sociaux est également intégré à ce chapitre.

6.2) L'efficacité énergétique des acteurs économiques

Le contrat de plan État-Région encourage les entreprises à engager une démarche d'utilisation rationnelle de l'énergie, passant par :

- des aides à la décision (diagnostic, étude de faisabilité,...),
- l'accompagnement à la montée en compétences (animation, formation,...),
- la mise en place de systèmes de gestion énergétique,
- la mise en œuvre de politique de gestion de la mobilité et d'émergence de nouveaux services,
- l'investissement dans des procédés plus sobres et plus propres,
- la valorisation ou la récupération d'énergie,
- la réduction des consommations d'énergie.

Une attention particulière est portée à la mise en œuvre des meilleures technologies disponibles. L'immobilier est lui aussi concerné par des encouragements à la sobriété énergétique.

6.3) Les économies d'énergies au sein des collectivités

Les factures énergétiques pèsent lourd dans le budget des collectivités. Ces dernières pourront être accompagnées pour déployer sur leur territoire des initiatives en matière :

- de management de l'énergie,
- de montée en compétences,
- d'éclairage public,
- de rénovation exemplaire du parc bâti public,
- de modes de déplacements durables et de nouveaux services à la mobilité.

Les acteurs du tertiaire public ou non lucratif sont également concernés par ces actions.

Récapitulatif des crédits contractualisés à l'article 6

Financeurs	Montant en €
Etat*	8,3 M
Région	23,2 M
Total	31,5 M

*Détail des crédits d'Etat mobilisés à l'article 6

Budgets opérationnels de programme	Montants en €
ADEME	8,3 M
Total	8,3 M

Article 7 - Développement des énergies renouvelables (41,3 M€)

État des lieux :

Le projet de loi relatif à la transition énergétique pour la croissance verte confirme l'engagement fort de la France pour diversifier son mix énergétique : pour atteindre les objectifs de cette loi, il faut multiplier par deux, d'ici 15 ans, la part de la production d'énergies renouvelables (ENR).

En Poitou-Charentes, la production annuelle estimée des énergies renouvelables correspond à 13,1 % de l'énergie finale totale consommée sur la région en 2012 (source : AREC¹⁶ bilan 2013).

Dans la continuité des soutiens apportés par l'État et la Région, le contrat de plan s'attache à couvrir les différents usages, thermiques et électriques, à diversifier les ressources utilisées, à accompagner l'émergence ou le développement des filières en cohérence avec les potentialités du territoire régional, à optimiser l'utilisation des ressources locales et à encourager la production décentralisée.

Objectif :

Permettre à la France d'améliorer la part des ENR dans la mise en œuvre énergétique en la portant à 26% en 2020 puis 32% en 2030, en s'appuyant sur les travaux des Schémas Régionaux du Climat, de l'Air et de l'Energie (SRCAE) et l'engagement des territoires pour mobiliser tous les potentiels accessibles techniquement et financièrement et consolider les filières industrielles renouvelables à partir des usages.

7.1) Les énergies renouvelables thermiques

La part de la chaleur renouvelable dans le mix énergétique à 2020 puis 2030 est portée par la loi à respectivement 33 % et 38 %.

La consommation d'énergie pour des usages thermiques représente 37,5 % de la consommation énergétique totale française. En 2013, environ un quart de cette consommation est couverte par une production d'énergies renouvelables en région. Le développement des filières comme le bois énergie, la géothermie, les biocarburants de seconde génération, le solaire thermique sera renforcé pour des utilisations collectives ou particulières.

Il s'agit de poursuivre et d'amplifier le soutien aux projets de chaleur renouvelable en modulant les règles d'éligibilité pour une optimisation de l'usage des fonds dédiés, en améliorant leur complémentarité et leur combinaison avec les autres fonds publics et financiers. De même, les

¹⁶ Agence régionale d'évaluation environnement et climat

opérations de démonstration et d'accompagnement à l'émergence de procédés industriels seront soutenues, tout comme le développement de la filière industrielle permettant de fournir les équipements principaux des installations.

7.2) Les énergies renouvelables électriques

La consommation d'énergie pour des usages électriques représente 21,5 % de la consommation énergétique totale. En 2013, moins de 10 % de cette consommation était couverte par une énergie d'origine renouvelable.

Des efforts importants seront faits pour encourager les filières photovoltaïques, éolienne, des énergies fluviomarines, en complément des filières de co-génération.

De plus, la fabrication en Poitou-Charentes des composants principaux des méthaniseurs, des éoliennes, des centrales photovoltaïques et hydroélectriques sera encouragée.

7.3) L'outil de financement des centrales de production d'énergies renouvelables

La réforme des modes de soutien des projets de centrales de production d'énergies renouvelables et notamment le financement des projets est une voie ouverte par le projet de loi relatif la transition énergétique pour la croissance verte.

L'optimisation du financement des centrales de production d'énergies renouvelables est une des clés de leur développement. Un véhicule d'investissement abondé entièrement ou partiellement par des financements publics pourra être créé pour faciliter la mise en œuvre des projets (création de SEM...).

Récapitulatif des crédits contractualisés à l'article 7

Financeurs	Montant en €
Etat*	8,0 M
Région	33,3 M
Total	41,3 M

***Détail des crédits d'Etat mobilisés à l'article 7**

Budgets opérationnels de programme	Montants en €
ADEME	8 M
Total	8 M

Article 8 - Développement de l'économie circulaire (17,2 M€)

État des lieux :

Le projet de loi relatif à la transition énergétique pour la croissance verte affirme le besoin pour notre société d'évoluer sur ses modes de production, de distribution et de consommation. Il s'agit d'impulser une nouvelle dynamique industrielle pour économiser nos ressources et maîtriser notre empreinte environnementale.

L'économie circulaire est un système économique d'échange et de production qui, à tous les stades du cycle de vie des produits (biens et services), vise à augmenter l'efficacité de l'utilisation des ressources et à diminuer l'impact sur l'environnement.

L'économie circulaire vise à diminuer drastiquement le gaspillage des ressources, notamment les matières premières et l'énergie, afin de découpler la consommation des ressources de la croissance du PIB tout en assurant la baisse des impacts environnementaux et l'augmentation du bien-être notamment en préservant ou développant l'emploi. Il s'agit de faire plus et mieux avec moins.

Objectif :

Amorcer l'évolution des modes de production, de distribution et de consommation pour économiser les ressources et impulser de nouvelles politiques industrielles, en s'appuyant notamment sur les acquis des politiques de prévention des déchets pour amplifier le mouvement sur tous les territoires.

8.1) La prévention et la gestion des déchets

Éviter la production de déchets, c'est avant tout agir au niveau de la prévention afin d'en maîtriser les impacts, les coûts et de contribuer à la consommation efficace des ressources non renouvelables.

Il s'agit donc d'accompagner les territoires et leurs acteurs au travers de programmes locaux de prévention ambitieux. Une attention particulière sera portée aux sujets de la prévention des Déchets d'Activités Économiques (DAE) et du gaspillage (ou pertes) alimentaire.

Quant à la gestion des déchets, elle concerne la collecte, le transport, les étapes de tri et de prétraitement, de valorisation, puis d'élimination. Elle doit viser la meilleure valorisation du déchet, adaptée au contexte du territoire, et dans une logique de proximité.

L'accompagnement proposé concerne l'optimisation des organisations, les équipements de tri et de valorisation ainsi que la méthanisation.

8.2) Les achats responsables

La consommation responsable doit conduire l'acheteur, qu'il soit acteur économique (privé ou public) ou citoyen consommateur, à effectuer son choix en prenant en compte les impacts environnementaux à toutes les étapes du cycle de vie du produit (biens ou services).

L'accompagnement des politiques d'achats responsables tant des acteurs publics que privés sera engagé, tout comme la mise en œuvre d'opérations pilotes locales relatives à une consommation responsable par les citoyens (en travaillant en synergie et/ou en prolongement des programmes locaux de prévention). Le soutien à des opérations collectives d'information/formation est envisagé.

8.3) La réparation / réutilisation des produits

L'allongement de la durée d'usage par le consommateur conduit au recours à la réparation, à la vente ou don d'occasion, ou à l'achat d'occasion dans le cadre du réemploi ou de la réutilisation, notamment en lien avec l'économie sociale et solidaire.

La réparation est la remise en fonction d'un produit, lui permettant de prolonger l'usage sans que l'utilisateur s'en sépare ou après qu'il s'en soit séparé.

Le réemploi permet, par le don ou la vente d'occasion de prolonger l'usage d'un produit, en lui permettant une nouvelle vie.

La réutilisation conduit à ce que des déchets puissent être remis en état sous forme de biens d'occasion ou soient démontés et les pièces en état de fonctionnement triées puis revendues.

Il s'agit de soutenir la mise en réseau des acteurs actifs en région sur ces champs d'activité, les actions de formation professionnelle, l'accompagnement des porteurs de projets de recycleries et les initiatives transversales telles que les Pôles Territoriaux de Coopération Économique (PTCE).

8.4) Les filières de recyclage à haute valeur ajoutée

Le recyclage vise à utiliser les matières premières issues de déchets, en boucle fermée (usage dans les mêmes produits) ou en boucle ouverte (utilisation dans d'autres types de biens).

Il s'agit de soutenir des projets collaboratifs structurants de montage de filières régionales de recyclage de déchets, en particulier industriels et du BTP, en fonction des spécificités économiques de la région.

L'Institut de la Chimie Verte et le projet de zone industrielle dédiée sont un des facteurs de développement de cette filière régionale ainsi que la création d'un pôle décarboné visant à l'émergence d'une industrie du recyclage à haute valeur ajoutée.

8.5) L'innovation par l'éco-conception de produits (biens ou services) et l'économie de la fonctionnalité

L'éco-conception consiste en la conception d'un produit, d'un bien ou d'un service, qui prend en compte, afin de les réduire, ses effets négatifs sur l'environnement au long de son cycle de vie, tout en s'efforçant de préserver ses qualités ou ses performances. L'éco-conception est un facteur important de différenciation et de compétitivité.

L'économie de la fonctionnalité privilégie l'usage à la possession et tend à vendre des services liés aux produits plutôt que les produits eux-mêmes.

Le soutien vise à démultiplier les démarches d'éco-conception et d'économie de la fonctionnalité dans les entreprises de nos territoires. Des actions de sensibilisation/formation auprès des entreprises (acheteurs) ainsi que l'accompagnement d'entreprises en réflexion sur une conversion vers l'éco-fonctionnalité de leur offre client seront envisagés.

8.6) L'écologie industrielle et territoriale (EIT)

L'écologie industrielle et territoriale, dénommée aussi symbiose industrielle, constitue un mode d'organisation inter-entreprises par des échanges de flux ou une mutualisation de besoins.

Il s'agit de favoriser la multiplication des zones du territoire engagées dans une démarche d'EIT, notamment dans le cadre de l'Appel à Manifestation d'Intérêt régional lancé par la Région et l'ADEME.

8.7) Les approches transverses

Il s'agit d'accompagner les maîtres d'ouvrage dans des démarches de management environnemental portant sur les sites ou les produits (étiquetage environnemental, analyse de cycle de vie...) et dans des démarches de Responsabilité Sociale des Entreprises (RSE).

Récapitulatif des crédits contractualisés à l'article 8

Financeurs	Montant en €
Etat*	7,2 M
Région	10,0 M
Total	17,2 M

***Détail des crédits d'Etat mobilisés à l'article 8**

Budgets opérationnels de programme	Montants en €
ADEME	7,2 M
Total	7,2 M

Transition écologique

Adossée aux engagements pris en faveur de la transition énergétique, la transition écologique fait l'objet d'un effort conjoint sans précédent de l'Etat et de la Région pour accompagner le territoire picto-charentais dans son adaptation aux changements globaux. Il doit notamment faire face aux enjeux stratégiques que sont la reconquête de la biodiversité et la préservation de la ressource en eau.

Les projets et initiatives conjuguant développement local et excellence environnementale permettent aux acteurs territoriaux et au grand public de se mobiliser en faveur de la croissance verte. Ils font l'objet d'un soutien renforcé.

Article 9 – La reconquête de la biodiversité et la préservation des ressources (145,89 M€)

Caractérisé par ses enjeux majeurs en matière de gestion de l'eau et de biodiversité, le territoire de Poitou-Charentes bénéficie d'une mobilisation renouvelée dans ces deux domaines.

Annoncée par la Ministre en charge de l'Ecologie le 30 octobre 2014, la création de l'Agence Française pour la Biodiversité vient renforcer l'expertise scientifique et technique au service du territoire, dans une approche unifiée des écosystèmes terrestres et aquatiques.

En parallèle, la Région Poitou-Charentes investit fortement pour permettre, grâce aux démarches participatives, l'appropriation de ces enjeux par les acteurs locaux et le grand public. Celle-ci est essentielle à la réussite de l'action.

Fort de leur complémentarité, l'État et la Région pourront compter sur leur expérience du partenariat et s'appuyer sur les documents de référence que sont les Schémas Directeurs d'Aménagement et de Gestion des Eaux, les Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux et le Schéma Régional de Cohérence Écologique afin de conduire des actions ambitieuses pour préserver les ressources et richesses naturelles en maintenant les grands équilibres écologiques et en limitant les impacts environnementaux.

9.1) La préservation et la reconquête des ressources en eau

État des lieux :

La directive cadre européenne sur l'eau impose l'atteinte du bon état des masses d'eau. En Poitou-Charentes, les précédents SDAGE ont fixé pour 2015 :

- un objectif de bon état écologique pour 49 % des eaux de surfaces,
- un objectif de bon état quantitatif et chimique pour 39 % des eaux souterraines.

Le bon état écologique des eaux de surface est indissociable d'une gestion quantitative équilibrée de la ressource en eau.

La qualité des eaux de Poitou-Charentes est généralement dégradée. En 2009, 14 % des masses d'eau de surface sont en bon état écologique et 38 % en bon état chimique, tandis que 35 % des eaux souterraines sont en bon état chimique et 61 % en bon état quantitatif.

Le mauvais état chimique s'explique principalement par les teneurs en nitrates et pesticides, dont l'origine est multiple (agriculture et activités domestiques). Le mauvais état quantitatif fait souvent référence à des débits insuffisants des cours d'eau en période d'étiage et des niveaux insuffisants des nappes. Les prélèvements ont un impact important sur cette situation.

Un des enjeux majeurs de la région est de préserver le Marais poitevin. Deuxième zone humide de France après la Camargue, ce territoire remarquable fait l'objet d'une attention particulière de l'Etat et des collectivités. L'année 2014 a vu sa relabellisation en Parc Naturel Régional et le plan gouvernemental d'actions sur le Marais poitevin qui a débuté en 2003 se poursuit pour une gestion des milieux plus respectueuse de l'environnement.

Les actions visant la protection du Marais poitevin et plus largement des autres marais régionaux de grande valeur écologique s'inscrivent dans le cadre du Plan National d'Action en faveur des milieux humides 2014-2018.

Objectifs :

La Ministre de l'Ecologie a réaffirmé en juillet 2014 sa volonté d'accélérer la mise en œuvre de la politique de l'eau, le changement climatique rendant encore plus indispensable le renforcement des actions sur l'eau. Les objectifs nationaux visent à stopper la hausse du prix de l'eau, et à programmer sa baisse en protégeant la santé publique et l'environnement. Dans ce cadre, le CPER s'attache à :

- développer et partager la connaissance sur l'eau et les milieux aquatiques, tant sur les aspects qualitatifs que quantitatifs,
- développer une animation et une gouvernance élargie pour une gestion équilibrée de l'eau au travers des SAGE et des actions territoriales,
- restaurer et préserver les milieux aquatiques : cours d'eau et zones humides ainsi que la continuité écologique,
- améliorer la qualité des eaux en réduisant les pollutions ponctuelles et diffuses par des approches intégrées,
- gérer quantitativement la ressource et l'adaptation au changement climatique dans le cadre de projets de territoire.

La dégradation de la qualité de l'eau a des impacts aussi bien sur la biodiversité que sur la production d'eau potable. Le contrat de plan accompagnera des programmes visant à réduire les sources de pollution des eaux et à atteindre les objectifs de bon état global des eaux.

Pour la reconquête d'une bonne qualité des eaux brutes destinées, après traitement, à la consommation humaine, l'Etat et la Région réuniront leurs efforts pour la mise en œuvre de programmes d'actions adaptés dans le cadre du programme Re-Sources.

Les actions entreprises pour réduire le recours aux pesticides, améliorer la gestion de l'azote et réduire les autres sources de pollution sont des actions prioritaires compte tenu de la situation régionale.

Une attention particulière sera également apportée aux milieux humides compte tenu de leurs rôles multiples en relation avec les objectifs de la DCE et de la directive Inondation (zone d'expansion de crues).

Parmi les projets relevant de la gestion quantitative de l'eau visant à atteindre une gestion équilibrée de la ressource en eau, et en particulier les infrastructures de substitution pour les usages agricoles, ceux financés au titre du présent CPER s'inscriront dans le cadre d'un projet de territoire garantissant une gestion collective de la ressource, la promotion de pratiques agricoles moins consommatrices d'eau et prenant en compte les enjeux de la qualité de l'eau.

Concernant la gestion et le stockage de l'eau, la Région réaffirme ses priorités définies par la délibération du 3 octobre 2011. Un document d'application du CPER permettra de préciser les modalités de financement des projets à venir, en fonction notamment pour l'Etat des orientations nationales arrêtées dans ce domaine.

9.2) La préservation et la reconquête de la biodiversité

État des lieux :

La région Poitou-Charentes est caractérisée par :

- une biodiversité souvent intéressante sur terre et mer : la région abrite des milieux naturels, ou hérités d'une exploitation humaine traditionnelle, très variés (grandes vallées, marais littoraux, bocages, ensembles de landes, îles et estuaires),
- un des derniers lieux d'habitat national ou européen pour les espèces menacées telles l'Esturgeon européen, l'Anguille, le Vison d'Europe ou encore l'avifaune des plaines cultivées (dernière population d'Outarde canepetière migratrice, Busard cendré,...),
- le réseau Natura 2000 couvre de ce fait 12,6 % du territoire régional ainsi que la totalité des eaux côtières,
- un rythme d'artificialisation des sols supérieur au rythme national,
- des interactions fortes entre écosystèmes remarquables et activité agricole (milieux bocagers, marais littoraux, plaines ouvertes...) : tendance marquée à la baisse des surfaces en herbe gérées extensivement, à l'extension de la taille des parcelles cultivées et à la suppression des éléments fixes du paysage,
- une forte pression exercée par les espèces envahissantes végétales (jussie, ailante,...) et animales (ragondin, écrevisses américaines,...).

Objectifs :

En Poitou-Charentes, les objectifs visés par le CPER sont :

- parvenir au maintien et à la restauration des continuités écologiques (réservoirs de biodiversité et corridors),
- améliorer et valoriser la connaissance régionale sur la biodiversité pour informer et sensibiliser les acteurs du territoire dont le grand public,
- assurer le bon état de conservation des espèces patrimoniales.

Les opérations s'inscriront dans les actions du Schéma Régional de Cohérence Écologique Poitou-Charentes (Trame Verte et Bleue) et des différents plans d'action en faveur de certaines espèces.

En ce qui concerne les réservoirs de biodiversité, il conviendra notamment de poursuivre la mise en œuvre des documents d'objectifs (DOCOB) sur les sites Natura 2000 (animation et actions) en lien avec les collectivités, dont les Départements tels que les Deux-Sèvres sur les sites Niort Sud Est, la Mothe-Saint-Héray - Thénézay, Niort Nord Ouest. Par ailleurs, il est prévu d'assurer la gestion et le développement du réseau des réserves naturelles et de soutenir les actions de gestion portant sur les autres réservoirs de biodiversité d'importance régionale.

En ce qui concerne les continuités écologiques, un soutien particulier sera apporté aux continuités aquatiques et/ou liées aux zones humides.

Tous les acteurs du territoire seront approchés pour contribuer dans leur domaine de compétence à la constitution/reconstitution de corridors biologiques fonctionnels, qu'il s'agisse du soutien aux projets visant la replantation d'arbres et de haies pour reconstituer un maillage bocager, ceux des entreprises pour améliorer la qualité écologique de leur emprise foncière, ceux des collectivités ou ceux de la sphère agricole. Une attention particulière sera apportée aux démarches d'acquisition foncière et de gestion pilotées par des collectivités sur des enjeux particulièrement sensibles.

Les projets visant la connaissance de la biodiversité, des habitats et des écosystèmes et la valorisation de cette connaissance (via notamment le Conservatoire Botanique National Sud Atlantique et les observatoires régionaux) seront soutenus pour contribuer prioritairement à la mise

en œuvre de la Trame Verte et Bleue régionale. Les données alimenteront les bases de données régionales, nationales et européennes.

Pour permettre de réintroduire les espèces emblématiques (Vison d'Europe, Outarde canepetière), les opérations de reproduction et d'élevage de conservation seront accompagnées. Dans ce cadre, le Centre national d'élevage conservatoire du Vison d'Europe situé à Chizé (Deux-Sèvres) sera soutenu.

Les opérations de connaissance et de contrôle des espèces invasives végétales et animales seront soutenues à des échelles pertinentes de gestion associées à une lutte contre leur implantation pour maintenir une pression sur les espèces envahissantes.

Les actions spécifiques relatives au patrimoine naturel maritime et littoral, dont la protection du milieu marin, s'intègrent dans une stratégie de développement durable du territoire. Elles ont, pour cette raison, été identifiées dans le cadre du volet territorial (art. 18).

9.3) La reconquête des paysages

La dimension patrimoniale au sens large constitue, aux côtés de la croissance verte, un axe essentiel pour la réussite partagée de la transition écologique. Riche de sa diversité géographique, paysagère, historique et culturelle, le territoire du Poitou-Charentes doit pouvoir, plus que d'autres, miser sur la qualité préservée de ses patrimoines et de ses paysages comme atout pour son développement.

Etat des lieux :

La notion de paysage a considérablement évolué ces dernières années. Sur le plan législatif, on observe cette progression depuis la loi du 8 janvier 1993 relative à la protection et la mise en valeur des paysages, dite "loi Paysage". Désormais, le cadre de vie est considéré dans son ensemble et non plus seulement au travers d'un site pittoresque ou d'un monument remarquable.

Les paysages sont, aujourd'hui, l'objet d'un intérêt croissant, d'initiatives de plus en plus nombreuses mais également de polémiques et de débats vigoureux, avec notamment des considérations plus affirmées d'esthétique.

En droit international et européen, cette préoccupation nouvelle se traduit par la Convention de Florence dite Convention européenne du Paysage, signée sous l'égide du Conseil de l'Europe en 2000 et entrée en vigueur en France le 1er juillet 2006. Elle offre, pour la première fois, une définition juridique au paysage. Ainsi, ce traité dispose que *le paysage définit une partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations.*

L'attention grandissante portée à cette question s'explique par le décalage entre les capacités de développement, de transformation et de mutation que porte la société d'une part, et la capacité à inscrire ce développement dans un paysage voulu, collectivement maîtrisé, d'autre part. En effet, le paysage est de plus en plus considéré comme un bien public, un patrimoine collectif. Tout simplement parce qu'il est le cadre de vie au quotidien de chacun des habitants de Poitou-Charentes et que sa qualité influence leur qualité de vie. Mais au-delà, c'est aussi le paysage, facteur d'identité et d'appartenance à une région qui est en jeu. Enfin, dans une société en mutation constante et rapide, l'attachement aux paysages relève également de l'attachement à un héritage, composé et enrichi par de multiples générations.

Les projets de "reconquête paysagère" soutenus au titre du CPER s'inscriront dans la dynamique du Plan national d'actions pour la reconquête des paysages et la place de la nature en ville lancé par le ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie et dans le cadre du Plan régional de connaissance et de reconquête des Paysages de Poitou-Charentes.

Objectif :

Développer des projets portant sur des paysages dégradés, notamment en relation avec des sites de patrimoine culturel ou naturel principalement situé en milieu rural.

Il s'agira plus particulièrement de l'élaboration de Plan-Paysage par un architecte-paysagiste (landscape architect), de réhabilitation ou de reconstruction d'éléments arborés structurants (plantations) ayant un réel impact en matière de reconquête des paysages et de biodiversité.

Récapitulatif des crédits contractualisés à l'article 9

Financeurs	Montant en €
Etat*	130,29 M
Région	15,60 M
Total	145,89 M

***Détail des crédits d'Etat mobilisés à l'article 9**

Budgets opérationnels de programme	Montants en €
BOP 113 - Paysages, eau et biodiversité	4,29 M
Agences de l'eau	126,00 M
Total	130,29 M

A noter que la mobilisation des crédits des agences de l'eau est mise en œuvre à travers une gouvernance associant les usagers de l'eau via les comités de bassin et les conseils d'administration des agences qui fixent les modalités d'aides financières.

Article 10 - La prévention des risques (3,05 M€)**État des lieux :**

En matière de risques naturels, la prévention des risques d'inondation est l'un des enjeux majeurs en région Poitou-Charentes et plus particulièrement en secteur littoral. La mise en œuvre de la directive 2007/60/CE dite « directive Inondation » prévoit que les acteurs locaux s'impliquent dans la gestion des risques d'inondation en partageant avec l'État une analyse de l'état des lieux et des choix dans les actions à entreprendre. Pour ce faire, des stratégies locales de gestion des risques d'inondation sont à mettre concrètement en place.

Objectif :

Afin d'apporter un appui aux structures porteuses concernées, des études de diagnostic initial des périmètres de stratégie et une aide à l'animation seront nécessaires (cinq Territoires à Risque Important d'inondation - TRI - en Poitou-Charentes).

Récapitulatif des crédits contractualisés à l'article 10

Financeurs	Montant en €
Etat*	3,05 M
Région	- M
Total	3,05 M

*Détail des crédits d'Etat mobilisés à l'article 10

Budgets opérationnels de programme	Montants en €
Fonds Barnier	3,05 M
BOP 181 – Prévention des risques	
Total	3,05 M

Accompagnement de la transition écologique et énergétique

La réussite de la transition écologique et énergétique, qui nécessite un changement profond de modèle de société, repose notamment sur la mise en place d'outils et démarches permettant de mettre en oeuvre et d'accompagner ce changement par l'expérience pratique dans les territoires.

C'est en ce sens que l'ensemble des démarches et projets territoriaux de développement durable, qu'ils soient transversaux, comme les Agendas 21, ou priorisant certaines thématiques, comme les Plans Climat Énergie Air Territoriaux (PCEAT) ou les Parcs Naturels Régionaux (PNR), doivent faire l'objet d'un soutien renforcé.

La mobilisation collective de tous les acteurs et du public doit également s'appuyer sur le déploiement des initiatives en matière d'éducation à l'environnement et au développement durable, ainsi que sur le développement de dispositifs d'observation et de suivi performants.

Article 11 – Projets territoriaux de développement durable (14,02 M€)

État des lieux :

Les territoires sont un acteur majeur de la transition énergétique et écologique, véritable mutation sociétale. Au-delà de leurs obligations réglementaires, les collectivités prennent l'initiative, pilotent des démarches, mobilisent les acteurs institutionnels et économiques, organisent les débats, décident. Ces dernières disposent déjà de compétences pour favoriser la décentralisation de cette transition.

Objectif :

Faire des territoires les lieux de mobilisation sociétale, de cohérence sociale et de pilotage politique de ces transformations des modes de vie et de développement en cohérence avec les objectifs ambitieux de la transition énergétique et écologique.

11.1) Les Plans Climat Énergie Air Territoriaux (PCEAT) et les démarches volontaires

L'accompagnement des démarches territoriales vise un niveau d'exigence plus élevé et l'obtention de résultats effectifs en demandant aux collectivités de s'engager dans des plans d'actions opérationnels notamment sur la mobilisation des énergies renouvelables, la rénovation énergétique des bâtiments, le développement de l'économie circulaire, les services de mobilité et l'urbanisme, la réduction des émissions de gaz à effets de serre et la lutte contre le changement climatique en associant tous les acteurs du territoire.

La priorité sera donc donnée aux approches territoriales intégrées ambitieuses et à la concrétisation des appels à projets nationaux attachés à celles-ci (notamment les plates-formes du Plan de Rénovation Énergétique de l'Habitat, les territoires zéro gaspillage zéro déchet, les 1500 méthaniseurs, et les Territoires à Énergie Positive pour la Croissance Verte).

11.2) Le dispositif d'observation énergie climat

Dans le cadre des planifications territoriales (Schéma Régional Climat Air Énergie, PCEAT,...) et d'une « décentralisation » progressive des problématiques, le développement d'un dispositif régional d'observation partenarial est indispensable. Celui-ci répond à un besoin partagé entre acteurs publics et privés de suivi, d'analyse d'impact des actions des stratégies territoriales, d'évaluation des politiques publiques, à quasiment toutes les échelles territoriales.

Un des rôles majeurs des observatoires est aussi de constituer un lieu d'échanges où les acteurs du territoire peuvent apprendre à mieux se connaître (et en particulier à mieux comprendre les différences de cultures professionnelles et institutionnelles), à discuter de leurs perceptions respectives des enjeux de leur territoire.

Il s'agit de couvrir les « sujets d'intérêt général » que sont notamment la maîtrise de l'énergie, le développement des énergies renouvelables, le changement climatique, la qualité de l'air, les déchets et les ressources,...

Les territoires labellisés doivent être des lieux de cohérence de projets pour assurer la conservation de leur patrimoine naturel, culturel et le maintien voire le développement de leurs activités économiques. L'État et la Région accompagneront le Parc naturel régional du Marais poitevin et les acteurs, au-delà de la restauration des fonctions biologiques et hydrauliques du marais, pour garantir les objectifs de développement durable de la charte du Parc.

11.3) Agenda 21

La dynamique des Agendas 21 en Poitou-Charentes est engagée. Ces démarches volontaires, concernant des territoires de projets, portées par une collectivité ou un groupement de collectivités, se traduit dans une stratégie et un plan d'action territorial.

L'ambition première de tels projets est d'engager le territoire et ses habitants dans une démarche d'amélioration continue guidée par les principes fondateurs du développement durable. Il s'agira d'amplifier et d'accompagner cette dynamique par des aides aux collectivités, en parallèle de l'appel à projet annuel réalisé par l'État.

11.4) Charte de Parc

Par décret du 20 mai 2014, le Marais poitevin a été classé Parc Naturel Régional (PNR). La mise en œuvre de la charte comprendra des actions de protection et de connaissance du patrimoine naturel et des paysages ainsi que l'appui aux études, à son suivi et à son évaluation.

Récapitulatif des crédits contractualisés à l'article 11

Financiers	Montant en €
Etat*	5,82 M
Région	8,20 M
Total	14,02 M

*Détail des crédits d'Etat mobilisés à l'article 11

Budgets opérationnels de programme	Montants en €
ADEME	5,00 M
BOP 113 - Paysages, eau et biodiversité, (hors OGS)	0,72 M
BOP 217 - Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer	0,10 M
Total	5,82 M

Article 12 – Éducation à l'environnement et au développement durable (4,03 M€)

L'éducation à l'environnement et au développement durable (EEDD) doit contribuer à faire plus amplement partager, par tous les citoyens, la conscience des effets des crises écologiques, économiques et sociales contemporaines et donner à chacun les moyens de s'informer et de se former pour agir positivement.

Fin novembre 2014, la Conférence environnementale annuelle a été l'occasion pour l'Etat de rappeler le lien indissociable entre écologie et démocratie participative.

Le contrat de plan État-Région encourage les partenariats dans les établissements scolaires pour développer des lieux d'apprentissage de l'environnement et de développement durable. Il favorisera le développement de projets multipartenariaux et co-construits avec les collectivités, les associations, les établissements scolaires et le rectorat pour la mise en synergie et la valorisation aux échelles de territoires pertinentes.

En Poitou-Charentes, l'EEDD fait l'objet d'un grand nombre d'initiatives relayées par différents acteurs. Afin d'avoir une vision complète de cette politique, il se révèle nécessaire d'avoir un Espace Régional de Concertation (ERC) qui permettra d'avoir un accès partagé aux actions menées dans ce domaine. Cet espace régional pourra ainsi développer une stratégie commune et régionale en la matière.

Récapitulatif des crédits contractualisés à l'article 12

Financeurs	Montant en €
Etat*	0,03 M
Région	4,00 M
Total	4,03 M

*Détail des crédits d'Etat mobilisés à l'article 12

Budgets opérationnels de programme	Montants en €
BOP 217 - Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer	0,03 M
Total	0,03 M

Axe 4 – Développer les infrastructures de très haut débit (THD) et les usages du numérique

Priorités :

- Couvrir à 10 ans la totalité des foyers en THD, soit 70 % d'ici 2020,
- Permettre le développement des usages du numérique dans les services publics (santé, éducation, administration, culture) pour améliorer l'attractivité du territoire,
- Favoriser la croissance des TPE/PME par le recours au numérique en tant qu'outil d'efficacité et non pas uniquement comme outil de communication.

Article 13 – Développer les infrastructures de très haut débit

Etat des lieux :

Le Président de la République s'est engagé à couvrir, à 10 ans, 100 % des foyers en très haut débit et à éliminer dès 2017, les zones de déficit numérique (3-4 Mbits). Dans cet engagement, le très haut débit ne signifie pas nécessairement la fibre optique desservant chaque usager. En effet, des technologies alternatives permettent de lutter contre la fracture numérique, comme la montée en débit, la desserte satellitaire ou hertzienne.

Pour répondre à cet objectif, le plan France Très Haut Débit mobilise toutes les énergies du pays :

- dans les zones denses, l'investissement privé fibre l'ensemble des habitations,
- dans les zones moins denses, l'ensemble des collectivités territoriales et l'Etat se mobilisent pour mener des projets qui associent le déploiement du FttH (« Fiber to the home » - Fibre au domicile) par plaque s'organisant autour des communes les plus importantes et la montée en débit sur une grande partie du territoire rural,
- en complément, les autres solutions techniques permettant d'offrir des débits satisfaisants pour les usages à 10 ans seront mises en œuvre pour les habitats les plus isolés (satellites et solutions radio).

Objectifs :

- l'investissement privé dans les zones denses et très denses couvre 40% des foyers de la région Poitou-Charentes,
- l'investissement public permet de déployer le très haut débit en solution filaire auprès de 30% des foyers et le raccordement des sites prioritaires.

Thématique	Intitulé opération	Coût total	Financeurs			
			Etat	Région	UE	CG + EPCI
Déploiement du THD	-THD en Charente	55,5 M€	de 11 à 19 M	2,92 M	10,43 M	19,42 M
	-THD en Charente-Maritime	144,2 M€	de 32 à 50 M	4,06 M	14,54 M	54,70 M
	-THD en Deux-Sèvres	47,9 M€	de 9 à 15 M	2,98 M	10,67 M	18,00 M
	-THD en Vienne	48,5 M€	de 11 à 17 M	3,14 M	11,26 M	17,40 M
TOTAL		296,1 M	de 63 à 101 M	13,10 M	46,90 M	109,52 M

La Région mobilisera le FEDER et le FEADER pour compléter les plans de financement de ces opérations. En conséquence, le montant global que la Région apportera à cette politique est de 60 M€, conformément aux engagements pris dans le cadre du protocole Numérique du 31 janvier 2014.

Les crédits mobilisés par l'Etat pour le développement des infrastructures très haut débit sont issus du Fonds pour la Société Numérique (FSN). Le montant exact attribué à chaque dossier départemental sera déterminé par le Premier Ministre à la suite de l'instruction nationale des

dossiers par la Mission Très Haut Débit. En complément de ces crédits, l'Etat favorise les projets supra-départementaux par une bonification de 10 % pour les projets bi-départementaux et de 15 % pour les projets regroupant trois départements ou plus.

Article 14 – Développer les usages du numérique (1,03 M€)

Etat des lieux :

Poitou-Charentes, région à dominante rurale, est marqué par le phénomène de zones blanches de services publics. Les services numériques constituent une réponse efficace à l'éloignement de certains territoires pour l'accès aux services au public (santé, éducation, formation, emploi, administration,...), en complément d'un accompagnement humain.

La région Poitou-Charentes doit faire face à un retard dans l'appropriation des usages numériques par le secteur privé, qui compte 18 772 employés répartis inégalement sur le territoire. En effet, 1 873 entreprises ont une activité dans le domaine du numérique, soit 4,94 % des entreprises de la région contre 8,23 % au niveau national.

Objectifs :

- offrir une offre pédagogique numérique adaptée à la formation initiale et continue,
- utiliser le numérique comme levier structurant pour moderniser l'offre de soins sur le territoire,
- développer et encourager l'usage du numérique au sein des entreprises régionales,
- concourir à une meilleure compréhension des enjeux du numérique en développant les expérimentations et accompagnant les citoyens,
- améliorer la relation Etat/citoyen par un meilleur usage des services numériques.

Récapitulatif des crédits contractualisés à l'article 14

Financeurs	Montant en €
Etat*	0,53 M
Région	0,50 M
Total	1,03 M

*** Détail des crédits d'Etat mobilisés à l'article 14**

Budgets opérationnels de programme	Montants en €
BOP 112 – Aménagement du territoire	0,53 M
Total	0,53 M

L'Etat et la Région soutiendront également le développement de ces usages, en dehors du CPER. En ce qui concerne l'Etat, ces interventions se feront au travers de politiques ministérielles spécifiques. Par exemple, l'Agence Régionale de Santé (ARS) mobilisera 4 M€ pour le développement des systèmes d'information en santé, et les écoles non desservies en haut débit de qualité pourront bénéficier d'un financement des frais d'installation des équipements de réception de technologies alternatives à leur raccordement au titre de l'appel à projets « Ecoles connectées », à hauteur maximale de 400 €/prise.

Les types d'actions proposées sont décrits en annexe à titre indicatif.

Article 15 – Soutien aux politiques de l’emploi, de la formation et de la réussite éducative (17,6 M€)

Emploi-Formation

Etat des lieux :

Situation des actifs sur le marché du travail en matière de qualification ou de niveau de formation

Sur la période 2010-2030, et selon les projections, la population active de Poitou-Charentes devrait augmenter de 6 % pour atteindre 848 000 personnes. En 2030, Poitou-Charentes demeurerait comme en 2010 une des régions les plus âgées avec 31 % des actifs ayant plus de 50 ans.

Selon l’INSEE, un actif sur trois de notre région partirait en retraite à l’horizon 2020, ce qui place le Poitou-Charentes au 4^{ème} rang des régions où le taux de départ est le plus élevé. 42 % des départs totaux concerneront principalement les secteurs suivants : santé, action sociale, administrations publiques et éducation, mais aussi les secteurs de l’agriculture, de la sylviculture et le secteur de la pêche.

La problématique essentielle se situera au niveau des secteurs qui conjuguent un fort taux de départ avec un contexte de croissance et de créations d’emplois : para-médical, travail social, soins personnels, activités financières et immobilières (sur-représentation des mutuelles à Niort). En volume, ces départs libèreraient 251 500 postes d’ici 10 ans. Les opportunités professionnelles seront nombreuses pour les jeunes actifs de la région. Capter et retenir des actifs jeunes sera donc essentiel pour renouveler l’activité libérée par les retraités.

Dans la région, un jeune sur sept est hors de l’emploi et de la formation. Plusieurs facteurs de risque sont identifiés et peuvent se cumuler : le niveau de diplôme, le statut migratoire et l’origine géographique, la parentalité, l’absence de moyen de transport. Ces jeunes risquent de basculer vers la pauvreté ou la précarité.

La région se situe au 4^{ème} rang des régions ayant le plus faible taux d’emploi des seniors.

On constate aussi l’inégalité d’accès à la formation continue (le taux d’accès à la formation est de 41,5 % dans la région, contre une moyenne nationale de 47,8 %) selon les caractéristiques des salariés, la taille de l’entreprise et son secteur d’activité.

Besoins en emplois et en compétences

Le tissu industriel régional, très diversifié, avec des établissements de taille réduite, compte un peu plus de 10 000 établissements dans la région au 1^{er} janvier 2011. Beaucoup d’emplois se trouvent souvent dans des industries de main d’œuvre, ce qui est un facteur de fragilité, avec un risque important de chômage des personnes les moins qualifiées.

La structuration des filières est en cours et une veille doit être organisée sur la gestion des ressources humaines dans le seul objectif de démultiplier les offres d’emploi :

- la filière « Image et industrie créative » particulièrement présente autour d’Angoulême, de Poitiers et de La Rochelle,
- la filière « Mécatronique » avec 15 000 emplois régionaux,
- le secteur de la gestion et prévention des risques, et des assurances avec 7 000 emplois salariés sur Niort,

- la filière des producteurs de bois qui compte 4 600 emplois,
- la filière nautique avec 2 500 emplois,
- la filière nutrition-santé/agro-alimentaire qui se développe en lien avec le port de pêche de La Rochelle, le CRIIT agro-alimentaire et les laboratoires de recherche,
- la filière « Economie de la connaissance » qui regroupe les domaines de la recherche et de l'université, de la formation professionnelle,
- la filière bio-santé,
- la filière aéronautique qui a d'importants besoins de personnels qualifiés.

Le développement des énergies renouvelables comme de la maîtrise de l'énergie constituent des opportunités de croissance et d'emploi pour l'économie régionale.

De nouveaux gisements d'emplois apparaissent avec la prise en compte croissante par les acteurs publics et les citoyens des enjeux du développement durable, via l'évolution d'activités existantes et l'émergence de nouvelles activités.

Les salariés, les demandeurs d'emploi, les jeunes et les familles sont en attente de conseils pour accompagner leurs choix d'orientation, leurs besoins de mobilité, choisie ou contrainte, et de requalification. A ce jour, les offres de service sont souvent disparates et segmentées par public.

A partir des évolutions économiques, démographiques et sociales dans la région, apparaissent des enjeux économiques considérables pour les entreprises et leur devenir, ainsi que des enjeux de société autour de la formation professionnelle initiale et continue. Cette dernière est un des meilleurs garants du développement économique et de l'insertion durable dans l'emploi des actifs :

- Le vieillissement de la population va entraîner une forte demande d'emplois dans certains secteurs comme les services à la personne,
- Les départs en retraite vont offrir des opportunités professionnelles nombreuses pour les jeunes actifs de la région. Capter et retenir des actifs jeunes sera donc essentiel pour renouveler l'activité libérée par les retraités,
- Le départ d'un nombre important d'artisans et de commerçants nécessite des mesures d'anticipation pour permettre le renouvellement et la création d'activités de services,
- L'emploi des jeunes est une grande priorité. Il s'agit donc d'améliorer l'insertion professionnelle des jeunes les moins formés et de ceux qui, davantage formés, quittent encore fréquemment la région, et parmi eux les étudiants diplômés,
- La prise en compte du triptyque « économie emploi formation » doit être systématique dans l'accompagnement des changements, des mutations économiques, des évolutions sociales, tout en intégrant les problématiques de développement durable qui sont sources d'emploi mais également d'évolution des métiers,
- La formation doit répondre aux besoins ou aux enjeux des entreprises dans leur recherche de performance et d'innovation,
- L'accès de tous à la formation tout au long de la vie doit être garanti ainsi que la possibilité pour tout individu de bénéficier au moins d'un premier niveau de qualification afin de s'adapter au monde qui l'entoure et à ses évolutions,
- Le renforcement de l'orientation professionnelle des jeunes et des adultes pour une meilleure insertion professionnelle (service public plus efficient et plus lisible),
- La coordination des efforts de tous les acteurs « emploi formation » doit être mise en œuvre pour sécuriser les parcours professionnels.

Objectifs :

- améliorer les diagnostics portant sur les territoires, les filières et les secteurs professionnels,
- accompagner la réforme du service public de l'orientation, notamment l'information sur l'offre de formation et la professionnalisation des acteurs intervenant auprès des publics,
- contribuer à la sécurisation des parcours professionnels et l'anticipation des mutations économiques.

A ce titre il convient :

- d'accompagner les entreprises du territoire sur les axes de développement économique de la région, notamment les filières : image et industrie créative, mécatronique, nutrition-santé/agroalimentaire, production agricole, bois, formation, services aux personnes/aide à domicile (Silver Economie), BTP, numérique, aéronautique, afin de faire évoluer les compétences au sein des entreprises en développement ou de faciliter le transfert de compétences de salariés entre filières,
- de faciliter l'accès et le retour à l'emploi des jeunes, des chômeurs de longue durée, des personnes peu ou pas qualifiées et des personnes en situation de handicap,
- d'améliorer la fluidité du marché du travail local en travaillant notamment sur les métiers dans les secteurs porteurs d'emploi.

Objectifs spécifiques	Actions
Améliorer les diagnostics de territoire, de filières et de secteurs professionnels	<ul style="list-style-type: none"> - Réalisation de diagnostics locaux partagés, supports des plans d'actions territoriaux (Etat, Région, partenaires sociaux), en travaillant sur des périmètres permettant la coordination entre les acteurs. - Articulation de ces diagnostics avec les études et démarches nationales et la programmation des formations professionnelles dans le cadre du CPRDFP, notamment dans le champ sanitaire et social. <p>(Observatoire régional emploi formation de l'ARFTLV)</p>
Accompagner la réforme du service public de l'orientation, notamment l'information sur l'offre de formation et la professionnalisation des acteurs intervenant auprès des publics	<ul style="list-style-type: none"> - Contribution à la mise en réseau de l'ensemble des acteurs en charge de mission de service public sur le champ de l'orientation, en s'assurant de la contribution active des opérateurs concernés à cette dynamique partenariale de territoire (ARFTLV). - Soutien à la mise en réseau des services d'orientation par la mise en commun de services ressources et outils d'aide à l'orientation (ARFTLV). - Participation au déploiement et à l'animation de la plateforme de services à distance dans le cadre du SPRO en lien avec les opérateurs dont l'ONISEP et les OPACIF sur le territoire (ARFTLV). - Développement de l'information disponible à destination du public et des opérateurs du SPRO sur les tendances socio-économiques dans les territoires, le marché du travail, les métiers qui recrutent et l'offre de formation (ARFTLV). - Contribution à la professionnalisation des acteurs de l'orientation et de l'accompagnement par des actions mutualisées (formations échanges de pratique...) et en appui des réseaux territoriaux afin que la qualité de l'ensemble du processus (accueil, information, orientation, accompagnement) soit garantie (ARFTLV). - Diversification et élargissement des choix professionnels.
Contribuer à la sécurisation des parcours professionnels, et l'anticipation des mutations économiques	<ul style="list-style-type: none"> - Accroître la sécurisation des parcours professionnels : <ul style="list-style-type: none"> ▪ en facilitant la mise en œuvre et le déploiement du Compte Personnel Formation (CPF) sur le territoire, pour des publics prioritaires. ▪ en facilitant l'accès à la formation : <ul style="list-style-type: none"> • des jeunes sans qualification en parcours d'insertion professionnelle, • des demandeurs d'emploi et des créateurs/repreneurs d'entreprise, • des salariés licenciés pour motif économique, en particulier les salariés adhérant au contrat de sécurisation professionnelle pour lesquels seront mobilisés l'ensemble des outils de la politique de l'emploi et de la formation professionnelle et un accompagnement des parcours, • des femmes éloignées de l'emploi ou salariées dans des emplois peu qualifiés, • des salariés des entreprises notamment les plus fragiles (bas niveaux de qualification, seniors...). - Accompagner les mutations économiques dans les secteurs économiques prioritaires, notamment par la déclinaison en région d'accords Emploi-Formation nationaux (EDEC), la conclusion d'accords régionaux (GPECT ou EDEC) ou le déploiement d'accords Emploi-Formation régionaux (COT).

- Accompagner les branches professionnelles et les entreprises pour des actions d'amélioration des conditions de travail (**ARACT**).
- Améliorer la capacité d'accompagnement des mutations économiques par le secteur associatif via le soutien aux diagnostics locaux d'activité (**IPCA**).
- Renforcer le développement des compétences au sein des entreprises avec l'appui de réseaux régionaux de filières ou inter-filières (tels que l'Académie des Dirigeants).
- Appui au développement des entreprises de l'économie sociale et solidaire.
- Développement des groupements d'employeurs (**CRGE** mais également d'autres formes de groupement d'employeurs).
- Favoriser le développement du dialogue social territorial porté par des partenaires sociaux (**CISTE**).

Récapitulatif des crédits contractualisés à l'article 15

Financeurs	Montant en €
Etat*	8,8 M
Région	8,8 M
Total	17,6 M

*** Détail des crédits d'Etat mobilisés à l'article 15**

Budgets opérationnels de programme	Montants en €
BOP 103 – Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi	8,8 M
Total	8,8 M

Articulation avec le CPRDFP (CPRDFOP à venir) :

Le **Contrat de Plan Régional de Développement des Formations Professionnelles (CPRDFP)** a été signé le 14 février 2012. C'est le cadre de coordination et de définition de la programmation régionale de formation professionnelle des jeunes et des adultes, qui vise à assurer la cohérence de l'organisation et, dans la mesure du possible, du financement des formations professionnelles, en prenant en compte les besoins des actifs et des employeurs.

Le CPRDFP couvre l'ensemble des dispositifs de la formation professionnelle initiale dont l'apprentissage et la formation professionnelle continue. Il concerne les jeunes sous statut scolaire, les apprentis, les stagiaires de la formation professionnelle continue jeunes et adultes, les salariés et les demandeurs d'emploi.

Il décline des orientations à moyen terme pour la période **2011-2015** :

- Améliorer l'anticipation des mutations économiques, sociales et écologiques et renforcer les outils de connaissance du marché du travail et des évolutions des métiers et des qualifications,
- Améliorer et coordonner le système d'orientation, informer tous les publics en formation initiale et continue,
- Développer l'appareil de formation en s'appuyant sur tous les systèmes de formations...
- Pour lutter contre le décrochage et les sorties du système éducatif sans qualification....
- Afin de poursuivre la construction de la sécurisation des parcours et élever le niveau de qualification de tous les actifs,
- Rechercher la cohérence des financements et de la complémentarité des offres de formation.

Le CPRDFP est évolutif afin de pouvoir prendre en compte les éléments de contexte économique, juridique et social. Une convention d'application bi-annuelle précise chaque année la programmation et le financement des actions conduites. Les conventions de partenariat avec les partenaires sociaux, les branches et les fédérations professionnelles peuvent s'engager à mener des actions opérationnelles issues de priorités définies dans le contrat.

Articulation avec le CREFOP

Le **Comité Régional de l'Emploi, de la Formation et de l'Orientation Professionnelles (CREFOP)**, créé par la loi du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale, a pour mission d'assurer la coordination entre les acteurs des **politiques d'orientation, de formation professionnelle et d'emploi** ainsi que la cohérence des programmes de formation en région. Il est également chargé des fonctions de diagnostic, d'étude et d'évaluation de ces politiques.

Dans le même sens, l'ensemble des actions menées dans le cadre du CPER, au titre de ce volet, feront l'objet d'un suivi par le CREFOP.

Favoriser la réussite par l'éducation tant en milieu urbain que rural

La lutte contre le décrochage scolaire, la lutte contre l'illettrisme ainsi que l'élargissement et la diversification des choix professionnels sont des objectifs prioritaires du contrat de plan Etat Région. Ils constituent les piliers de la réussite éducative. A ce titre l'Etat (rectorat de l'académie de Poitiers) pourra apporter son soutien par la mobilisation d'ETP (équivalents temps plein) de l'Education nationale nécessaires, au sein de son plafond d'emplois, afin de mener à bien les actions décrites dans les fiches annexées au présent contrat de plan.

En annexe :

Fiche 1 : Décrochage scolaire : une solution innovante

Fiche 2 : Lutte contre l'illettrisme

Fiche 3 : L'accompagnement des jeunes filles et jeunes garçons, élargissement et diversification des choix professionnels

Axe 6 – Volet territorial

Priorités :

- Soutien aux différentes composantes de la Région Poitou-Charentes constituée de territoires ruraux, de petites villes et de villes moyennes,
- Développement des territoires en transition économique,
- Mise en œuvre de projets structurants pour l'attractivité du territoire,
- Gestion intégrée du littoral,
- Préservation et mise en valeur du patrimoine culturel,
- Poursuite de l'effort en direction des quartiers prioritaires pour réduire les fractures sociales et urbaines.

Article 16 – Développer l'offre de services en milieu rural (7,5 M€)

16.1) Les maisons et pôles de santé

Etat des lieux :

En raison du vieillissement de la population et des migrations résidentielles en fin de vie active, le poids des ménages retraités s'accroît et atteint un niveau élevé dans certains arrondissements ruraux. Ce vieillissement de la population en région a un impact fort sur les dynamiques des territoires et renforce les enjeux d'accès aux services, notamment ceux de la santé, en particulier pour les populations âgées vivant en milieu rural.

Les maisons et pôles de santé ont vocation à maintenir une offre de soins ambulatoires répondant aux besoins de la population, en particulier dans les territoires confrontés à une problématique de démographie médicale. Au-delà des territoires ruraux, cette observation est particulièrement prégnante dans les quartiers urbains les plus sensibles. Le développement des maisons et pôles de santé constitue, pour ces raisons, un des objectifs prioritaires du contrat de plan Etat-Région 2015-2020.

Objectif :

20 nouvelles maisons de santé programmées sur la période de contractualisation 2015-2020

Récapitulatif des crédits contractualisés à l'article 16-1

Financeurs	Montant en €
Etat*	2 M
Région	2 M
Total	4 M

* Détail des crédits d'Etat mobilisés à l'article 16-1

Budgets opérationnels de programme	Montants en €
BOP 112 – Aménagement du territoire	2 M
Total	2 M

La programmation concernera des structures d'exercice coordonné situées dans un territoire confronté à un déficit de service public, ce territoire pouvant se situer au-delà des seules Zones d'Accompagnement Prioritaires (ZAP) prévues au schéma régional d'organisation des soins ambulatoires du Projet Régional de Santé (PRS).

Ces structures devront être labellisées par le Comité de suivi régional des maisons et pôles de santé au regard du cahier des charges régional. Elles pourront à ce titre bénéficier d'un complément de financement, hors CPER, au titre du Fonds d'Intervention Régional (FIR) de l'Agence Régionale de Santé et au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR), sous réserve de la décision des commissions départementales. Le Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER) pourra également accompagner certains projets de maison de santé.

16.2) L'amélioration de l'accessibilité des services au public et de l'attractivité des centres-bourgs

Etat des lieux :

Chaque département a engagé une réflexion portant sur l'élaboration d'un schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public. Il s'agit de renforcer l'offre de services dans les zones présentant un déficit d'accessibilité des services et de définir un plan de développement de la mutualisation des services sur l'ensemble du territoire départemental.

En Poitou-Charentes, cette problématique revêt une acuité particulière étant donné le caractère rural très affirmé du territoire qui génère un véritable besoin de soutien au maintien, à la création ou à la mutualisation de services.

Par ailleurs, le soutien et le renforcement des bourgs ruraux sont aujourd'hui essentiels dans un territoire rural tel que le Poitou-Charentes, composé de seulement 150 communes de plus de 2 000 habitants et de 12 communes de plus de 10 000 habitants. L'effort doit être porté sur les bourgs exerçant des fonctions de centralité structurantes pour les bassins de vie ruraux en proie à une déprise démographique et économique.

Objectifs :

- réalisation d'une étude régionale sur la définition et le déploiement d'une offre de service innovante en milieu rural copilotée par l'Etat et la Région, en associant les décideurs locaux et les opérateurs de services publics, et articulation avec les démarches départementales et intercommunales, initiées dans le cadre de l'élaboration des schémas d'amélioration de l'accessibilité des services au public,
- accompagnement de projets de centres bourgs parmi les plus aboutis en termes de réflexion d'ensemble (lutte contre la vacance en centre-bourg et la précarité énergétique, renouvellement urbain et résorption de l'habitat dégradé, limitation forte de la consommation de nouveaux espaces en périphérie) et qui n'auraient pas été retenus dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt spécifique*,
- soutien au développement de maisons de services au public, de petits commerces des territoires ruraux dans le cadre de stratégies globales de développement local et des services publics.

*Les contrats de bourgs qui seront signés avec les territoires lauréats à cet appel à manifestation d'intérêt, Barbezieux-Saint-Hilaire, Montmorillon et Saint-Maixent-l'École, figureront en annexes du CPER.

Récapitulatif des crédits contractualisés à l'article 16-2

Financeurs	Montant en €
Etat*	0,5 M
Région	3,0 M
Total	3,5 M

*** Détail des crédits d'Etat mobilisés à l'article 16-2**

Budgets opérationnels de programme	Montants en €
BOP 112 – Aménagement du territoire	0,5 M
Total	0,5 M

Récapitulatif des crédits contractualisés à l'article 16

L'ensemble des engagements de l'Etat et de la Région au titre de l'offre de services en milieu rural correspond à un engagement total de :

Financeurs	Montant en €
Etat*	2,5 M
Région	5,0 M
Total	7,5 M

***Détail des crédits d'Etat mobilisés à l'article 16**

Budgets opérationnels de programme	Montants en €
BOP 112 – Aménagement du territoire	2,5 M
Total	2,5 M

Article 17 - Soutenir les projets structurants et les territoires en transition économique (20,66 M€)

17.1) Les monuments jacquaires

État des lieux :

Cet ensemble est composé des **six monuments du patrimoine mondial de l'humanité inscrits, depuis 1998, comme étapes sur les chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle**, à savoir les églises Saint-Hilaire-le-Grand de Poitiers (Vienne), Saint-Hilaire de Melle (Deux-Sèvres), Saint-Pierre d'Aulnay-de-Saintonge (Charente-Maritime), l'abbaye royale de Saint-Jean-d'Angély (Charente-Maritime), la basilique Saint-Eutrope de Saintes (Charente-Maritime) et l'hôpital des pèlerins de Pons (Charente-Maritime).

Cet itinéraire d'environ 150 km traverse trois des quatre départements du nord au sud et d'est en ouest. Les édifices pré-cités constituent des repères forts au sein de ce circuit qui invite à la découverte des territoires ruraux de par la dimension humaine et spirituelle du projet (chemin de Saint-Jacques de Compostelle). Ce maillage d'édifices religieux constitue ainsi une véritable ressource de proximité, vecteur d'un développement économique créateur d'emplois, en termes d'attractivité touristique comme de services culturels pour la démocratisation de l'accès à la culture.

Dans la lignée des thématiques structurantes du patrimoine régional telles que le plan "Eglises romanes", les "Nuits romanes" ou encore l'abbaye de Saint-Savin porté par les précédents contrats de plan, il s'agit de mettre en valeur et restaurer un ensemble patrimonial majeur sous exposé touristique alors qu'il suit l'axe de l'A10 (autoroute des migrations touristiques).

Objectifs :

- impulser un projet ambitieux de valorisation intégré de cet ensemble patrimonial,
- soutenir les études de définition de plan de gestion des édifices,
- financer des études architecturales et les travaux urgents nécessaires à leur préservation, à leur accessibilité et à leur présentation.

Récapitulatif des crédits contractualisés à l'article 17-1

Financeurs	Montant en €
Etat*	1,86 M
Région	2,00 M
Total	3,86 M

***Détail des crédits d'Etat mobilisés à l'article 17-1**

Budgets opérationnels de programme	Montants en €
BOP 175 - Patrimoines	1,86 M
Total	1,86 M

L'État et la Région soutiendront également les projets associés, sur ces différents sites, à la mise en valeur du patrimoine jacquaire et en particulier la réalisation de centres d'interprétation du patrimoine destiné au public situés dans des édifices protégés au titre des Monuments Historiques.

17.2) Les projets structurants à vocation touristique**Etat des lieux :**

La région Poitou-Charentes dispose de pôles d'attractivité forts, autour de sites touristiques comme le Futuroscope ou de destinations prisées sur la côte atlantique.

Au delà de ces moteurs de l'économie touristique, les vallées fluviales de la Charente, de la Sèvre Niortaise, de la Vienne et de la Gartempe présentent un potentiel environnemental, culturel et patrimonial qui peut être développé par des projets touristiques.

Ces projets de développement d'un tourisme fluvial et de mise en avant des spécificités environnementales forment un ensemble cohérent et ont vocation à structurer durablement le territoire régional.

Objectifs :

- soutenir les projets de mise en valeur environnementale des vallées fluviales,
- développer les usages touristiques des fleuves autour des transports alternatifs (navigation et vélo),
- proposer des projets touristiques structurants pour la région, notamment le fleuve Charente et l'Opération Grand Site à l'estuaire, la Sèvre Niortaise et ses affluents, la vallée de la Gartempe autour des fresques de Saint-Savin.

17.3) Le développement industriel des zones en reconversion économique

Etat des lieux :

La région Poitou-Charentes n'a pas échappé à l'accélération du mouvement général de déclin industriel observé depuis le début des années 2000, avec la perte de près de 20 000 emplois industriels en 10 ans au niveau régional. Les secteurs de l'automobile, des équipements électriques, du bois et du textile ont particulièrement souffert, alors qu'à l'inverse des secteurs porteurs commencent à émerger, comme l'aéronautique, les technologies du numérique, le luxe ou encore l'économie liée au vieillissement de la population.

L'enjeu pour la région est donc de réussir sa restructuration autour de filières porteuses de développement économique et d'emploi. Celle-ci doit permettre de constituer un tissu industriel performant, autorisant un développement équilibré et durable, créateur de richesses et d'emplois.

Les agglomérations concernées proposent des projets en ce sens, pour développer de nouvelles activités sur des sites industriels désaffectés ou en reconversion. Face à ce défi de la reconversion, l'Etat et la Région soutiendront les projets ayant un réel impact en matière d'emploi et de développement économique.

Objectif :

Accompagner le développement économique de zones en reconversion industrielle ou en forte tension socio-économique par le soutien à des projets tels que la ZAC des Terrasses de Tardoire à La Rochefoucauld et la réhabilitation de l'ancien site Heuliez à Cerizay, ou encore le soutien au développement économique de Châtellerauld, le Pôle des industries du futur d'Angoulême et le Pôle des métiers du Cognac.

Récapitulatif des crédits contractualisés à l'article 17-2 et 17-3

Financiers	Montant en €
Etat*	6,50 M
Région	10,30 M
Autres, dont le Département des Deux-Sèvres	A définir
Total	16,80 M

*** Détail des crédits d'Etat mobilisés à l'article 17-2 et 17-3**

Budgets opérationnels de programme	Montants en €
BOP 112 – Aménagement du territoire	6,5 M
Total	6,5 M

En complément de cette intervention de l'Etat, 0,7 M€ sont affectés en 2014 en préfinancement de l'opération de mise en navigabilité de la Sèvre Niortaise.

Récapitulatif des crédits contractualisés à l'article 17

L'ensemble des engagements de l'Etat et de la Région au titre des projets structurants et des territoires en transition économique correspond à un engagement total de :

Financeurs	Montant en €
Etat*	8,36 M
Région	12,30 M
Total	20,66 M

*Détail des crédits d'Etat mobilisés à l'article 17

Budgets opérationnels de programme	Montants en €
BOP 175 - Patrimoines	1,86 M
BOP 112 – Aménagement du territoire	6,50 M
Total	8,36 M

Article 18 – Gestion intégrée du littoral (13,23 M€)

18.1) Aménagement durable et préservation du patrimoine littoral

Etat des lieux :

Situé au centre de la façade atlantique, le littoral picto-charentais bénéficie d'un climat, d'une géographie, d'un environnement naturel, de paysages et de patrimoines de grande qualité.

Ces atouts ont permis le développement des activités majeures de ce littoral, notamment la conchyliculture, la pêche, l'agriculture de marais, le tourisme balnéaire et les activités maritimes.

Du fait de la qualité de leur cadre de vie et de leur attractivité résidentielle, les communes du littoral picto-charentais et l'espace « rétro-littoral » voisin ont connu, jusqu'à présent, un essor démographique continu, lié notamment à l'arrivée de nouvelles populations, permanentes ou saisonnières. Ce dynamisme démographique s'est accompagné d'un fort développement de l'urbanisation et du renforcement d'activités liés à la sphère présenteielle (BTP, artisanat, commerces et services de proximité,...).

Bien qu'en situation apparemment plus avantageuse que d'autres territoires du Poitou-Charentes, les territoires littoraux connaissent aujourd'hui des fragilités spécifiques liées aux limites, déjà perceptibles, de ce mode de développement :

- une croissance urbaine du littoral diffuse sur l'ensemble des communes,
- une dégradation du capital écologique, patrimonial et paysager du territoire, pourtant « assurance-vie » du littoral,
- une difficulté de l'accès au logement pour les populations locales et autres actifs travaillant sur le littoral,
- une émergence de nouveaux besoins liés au vieillissement de la population,
- une nécessaire mise en sécurité des populations et des biens,
- une difficulté croissante à savoir concilier développement du territoire et prise en compte des outils de protection du patrimoine (loi Littoral, espaces naturels et monuments protégés,...).

Objectifs :

- soutenir les collectivités territoriales (communes) et EPCI littoraux dans l'établissement d'une réflexion stratégique de fond en matière d'aménagement, de développement et de gestion intégrée de leur territoire, afin d'alimenter directement le contenu des outils de planification (ScoT, PLU, PLH,...),
- faciliter l'appropriation des enjeux et du projet de territoire par le public et les acteurs locaux,
- faciliter des réalisations opérationnelles permettant de réduire les fragilités identifiées et diversifier le développement local, telles que les aménagements ou projets liant préservation du patrimoine et du paysage littoral et prise en compte des enjeux environnementaux et des risques (réhabilitation des zones de solidarité et autres sites littoraux en devenir, restauration des digues Vauban,...).

Récapitulatif des crédits contractualisés à l'article 18-1

Financeurs	Montant en €
Etat*	2,5 M
Région	- M
Total	2,5 M

* Détail des crédits d'Etat mobilisés à l'article 18-1

Budgets opérationnels de programme	Montants en €
BOP 112 – Aménagement du territoire	2,5 M
Total	2,5 M

L'appel à projets qui sera lancé pour sélectionner les projets répondant à ces objectifs se présentera en deux volets : un volet stratégique pour définir la stratégie d'ensemble, et un volet opérationnel pour soutenir une réalisation exemplaire issue de la stratégie.

Les collectivités attestant disposer déjà d'une réflexion stratégique comparable à celle correspondant au volet 1 pourront le cas échéant candidater directement au volet 2.

Les projets éligibles doivent être portés par des partenaires publics comme les EPCI littoraux, les communes littorales et les opérateurs publics dès lors que celles-ci justifient l'inscription de leur projet territorial dans une vision intercommunale des enjeux.

18.2) La protection du milieu marin et du littoral

État des lieux :

Riche de 450 km de littoral, de ses îles et estuaires et de la présence de 70 ports, la région Poitou-Charentes dispose d'atouts littoraux économiques et environnementaux (tels que la présence de marais rétro-littoraux exceptionnels, de part leur superficie et leur richesse écologique reconnue à l'échelle nationale) qu'il convient de développer et de valoriser tout en les protégeant durablement.

L'élévation prévisible du niveau marin couplée à la « littoralisation » (solde migratoire positif sur les côtes) constituent sans doute les plus grands enjeux et posent directement la question de l'évolution du territoire littoral (continental et insulaire). L'ensemble des acteurs restent conscients de la nécessité de poursuivre la mise en œuvre de la loi Littoral, en intégrant l'ensemble des enjeux de ce secteur.

Objectifs :

- permettre la connaissance et la protection du milieu marin pour assurer une pérennité de développement des activités maritimes, dans le respect de la Directive Cadre Stratégie pour le Milieu Marin (DCSMM),
- limiter l'artificialisation des sols, la fragmentation des milieux littoraux pour accompagner l'évolution du trait de côte et prévenir les risques dans un contexte de changement climatique.

Les actions de l'État et de la Région veilleront à pallier les dégradations physiques et à intégrer les activités économiques nécessaires et représentatives de l'économie du Poitou-Charentes, dans un objectif de développement intégré et durable de la zone littorale.

Au-delà de l'approche intégrée du littoral, le projet de Parc Naturel Marin sur l'estuaire de la Gironde et les Pertuis permettra de préserver une solidarité écologique entre les milieux estuariens et les milieux côtiers dans son périmètre prévisionnel, leurs fonctionnements étant étroitement associés. Il prendra également en compte la cohérence socio-économique des bassins d'activités professionnelles et de loisirs.

Les travaux de défense contre la mer issus du "plan digue" qui seront réalisés durant la période 2014-2020 vont modifier durablement l'état du trait de côte, lui-même en évolution constante au gré des phénomènes naturels.

La mise en place d'un dispositif d'observation partenarial du trait de côte et plus largement des territoires littoraux terrestres et maritimes de Poitou-Charentes, à des fins de mutualisation, de mise en cohérence des données, d'intégration au réseau national des observatoires et d'aide à la décision pour l'aménagement du littoral, constitue un élément indispensable à la mise en place d'une véritable gestion intégrée du littoral.

Le Plan d'Action pour le Milieu Marin du golfe de Gascogne (PAMM) en cours d'élaboration dans le cadre des obligations communautaires sera décliné pour le volet environnemental dans le Document Stratégique de Façade (DSF). Dans ce cadre, des actions sont à prévoir au titre du « programme de surveillance » et au titre du « programme de mesures ».

Récapitulatif des crédits contractualisés à l'article 18-2

Financiers	Montant en €
Etat*	0,5 M
Région	1,8 M
Total	2,3 M

*** Détail des crédits d'Etat mobilisés à l'article 18-2**

Budgets opérationnels de programme	Montants en €
BOP 113 - Paysages, eau et biodiversité	0,5 M
Total	0,5 M

18.3) Gestion durable des ressources minérales du milieu marin

A l'instar d'autres ressources naturelles, les ressources minérales doivent être gérées avec efficacité et attention, notamment pour ce qui concerne les granulats marins.

L'État et la Région s'attacheront à traiter cette problématique dans le cadre d'une approche globale associant besoins, ressources, transport, recyclage de matériaux de démolition et enjeux environnementaux.

18.4) Opération Grand Site de l'estuaire de la Charente

Un Grand Site est un territoire remarquable pour ses qualités paysagères, naturelles et culturelles, dont la dimension nationale est reconnue par un classement d'une partie significative du territoire au titre des sites, qui accueille un large public et est engagé dans une démarche partenariale de gestion durable et concertée.

Une Opération Grand Site est la démarche pour élaborer et mettre en œuvre un projet de restauration, de préservation, de gestion et de mise en valeur d'un territoire dont les potentialités sont celles d'un « Grand Site ». Elle a pour finalité d'accompagner le territoire vers l'obtention, à terme, du label Grand Site de France.

Une seule Opération Grands Sites est concernée dans le CPER Poitou-Charentes : estuaire de la Charente.

Il s'agit de :

- restaurer et protéger activement la qualité paysagère, naturelle et culturelle du site,
- améliorer la qualité de la visite (accueil, stationnements, circuits, information, animations) dans le respect du site,
- favoriser le développement socio-économique local dans le respect des habitants.

Récapitulatif des crédits contractualisés à l'article 18-4

Financeurs	Montant en €
Etat*	0,43 M
Région	- M
Total	0,43 M

*Détail des crédits d'Etat mobilisés à l'article 18-4

Budgets opérationnels de programme	Montants en €
BOP 113 - Paysages, eau et biodiversité	0,43 M
Total	0,43 M

18.5) Le pont transbordeur du Martrou

Etat des lieux :

Le pont transbordeur du Martrou est un élément patrimonial majeur du site classé de l'estuaire de la Charente. Dernier ouvrage de ce type sur le territoire national, il est classé Monument Historique depuis 1976 et remis en dotation au ministère de la Culture en 1981.

Ce pont est l'œuvre de Ferdinand Arnodin, l'inventeur du câble à torsion alternative et de la machine pour le fabriquer (que le Pays rochefortais a acquise). Des huit ouvrages construits par Arnodin, seuls trois ponts subsistent : Rochefort, Newport (Angleterre) et Portugaleta (Portugal). Les huit ponts transporteurs subsistant au monde font l'objet d'un projet de classement en liste au titre du patrimoine mondial de l'humanité porté auprès de l'Unesco par l'Allemagne.

Exploité par le Pays rochefortais pendant six mois de l'année, en continuité d'une piste cyclable, ce pont transbordeur est une liaison douce qui permet aux piétons, vélos et motos de rallier Rochefort et Echillais. En 2012, salué pour les efforts accomplis afin de garantir le caractère innovant de ce parcours accessible à tous, le pont transbordeur du Martrou s'est vu décerner le prix "Patrimoine pour tous", créé par le ministère de la Culture et de la Communication. En 2013, ce pont a enregistré 53 000 passages et le site autour du pont a accueilli 150 000 personnes.

Suite à la rupture d'un tirant d'un des câbles de la retenue amont de la rive droite du pont, le 31 mars 2010, des travaux d'urgence de mise en sécurité provisoire ont été effectués (pour un montant de 375 000 € dans le cadre du Plan de relance).

Du fait de ses différentes transformations et de son état sanitaire, l'ensemble des analyses démontre que le pont n'est plus adapté, aujourd'hui, pour faire face à la force des récentes tempêtes. Au-delà des restrictions d'utilisation liées à la vitesse du vent et imposées par la surveillance, la répétition des défaillances techniques et l'augmentation de la fréquence des épisodes climatiques violents sur nos côtes ne manquent pas d'inquiéter aussi sur l'intégrité et la pérennité de l'ouvrage d'Arnodin, dernier témoin des ponts transbordeurs sur le territoire national.

Ainsi, conformément à la décision de la Commission nationale des monuments historiques du 3 septembre 2012, la restauration globale de l'ouvrage doit être engagée et trois ans de chantiers sont prévus pour restaurer le pont.

Objectifs :

- financer les travaux de restauration du pont transbordeur, dont le coût global est estimé à 20 M€, dans une logique de valorisation du site de l'arsenal maritime de Rochefort, avec le maintien d'une voie de traverse sur la Charente,
- offrir la continuité d'un parcours de mobilité douce le long du fleuve, au quotidien pour la population locale comme en période touristique.

Récapitulatif des crédits contractualisés à l'article 18-5

Financiers	Montant en €
Etat*	8 M
Région	- M
Total	8 M

*Détail des crédits d'Etat mobilisés à l'article 18-5

Budgets opérationnels de programme	Montants en €
BOP 175 - Patrimoines	8 M
Total	8 M

Récapitulatif des crédits contractualisés à l'article 18

Financiers	Montant en €
Etat*	11,43 M
Région	1,80 M
Total	13,23 M

*Détail des crédits d'Etat mobilisés à l'article 18

Budgets opérationnels de programme	Montants en €
BOP 112 – Aménagement du territoire	2,50 M
BOP 113 - Paysages, eau et biodiversité	0,93 M
BOP 175 - Patrimoines	8,00 M
Total	11,43 M

Article 19 - Soutenir les charges de centralité des villes et la mobilité durable (15,8 M€)

19.1) Le développement ou l'entretien d'équipements de centralité

Etat des lieux :

Bien que la région Poitou-Charentes ne comporte pas de grandes métropoles dotées d'un ensemble d'infrastructures culturelles et sportives d'ampleur régionale, son organisation urbaine est structurée à partir d'un réseau de villes moyennes qui offrent des équipements spécifiques. Il est nécessaire de renforcer ces spécificités pour assurer la complémentarité globale du réseau en termes de service.

Les quatre chefs-lieux de la région comptabilisent plus de 260 000 habitants, et près de 800 000 habitants en tenant compte de leurs aires urbaines. Pour l'ensemble de ces habitants, les villes se dotent d'équipements et mettent en place des services essentiels dans les domaines de l'accès à la culture et des infrastructures sportives notamment, qu'il convient de valoriser et de renforcer pour garantir l'accès au plus grand nombre des services publics et privés.

L'Etat et la Région soutiendront les agglomérations dans leurs charges impliquées par leur rôle de centralité.

Objectifs :

- participer au développement ou à l'amélioration de structures à visée culturelle ou sportive, par exemple les projets de conservatoire à La Rochelle et à Niort, la rénovation du Confort moderne à Poitiers ou encore le regroupement des archives archéologiques de la ville de Poitiers,
- favoriser l'implantation de centres économiques au cœur des villes, en participant notamment au projet du Techno-parc d'Angoulême.

19.2) Les liaisons interurbaines et modes de transport doux

Etat des lieux :

En parallèle du développement des équipements de centralité, il est indispensable de favoriser le déplacement entre les villes moyennes par des modes de transport alternatifs afin de valoriser la complémentarité des équipements auprès de l'ensemble des habitants de Poitou-Charentes.

La région compte actuellement neuf gares TGV et de nombreuses gares TER qui font l'objet de trajets quotidiens domicile - travail. Les agglomérations concernées mettent en place des structures d'accueil des voyageurs afin de favoriser l'intermodalité des transports et le recours aux modes de transport alternatifs : train, transports en commun urbains ou interurbains et vélo.

Au vu de l'importance de certaines gares et de la nécessité d'organiser cette intermodalité, un certain nombre d'équipements structurants nécessitent des aménagements afin de renforcer les liaisons interurbaines et la desserte des territoires ruraux et périurbains (passerelles urbaines, liaisons douces,...). L'Etat et la Région soutiendront cette ambition visant à renforcer le rôle de pôle d'attraction des agglomérations.

Les aménagements cyclables sont à promouvoir en complémentarité avec les équipements intermodaux en renforçant le maillage du territoire afin de répondre aux besoins de mobilité.

Objectifs :

- participer au financement des liaisons interurbaines et au développement des modes de transport alternatifs, notamment à La Rochelle, Niort, Saintes, Royan-Saujon et Rochefort,
- soutenir les projets d'aménagement urbain connexes aux infrastructures d'accueil des voyageurs tels que la passerelle urbaine de La Rochelle,
- soutenir la mise en œuvre d'aménagements cyclables d'envergure régionale,
- soutenir les aménagements cyclables intermodaux concourant à la mobilité quotidienne.

Récapitulatif des crédits contractualisés à l'article 19

Financeurs	Montant en €
Etat*	8,8 M
Région	7,0 M
Départements	A définir
Agglomérations	A définir
Total	15,8 M

La participation des Départements et des Agglomérations sera déterminée ultérieurement. En complément de ces interventions, la Région mobilisera 10,7 M€ sur ce type d'action au titre du Fonds européen de développement régional (FEDER) pour améliorer le maillage du territoire régional.

* Détail des crédits d'Etat mobilisés à l'article 19

Budgets opérationnels de programme	Montants en €
BOP 112 – Aménagement du territoire	8,8 M
Total	8,8 M

Article 20 - Revaloriser les zones urbaines en difficulté

20.1) Le soutien aux projets d'intérêt national et régional dans le cadre du Nouveau Programme National de Renouveau Urbain (NPNRU)

Etat des lieux :

Le Programme National de Rénovation Urbaine (PNRU) s'est décliné en région au travers de 11 conventions (sur 15 quartiers totalisant 70 000 habitants) : **Angoulême** (Basseau-Grande Garenne et Ma Campagne), **Soyaux** (Champ de Manœuvre), **La Rochelle** (Mireuil-Laleu-La Pallice-La Rossignollette et Saint Eloi, Cité des Géraniums), **Rochefort** (Petit Marseille), **Saintes** (Bellevue-les Boiffiers-le Vallon-la Fenêtre), **Niort** (Clou Bouchet-Tour Chabot-Gavacherie), **Poitiers** (Bel Air-Trois Cités : les Piquetteries ; Bel Air-Trois Cités : Saint Cyprien, Pierre Loti) et **Châtellerauld** (Plaine d'Ozon-les Renardières).

Les projets de rénovation urbaine de la région ont concerné 3 600 démolitions de logements sociaux pour 3 200 constructions, 6 700 réhabilitations et 8 400 logements bénéficiant de résidentialisation, pour un investissement de 855 M€.

L'Etat et la Région Poitou-Charentes ont à ce titre contractualisé sur la durée du programme à hauteur de 220 M€ pour l'Etat (crédits ANRU) et 50 M€ pour la Région.

L'effort conjugué des différents partenaires a permis de corriger des dysfonctionnements urbains importants, en favorisant la mixité de l'habitat, la gestion urbaine de proximité, les objectifs de développement durable et de lutte contre l'habitat indigne.

Objectifs :

Malgré sa réussite, le PNRU n'a pas permis de répondre à l'ensemble des besoins en matière de rénovation urbaine. Il subsiste notamment un certain nombre de quartiers insuffisamment ou encore non traités.

Face à ce constat, un nouveau programme national de renouvellement urbain 2014-2024 (NPNRU), s'inscrivant dans le cadre fixé par les contrats de ville, est lancé.

Le Conseil d'administration de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU) du 15 décembre 2014, a ainsi adopté la liste des quartiers qui bénéficieront du NPNRU :

- Les projets d'intérêt national : concentration de l'effort public sur les quartiers présentant les dysfonctionnements urbains les plus importants.
Le quartier des « Couronneries » à Poitiers est retenu parmi les quartiers d'intérêt national.
- Les projets d'intérêt régional : en complément des quartiers d'intérêt national, une enveloppe de 14 M€ sera allouée par l'ANRU pour l'ensemble des quartiers NPNRU d'intérêt régional de Poitou-Charentes. Seuls les projets repérés par l'Etat dans le cadre d'une réflexion avec les collectivités seront éligibles.
D'ores et déjà, le quartier de « Bel Air, Grand-Font » à Angoulême, a été signalé par l'ANRU.
La liste définitive des projets d'intérêt régional, retenus à l'issue des négociations locales et portés à la connaissance du Conseil d'administration de l'ANRU, fera l'objet d'une convention spécifique Etat-Région-ANRU conclue en déclinaison de ce volet.

20.2) Les contrats de ville

Etat des lieux :

La région Poitou-Charentes comptait huit Contrats Urbains de Cohésion Sociale (CUCS) sur la période 2007-2014, qui regroupaient 115 000 personnes vivant dans 39 quartiers (14 Zones Urbaines Sensibles – ZUS, et 25 autres quartiers prioritaires), au sein de huit villes ou agglomérations : Communauté d'agglomération du Grand Angoulême, Communauté de communes de Cognac, Communauté d'agglomération de La Rochelle, Communauté d'agglomération du Pays rochefortais, Ville de Saintes, Communauté d'agglomération de Niort, Communauté d'agglomération du Grand Poitiers, Communauté d'agglomération de Châtelleraut.

Si la part des habitants de ces quartiers dans la population régionale est relativement faible (moins de 7 %), elle est importante relativement comparée à la population des unités urbaines concernées (plus de 21 %).

Dans les ZUS de la région, un habitant sur quatre vit avec un bas revenu (contre un sur dix dans les huit agglomérations englobantes). Un ménage sur cinq dépend des allocations de chômage.

Pour corriger ces disparités territoriales, des moyens financiers ont été engagés par l'Etat et les collectivités locales, en privilégiant les cinq priorités des CUCS : « habitat et cadre de vie », « accès à

l'emploi et développement économique », « éducation et réussite éducative », « santé », « citoyenneté, prévention de la délinquance ».

L'amélioration de la situation des habitants des quartiers nécessite la mobilisation et la mise en synergie de l'ensemble des acteurs institutionnels et de la société civile.

Objectifs :

Malgré les efforts engagés par tous ceux qui agissent auprès des habitants des quartiers défavorisés, beaucoup d'entre eux demeurent confrontés à des inégalités profondes et persistantes.

La loi de programmation pour la ville et la cohésion sociale urbaine du 21 février 2014 prend en compte des enjeux importants pour les territoires concernés et pour leurs habitants : un enjeu d'équité territoriale, mais également un enjeu de solidarité entre les territoires.

Les quartiers les plus en difficultés sont désormais identifiés autour d'un critère objectif et transparent : celui du revenu des habitants.

La concentration urbaine de pauvreté (la part de population à bas revenus) est le critère le plus englobant et révélateur des différents types de précarité et difficultés socio-économiques rencontrées par les habitants des quartiers prioritaires.

Cette politique de cohésion et de solidarité est au service des territoires urbains les plus paupérisés, au travers d'un contrat unique intégrant les dimensions sociale, urbaine et économique.

Ce contrat est donc global et piloté à l'échelle de l'intercommunalité. Il fédère l'ensemble des partenaires concernés par la politique de la ville et intègre la participation des habitants des quartiers prioritaires à sa co-construction et à son pilotage.

Les contrats de ville seront construits autour de trois piliers : le pilier « cohésion sociale », le pilier « cadre de vie et renouvellement urbain » et le pilier « développement économique et emploi ».

Trois axes transversaux se déclineront par ailleurs dans chacun des trois piliers : « la jeunesse », « l'égalité entre les femmes et les hommes » et « la prévention de toutes les discriminations ».

La politique de cohésion urbaine et de solidarité se traduira, en Poitou-Charentes, par la signature de 11 contrats de ville dans les territoires concernés par la nouvelle géographie prioritaire.

La contribution de la Région à ces contrats se fera de manière privilégiée au travers notamment :

- des Contrats Régionaux de Développement Durable (CRDD), avec la mise en œuvre d'actions ciblées dans les quartiers en faveur de l'emploi, de l'accès à la culture, ou du l'amélioration du cadre de vie,
- de la mobilisation des dispositifs régionaux en faveur du développement économique, dont le dispositif « coup de pouce »,
- de l'amélioration de la performance énergétique des logements.

Ces contrats de ville seront intégrés au CPER 2015-2020, lorsque ceux-ci auront été signés.

Nouvelle géographie prioritaire en Poitou-Charentes

Dép	EPCI	Communes	Nom Quartiers	Nb de Quartiers
16	CA Grand Angoulême	La Couronne	L'Étang des Moines	1
		Soyaux	Champ de Manœuvre	1
		Angoulême	Basseau-Grande Garenne Ma Campagne Bel Air-Grand Font	3
	CC de Cognac	Cognac	Crouin	1
17	CA de La Rochelle	La Rochelle	Mireuil Villeneuve les Salines Port Neuf	3
	CA de Saintes	Saintes	Boiffiers-Bellevue	1
	CA Royan Atlantique	Royan	Eco quartier l'Yeuse-la-robinrière	1
	CA Rochefort Océan	Rochefort	Petit Marseille Centre-ville - Avant-garde	2
79	CA Bocage Bressuirais	Bressuire	La Vallette	1
	CC du Thouarsais	Thouars	Les Capucins	1
	CA du Niortais	Niort	Clou Bouchet Tour Chabot - Gavacherie Pontreau - Colline St André	3
86	CA Grand Poitiers	Poitiers	Beaulieu Les Couronneries-Saint Eloi Les Trois Cités Bel-Air	4
	CA Pays Châtelleraudais	Châtelleraudais	Le Lac-Les Renardières-Ozon Châteauneuf-Centre ville	2

Récapitulatif des crédits contractualisés à l'article 20-1 pour les projets d'intérêt régional

Financeurs	Montant en €
Etat*	14,0 M
Région	1,5 M
Total	15,5 M

*Détail des crédits d'Etat mobilisés à l'article 20-1 pour les projets d'intérêt régional

Budgets opérationnels de programme	Montants en €
NPNRU	14 M
Total	14 M

Pour rappel, les crédits mobilisés par la Région pour les opérations NPNRU dans les quartiers d'intérêt régional s'élèvent à 3,5 M€, dont 1,5 M€ inscrits au présent article au titre du CRDD et 2 M€ inscrits à l'article 6.1 "rénovation énergétique de l'habitat public et privé" dans le cadre du dispositif d'amélioration de la performance énergétique des logements.

Article 21 - Soutenir, accompagner les filières d'avenir et développer l'usine du futur

Etat des lieux :

L'enjeu de ce volet est de favoriser les synergies entre les investissements issus de programmes nationaux et l'action de la Région en faveur du développement économique et de l'innovation, dans le respect des priorités fixées conjointement par l'État et la Région.

Cet axe sera mis en œuvre par la mobilisation de l'ensemble des dispositifs et des acteurs intervenant dans le champ de l'innovation et des filières d'avenir.

Dans ce domaine, la région Poitou-Charentes peut s'appuyer sur un certain nombre d'atouts : des infrastructures denses et réparties sur l'ensemble du territoire régional, des filières d'excellence dont certains produits phares de l'exportation régionale (le cognac), des sites incubateurs d'innovation bien identifiés et un potentiel important dans le domaine de la recherche publique.

Celui-ci est particulièrement reconnu dans les domaines des sciences de l'ingénieur (Pôle transport de Poitiers, aéronautique avec l'ISAE-ENSMA), des sciences de l'environnement et de la chimie (FREDD¹⁷ à La Rochelle), de l'image et des Technologies de l'Information et de la Communication (laboratoires XLIM-SIC, L3I¹⁸, LIAS¹⁹, TECHNE²⁰), du droit et de la santé (en émergence).

Le champ de la recherche et du développement pourrait profiter du développement du Très Haut Débit (THD), en favorisant l'implantation d'activités dans un cadre de vie agréable et dans un environnement économique réactif (PME et TPE).

La Région doit également faire face à de nombreux défis, au vu notamment de la ruralité du territoire et face au vieillissement de la population. Celui-ci peut pour autant constituer une opportunité pour l'innovation, à travers les solutions proposées au problème de la dépendance des personnes âgées par la filière de la Silver Economie.

Objectifs :

Partant de ce constat, et dans la continuité des plans nationaux et régionaux, la Région Poitou-Charentes a décidé de retenir 5 plans parmi les 34 plans de reconquête proposés par le ministère de l'Economie dans le cadre de la Nouvelle France industrielle.

Ces 5 plans concernent :

- les énergies renouvelables,
- la chimie verte et les biocarburants,
- la rénovation thermique des bâtiments,
- les bornes électriques de recharge,
- la e-éducation.

¹⁷ Fédération de recherche en environnement pour le développement durable

¹⁸ Laboratoire informatique, image et interaction

¹⁹ Laboratoire d'informatique et d'automatique pour les systèmes

²⁰ Technologies numériques pour l'éducation

En parallèle, 12 filières d'excellence retenues dans le cadre du Plan régional de soutien à l'investissement industriel pour la compétitivité et l'emploi adopté en septembre 2014 par la Région Poitou-Charentes seront encouragées :

- agroalimentaire,
- aéronautique,
- nautisme,
- transports et industries mécaniques,
- bois, bâtiment, bâtiment/bois,
- emballage, filières papetières,
- numérique, image et design,
- chimie verte,
- artisanat,
- textile chaussant,
- tourisme,
- éco-industrie.

Compte tenu des éléments indiqués en amont, le développement des usages du numérique sur l'ensemble des filières, le développement des processus et produits électriques dans le secteur aéronautique/spacial/militaire, et l'adaptation de la filière de la Silver Economie peuvent également être retenus dans le cadre des priorités régionales. Les plans de développement de la réalité augmentée (filiale Image et laboratoires d'excellence), la gestion des Big DATA (assurances et mutuelles à Niort) ou de la biotechnologie médicale (émergence universitaire en région et intérêt de nombre d'entreprises) sont autant de plans qui pourraient être visés en Poitou-Charentes.

Leviers d'action :

1. Les structures d'animation

Agence régionale de l'innovation : Les efforts des acteurs de la recherche vers une déclinaison locale de leurs activités et d'aides à l'innovation au sein d'entreprises se doivent d'être appuyés. Le pilotage des leviers financiers et de leur répartition auprès des acteurs locaux de la recherche et de l'innovation doit être partagé par le plus grand nombre. Un référent régional compétent dans les domaines de la recherche, du transfert et de l'innovation en entreprise pourrait être le chef de file pour coordonner la déclinaison de l'innovation en région. Ce travail est aujourd'hui ébauché avec la création de l'Agence régionale de l'innovation qui devra aller au-delà de la simple réunion des personnels de l'incubateur régional ETINCEL et du Réseau de Développement Technologique (RDT) pour couvrir la totalité du champ de l'innovation. L'Agence régionale de l'innovation constituera en effet le point d'entrée pour les projets innovants en Poitou-Charentes. Elle aura par ailleurs pour rôle d'assurer le pilotage et le suivi de la Stratégie Régionale de l'Innovation pour une Spécialisation Intelligente (S3) pour la période 2014-2020.

Pôle de compétitivité : La région Poitou-Charentes ne dispose pas sur son territoire de pôles de compétitivité labellisés au niveau national. Elle compte néanmoins un pôle de compétitivité régional, le Pôle des éco-industries.

Par ailleurs, le pôle ID4CAR, basé à Nantes, dispose d'une influence locale car sa zone de recherche/développement couvre le territoire.

La région pourra poursuivre les rapprochements avec les pôles de compétitivité tels que Xylofutur (Bois – Bordeaux), Aerospace Valley (Aéronautique – Bordeaux), EMC2 (Matériaux – Nantes) et Vegopolis (Végétal - Angers), Images et Réseaux (TIC – Nantes), Elopsys (TIC – Limoges), Cap Digital (TIC - Paris) dans l'objectif d'élargir les territoires de compétence de ces pôles.

Institut d'excellence : un institut de recherche technologie très dynamique est en place à Nantes ; il conviendrait de s'en rapprocher pour assurer une transmission de la dynamique en région.

En outre, dans le cadre de la programmation 2014-2020, l'Etat et la Région s'engagent à soutenir le développement des **projets structurants** décrits ci-après, qui correspondent à des compétences particulières des filières régionales, au service de la compétitivité de l'industrie française, de la croissance verte et de la transition énergétique :

- enjeu d'une labellisation du pôle des éco-industries comme centre d'expertise en écologie industrielle,
- labellisation et reconnaissance nationale de l'Institut de la chimie verte,
- développement des biocarburants lignocellulosiques et des molécules biosourcées autour du procédé Eco-Ethanol et de son unité pilote industrielle : un soutien au déploiement de nouveaux projets de recherche et développement et d'unités de démonstration est nécessaire pour conforter le modèle économique et faire de ces projets prometteurs pour la transition énergétique une réalité industrielle,
- développement d'un cluster en mécatronique et développement de projets innovants autour de l'électromobilité et des réseaux intelligents,
- développement d'un pôle d'excellence national en énergie photovoltaïque, avec la mise en place d'une filière de production intégrée (du wafer aux modules) par un consortium de PME françaises (autour de l'entreprise VMH Energies) pour faire face aux importations d'Asie,
- développement d'un pôle de compétitivité régional de la filière Image, Design et Numérique.

L'Etat et la Région mobiliseront chacun les leviers d'action qui leur sont propres pour soutenir le déploiement de ces projets, notamment dans le cadre des opportunités offertes par le Programme d'Investissements d'Avenir (PIA).

Usine du futur – Favoriser l'industrialisation : Un nouveau mode de production pour l'évolution de l'usine d'aujourd'hui ou d'hier vers l'usine de demain doit conduire à une évolution des modes de production modèles : robotisation, interface homme/machine, flexibilité, prototypage,...

La Région a mis en place des diagnostics industriels financés à 100 % en 2014 pour optimiser les performances industrielles des PME régionales et se positionne comme coordonnateur de la démarche usine du futur en Poitou-Charentes en animant un comité de pilotage associant les services de l'Etat (DIRECTTE), la CRCI, Bpifrance, le Pôle éco-industries. Ces actions régionales ont ainsi vocation à faire émerger des projets innovants et structurants permettant de solliciter les ressources financières du PIA en se conformant au cahier des charges ad hoc.

Stratégie régionale de l'innovation pour une spécialisation intelligente (S3)

La Région favorisera les filières identifiées dans le cadre de sa S3. Il s'agit des Domaines d'Activités Stratégiques (DAS) suivants : santé, environnement et qualité alimentaire ; chimie verte et ressources durables ; éco-mobilité, matériaux durables et réduction de l'empreinte environnementale liée aux transports ; bâtiment durable et énergies ; numérique éducatif et industrie culturelle ; ainsi que la filière émergente de la Silver Economy.

2. Les outils de financement

L'accompagnement de ces plans, filières et des entreprises contribuant à leur développement et à leur émergence pourra se faire sur la base d'une ingénierie financière faisant appel à différentes sources et modes de financements. L'intervention financière de l'État se fera essentiellement au travers du PIA des opérateurs publics de l'innovation ou de l'accompagnement à l'international.

Ainsi l'opérateur Bpifrance mettra à disposition les différents outils financiers conçus au niveau régional ou national pour renforcer la structure financière des entreprises et permettre leur

développement selon les axes définis dans le présent document. Sont notamment visés les outils de levier financier mis en œuvre avec un soutien de l'État dans le cadre du PIA.

Bpifrance a pour mission d'agir en **appui des politiques publiques** conduites par l'État et par les régions. A ce titre, son implication est attendue dans les déclinaisons locales de la politique de la Nouvelle France industrielle dite « 34 plans de reconquête », dans les comités stratégiques de filière et les comités de filière régionaux, dans les pôles de compétitivité,...

La réponse à ces appels à projets nationaux exige une grande mobilisation des acteurs de la région Poitou-Charentes, la taille de la région leur permettant d'être réactif pour se positionner au niveau national.

Ce volet innovation, filières d'avenir et usine du futur mobilise les dispositifs décrits ci-après :

Le Plan national Usine du futur : l'objectif de financement régional du Plan national Usine du futur, au travers de financements Bpifrance, est de 27 M€. Ce montant reste indicatif, le volume réel du financement pour la région dépendra du nombre et de la qualité des dossiers présentés par les entreprises.

Le lancement d'un appel à projet expérimental régionalisé : la région Poitou-Charentes a été retenue pour conduire une expérimentation dans le cadre du PIA. Cette expérimentation sera réalisée sur le futur périmètre régional défini par la loi du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral. Elle visera à financer des projets d'innovation portés par des entreprises, dans le cadre d'un fonds d'environ 20 M€.

Le Plan régional de compétitivité des entreprises : face au contexte économique et aux impératifs de la transition énergétique, la Région Poitou-Charentes accentue son action en faveur de la relance de l'activité économique et de l'emploi, pour une compétitivité durable des entreprises et une mutation solidaire de l'économie des territoires, avec un Plan de soutien à l'investissement industriel pour la compétitivité et l'emploi des TPE-PME.

Ce plan accompagne :

- les investissements de compétitivité et d'innovation permettant aux entreprises des filières prioritaires d'améliorer leurs équipements industriels pour qu'ils soient plus performants,
- les investissements au titre de la transition énergétique pour aider les entreprises à réduire leurs consommations énergétiques et s'inscrire dans un processus d'autonomie énergétique,
- les investissements de formation des salariés, d'organisation du travail et de dialogue social.

Enfin la Caisse des dépôts et consignations pourra également être sollicitée dans un cadre complémentaire avec les outils visant à soutenir les entreprises.

3. La formation et l'emploi

Cette évolution du champ de l'innovation nécessitera par ailleurs, sur le volet ressources humaines, d'anticiper l'évolution des besoins des entreprises en termes d'emploi et de compétence. Il conviendra de faciliter l'orientation et la reconversion des actifs vers les métiers et secteurs en développement, en coordination avec la programmation régionale de formation professionnelle des jeunes et des adultes (CPRDFP). Une promotion de la mixité des métiers en vue de réduire les inégalités professionnelles et de diversifier les recrutements devra également être recherchée.

Par ailleurs, cette dynamique mobilisera les travaux des observatoires de branche et ceux de l'observatoire régional emploi formation (ARFTLV), avec la mise en place de projets de gestion territoriale des emplois et des compétences.

4. L'internationalisation

Il convient également de poursuivre voire d'élargir l'accompagnement des entreprises sur les marchés internationaux pour l'ensemble des filières d'excellence retenues et citées ci-dessus, dans le cadre du Plan Régional d'Internationalisation des Entreprises (PRIE) adopté le 21 juin 2013. Ces actions se feront en concertation avec l'Agence régionale à l'Internationalisation des entreprises, à l'exportation et à la relocalisation d'activités.

Pour l'ensemble de ces axes, la région portera une attention particulière aux bassins d'activité connaissant une mutation industrielle et comportant des risques pour l'emploi.

Projets :

Les projets relatifs aux volets « Ressources humaines » et « Numérique » sont développés dans les chapitres ad hoc du CPER.

Objectifs spécifiques	Actions
Inscrire les entreprises et les structures de recherche régionales dans la dynamique des pôles de compétitivité : développer les rapprochements et créer un pôle national en région	<ul style="list-style-type: none"> - Élargir les territoires de compétence des pôles de compétitivité limitrophes : Xylofutur, Aerospace Valley, EMC2, Vegepolis, Cap Digital, Images et Réseaux, Elopsys. - Mettre en œuvre un rapprochement avec l'IRT Jules Vernes de Nantes pour profiter de sa dynamique et du relais potentiel en région sur ses niveaux d'excellence.
Développer et encourager la recherche et l'innovation au sein des entreprises régionales	<ul style="list-style-type: none"> - Accompagner et financer les projets de recherche/développement collaboratif des entreprises régionales en particulier dans le cadre des plans prioritaires et des filières identifiées en associant dans la mesure du possible Groupes / ETI / PME (Fonds unique Interministériel). - Encourager l'industrialisation des projets de recherche et le développement des entreprises (Prêt pour l'industrialisation des projets de R&D des pôles de compétitivité).
Développer des projets structurants pour la compétitivité de l'industrie française, la croissance verte et la transition énergétique, autour des compétences des filières régionales	<ul style="list-style-type: none"> - Labellisation et reconnaissance nationale de l'Institut de la chimie verte. - Développement des biocarburants lignocellulosiques et des molécules biosourcées autour du procédé Eco-Ethanol et de son unité pilote industrielle. - Développement d'un cluster en mécanique et développement de projets innovants autour de l'électromobilité et des réseaux intelligents. - Développement d'un pôle d'excellence national en énergie photovoltaïque, avec la mise en place d'une filière de production intégrée (du wafer aux modules) par un consortium de PME françaises. - Développement d'un pôle de compétitivité régional de la filière Image, Design, Numérique.
Créer un écosystème régional permettant d'assister les entreprises dans la réponse à des appels à projets nationaux (PIA,...) et européens (Horizon 2014-2020,...)	<ul style="list-style-type: none"> - Structuration de l'Agence régionale de l'innovation en lien avec le réseau consulaire.
Développer l'usine du futur	<ul style="list-style-type: none"> - Moderniser les outils de production et développer la robotisation des entreprises industrielles. - Optimiser l'organisation industrielle en utilisant notamment les évolutions liées au numérique. - Favoriser l'excellence environnementale.

	<ul style="list-style-type: none"> - Encourager l'innovation sociale et le dialogue social au travail. - Développer sur le territoire les structures facilitant le recours au prototypage (FabLabs,...).
Accompagner les entreprises dans leur développement à l'international	<ul style="list-style-type: none"> - Mettre en œuvre l'accompagnement des entreprises présentant un potentiel pour l'export dans le cadre des outils développés par Bpifrance. - Mobiliser les dispositifs et outils financiers d'aide aux entreprises de manière à attirer les investisseurs internationaux en Poitou-Charentes, dans le cadre du partenariat entre la Région et l'Agence Française pour les Investissements Internationaux (AFII).
Financer les projets d'innovation individuelle des entreprises	<ul style="list-style-type: none"> - Développer le Fonds régional à l'innovation pour la création d'activités nouvelles, la diffusion des technologies et des partenariats technologiques et le soutien des projets d'innovation technologique. - Mobiliser les outils financiers pour le soutien des entreprises relevant des filières d'excellence.
Renforcer la structure financière des PME/PMI	<ul style="list-style-type: none"> - Mettre en œuvre les outils financiers ad hoc pour renforcer les fonds propres d'entreprises en développement ou en phase de retournement, en particulier pour les entreprises relevant des plans et filières identifiés.
Développer la filière de la Silver Economie	<ul style="list-style-type: none"> - Définir une approche globale de la filière au niveau régional en lien avec le comité de filière national sur les sujets identifiés. - Professionnaliser les acteurs de la Silver Economie. - Créer des innovations en développant des produits industriels. - Créer des structures innovantes associant un ensemble d'acteurs (création de gérontopole, accompagnement au maintien à domicile,...).

***STRATEGIE
DE PRISE EN COMPTE
DE L'ENVIRONNEMENT
DANS LE CPER***

Au regard de l'importance des enjeux environnementaux pour le développement du territoire régional, le projet de CPER Poitou-Charentes a été conçu avec un objectif ambitieux d'intégration environnementale, tant du point de vue de la stratégie que des modalités de mise en œuvre.

Le présent chapitre fournit l'ensemble des précisions permettant d'appréhender l'approche stratégique retenue vis-à-vis des enjeux d'environnement et de garantir leur bonne prise en compte.

I. Le CPER Poitou-Charentes 2014-2020 : une vision stratégique ambitieuse en faveur de l'environnement

1.1 Une stratégie d'intervention directement reliée aux enjeux du territoire

Parmi les différentes problématiques d'environnement, le diagnostic établi dans le cadre du CPER et l'état initial de l'environnement du rapport environnemental font apparaître, en cohérence avec le profil environnemental régional, des enjeux majeurs pour Poitou-Charentes, en particulier :

- le défi énergétique, en lien avec l'adaptation et l'atténuation du changement climatique,
- la gestion et le partage de la ressource en eau,
- la préservation de la biodiversité,
- la gestion économe de l'espace.

A ces enjeux majeurs s'ajoutent d'autres problématiques marquées comme la prise en compte des risques, notamment sur le littoral, ou encore la préservation du patrimoine et des paysages.

Dans le cadre fixé par les textes pour le CPER 2014-2020, le CPER Poitou-Charentes a dès lors été conçu comme un levier pour mobiliser l'action publique et trouver des réponses territoriales adaptées à ces enjeux.

1.2 Une ambition environnementale à la fois thématique et transversale

Compte tenu des priorités fixées par le Gouvernement en faveur de la transition écologique et énergétique, et compte tenu de l'expérience développée depuis plusieurs années par la Région Poitou-Charentes, collectivité pilote dans le domaine de l'excellence environnementale, il a été retenu pour ce CPER :

- **un investissement massif dans les différentes composantes de la transition écologique et énergétique, dès lors qu'elles ont été jugées stratégiques pour le territoire régional.** Il s'agit, d'une part, d'interventions thématiques (énergie, gestion de l'eau, préservation de la biodiversité...) et d'éléments transversaux (soutiens aux démarches territoriales, aux dispositifs d'observation, à l'éducation et à la sensibilisation) portés par l'axe dédié à la transition écologique et énergétique (TEE, axe 3). Il s'agit, d'autre part, d'interventions convergentes, ciblées sur des contextes particuliers et portées par le volet territorial (axe 6). L'ensemble est fondé sur les spécificités et les richesses du territoire régional,
- **une priorisation attentive des opérations à mener au titre des autres axes** (mobilité, recherche, innovation, aménagement numérique...), qui permet des investissements contribuant à rendre le territoire régional et national plus moderne, plus performant et plus sobre,
- **la mise en place, pour tous les axes, de critères de performance environnementale** permettant de garantir la maîtrise des incidences indésirables, de privilégier l'exemplarité et de mobiliser tous les secteurs d'activités en faveur de la transition écologique,

- **la mise en place d'un dispositif de suivi et d'évaluation** permettant le retour d'expérience et l'amélioration continue, notamment dans la perspective des révisions et du bilan du CPER.

1.3 Une synergie recherchée entre les axes

Cette inscription de la stratégie du CPER dans la transition écologique se traduit notamment par une synergie renforcée à différents niveaux, notamment entre l'axe TEE et les autres axes. Ainsi, à titre d'illustration :

- des critères de performance environnementale retenus en matière de transparence écologique pour les projets d'infrastructures (axe 1) pourront contribuer à la mise en œuvre de la Trame Verte et Bleue, soutenue via l'axe TEE,
- le soutien aux opérations de modernisation des campus (axe 2) s'appuiera sur une recherche de performance énergétique inspirée des objectifs retenus pour l'axe TEE,
- les démarches territoriales de développement durable (Agendas 21, PCEAT...), soutenues par l'axe TEE, seront probablement génératrices, pour les territoires concernés, d'actions susceptibles de s'inscrire dans d'autres dispositions du contrat de plan. Ces actions tireront a minima un bénéfice qualitatif du fait d'avoir été conçues dans le cadre de stratégies territoriales intégrées,
- le soutien à la recherche et à l'innovation (axe 2) mais également à l'emploi et à la formation (axe 5) favorise, grâce aux orientations retenues, le développement d'une économie performante, verte et équitable, composante essentielle de la transition écologique.

II. Mesures de conditionnalité et de performance environnementale

II.1 Obligations et intérêts de l'éco-conditionnalité

La mise en œuvre de l'éco-conditionnalité s'appuie sur les circulaires du 31 juillet et 11 août 2014, ainsi que sur le référentiel national établi par le Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET) et le ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie (MEDDE) en novembre 2014.

Destinée à "*assurer l'inscription des contrats de plan dans la transition écologique et énergétique*" dans son ensemble, elle consiste à s'assurer du respect d'un minimum de conditions à l'égard de l'environnement, voire de privilégier des opérations présentant une performance environnementale élevée.

Egalement attendue dans le cadre de la mise en œuvre des fonds européens (obligation attachée aux objectifs fixés par l'Union européenne et articulée, comme pour le CPER, à la démarche d'évaluation environnementale), elle facilite généralement la mobilisation de ces cofinancements, les démarches réglementaires et la maîtrise des délais de réalisation.

II.2 Principes généraux de performance retenus pour le CPER Poitou-Charentes

Du fait de la synergie recherchée au niveau stratégique (cf. supra), les orientations du CPER Poitou-Charentes coïncident assez naturellement avec les critères d'éco-conditionnalité du référentiel national. Pour cette raison, la mise en œuvre de certains articles n'appelle pas la mise en place de critères d'exigence particuliers, en dehors de l'application de l'article en lui-même.

Afin de confirmer la dimension stratégique de l'environnement dans la conception du CPER Poitou-Charentes, des principes généraux complémentaires au référentiel national MEDDE-CGET ont servi à la sélection des critères d'éco-conditionnalité.

Référence aux meilleures expériences en région / meilleures techniques disponibles

La mobilisation des critères de conditionnalité s'appuie sur le retour d'expérience dont dispose le territoire régional dans les différents domaines : dès lors que la faisabilité et l'intérêt (technique, économique, environnemental,...) d'une expérience aurait été démontrée pour une opération de nature comparable à celle objet du financement dans le cadre du CPER, celle-ci pourra servir de niveau de référence, objectif à partir duquel la performance environnementale sera évaluée, et ce tout en prenant en compte l'évolution des meilleures techniques disponibles au niveau national.

Ex. : les actions de restauration des continuités écologiques menées en Poitou-Charentes par la société ASF dans le cadre de son "programme d'action biodiversité", soutenu par le PO FEDER 2007-2013, pourront servir de référence technique à la mise en œuvre des principes de transparence écologique pour les projets d'infrastructure linéaire prévus au titre de l'axe 1.

Renforcement des synergies entre axes et entre objectifs

Les opérations démontrant l'intégration d'objectifs de résultat ou de méthode favorables à l'environnement, en cohérence avec les objectifs environnementaux poursuivis par le CPER, ont vocation à être privilégiés dans la mise en œuvre du CPER grâce à l'ensemble des mesures mises en œuvre.

Mise en place d'un dispositif d'accompagnement aux projets

La recherche de performance environnementale finale ne doit pas constituer un frein voire un obstacle à la réalisation des projets : elle doit au contraire constituer une source de progrès, tant sur le fond que dans les pratiques et les modes de conception.

Pour la faciliter, dans le cas notamment des projets potentiellement générateurs d'incidences négatives ou concernés par l'application de réglementations environnementales, un dispositif partenarial d'accompagnement des projets pourra être mis en place, en fonction des besoins identifiés par les porteurs de projets.

Ce dispositif d'accompagnement fera l'objet d'une expérimentation en 2015-2016 pour des cas précis, avant une éventuelle généralisation.

A l'amont du dépôt des dossiers de financement au titre du CPER, il permettra d'identifier, à un stade précoce de la conception des projets, les principaux enjeux ainsi que le mode opératoire optimal pour intégrer les aspects techniques, financiers et réglementaires.

II.3 Des mesures de performance adaptées à chaque situation

Sur la base des recommandations fournies dans le rapport environnemental, dans l'avis de l'autorité environnementale et des critères du référentiel national MEDDE-CGET, des familles de mesures ont été retenues pour la mise en œuvre du CPER. Destinées à être l'objet d'une déclinaison attentive, elles sont ici présentées dans leurs grandes lignes.

A l'occasion de la mise en place des instances de suivi et de pilotage suite à la signature du CPER, elles feront immédiatement l'objet d'une déclinaison attentive par axe, par article ou par type d'opération selon les besoins, sous la forme d'un tableau de bord qui précisera également les modes opératoires en matière d'instruction et de contrôle, ainsi que l'éventualité d'un dispositif d'accompagnement dédié.

Une fois établi, ce tableau de bord sera annexé au présent chapitre.

Axe 1 : Promouvoir la mobilité multimodale

Comme l'indique le rapport environnemental (chapitres D2.1, D3.6, E3 et F2), les projets relevant de l'axe 1 (tous types confondus) peuvent potentiellement occasionner des incidences environnementales négatives. Cependant, les procédures réglementaires s'appliquant à eux donnent à priori les moyens d'identifier et maîtriser ces incidences.

Pour être efficace, cet encadrement réglementaire implique, d'une part, une prise en considération précoce et globale des démarches d'évaluation environnementale de projet prévues par les procédures (particulièrement dans le cadre de programmes pouvant parfois faire l'objet d'autorisations successives), d'autre part, la valorisation des conclusions de ces études dans la conception du projet. Dans le cas particulier du régime de préservation du réseau Natura 2000 et compte tenu de la difficulté à pouvoir apprécier précisément les effets cumulés des différents projets relevant du CPER, la recherche d'une optimisation environnementale de chacun des projets à l'égard des incidences potentielles sur le réseau Natura 2000 est un principe retenu pour l'ensemble (voir chapitre E du rapport environnemental).

Sur le fond et quelles que soient les situations, l'expérience montre qu'une attention soutenue aux enjeux d'environnement dès la mise en place du management de projet (identification des enjeux, cartographie des risques, recrutement et pilotage de compétences adaptées, appel à l'expertise...) permet d'atteindre un niveau élevé de performance environnementale à moindre coût, tout en maîtrisant les délais et en diminuant le niveau de risque et de conflictualité. C'est en ce sens que les critères du référentiel national doivent être compris et déclinés.

Enfin, la nécessaire attention portée aux obligations de procédure conduit parfois, à tort, à ne pas prêter attention aux innovations permettant une meilleure intégration environnementale à un coût optimisé, et l'utilisation des meilleures techniques ou approches disponibles. La capitalisation des expériences, sur le plan technique et méthodologique, renforce les retombées positives pour le territoire régional, voire au-delà.

Axe 2 : Enseignement supérieur, recherche et transfert de technologie vers les entreprises

Comme l'indique le rapport environnemental (chapitre D3.2), les projets soutenus au titre de l'axe 2 ont globalement une incidence stratégique positive, à différencier cependant selon l'article.

- Projets liés à la recherche, à l'innovation et à la formation (article 4) : les soutiens aux filières de l'économie verte et de l'économie sociale et solidaire (ESS) occupent une place prépondérante dans les priorités retenues tout en correspondant à des secteurs d'excellence régionale et à des démarches sélectionnées pour leur dimension partenariale. Les critères issus du référentiel national sont donc a priori considérés comme intégrés dans la conception de l'article. Ils ne méritent pas de faire l'objet d'un dispositif particulier en matière d'instruction, de contrôle ou d'accompagnement.
- Modernisation des campus (article 5) : l'orientation retenue pour le CPER se fonde sur le choix de recourir, à la seule exception de l'Institut du littoral (qui obéit à une logique de regroupement de compétences in situ), à la réhabilitation du parc immobilier existant plutôt qu'à la construction neuve, en concentrant précisément l'effort sur la performance énergétique. Du fait de ces choix, les performances relatives à la mobilité durable reposent sur les efforts entrepris par ailleurs par les collectivités concernées.

Les critères d'éco-conditionnalité du référentiel national peuvent donc être déclinés sans difficulté sous forme de mesures, en synergie avec les objectifs de performance poursuivis par le CPER au niveau du volet TEE (article 6).

Axe 3 : Transition écologique et énergétique

Comme l'indique le rapport environnemental (chapitres D3.3 et F2), les actions relevant de l'axe 3 (tous types confondus) ont globalement une incidence environnementale positive à très positive, à l'exception d'incidences secondaires de projets particuliers d'installation ou d'équipement, comme les retenues de substitution pour l'agriculture (contribuant à l'objectif d'atteinte du bon état des

masses d'eau mais pouvant générer par leur construction des incidences négatives). La réalisation de tels projets implique un processus d'intégration environnemental attentif, le cas échéant en lien avec les dispositions réglementaires (études d'impact).

Pour la plupart des réalisations, qui ont une finalité favorable à l'environnement, l'inscription en cohérence avec les planifications stratégiques existantes constitue un cadre suffisant de mise en œuvre.

Le croisement des analyses fournies par le rapport environnemental et des critères du référentiel national d'éco-conditionnalité permet de préciser les mesures.

Axe 4 : Développer les infrastructures de très haut débit (THD) et les usages du numérique

Comme l'indique le rapport environnemental (chapitres D3.4), les actions relevant de l'axe 4 (tous types confondus) ont globalement une incidence stratégique environnementale positive, les réalisations de travaux prévues à l'article 13 pouvant avoir des incidences négatives modérées.

En pratique, certaines incidences négatives éventuelles liées à la mise en œuvre de l'article 13 et pointées par le référentiel national se trouvent limitées par les choix techniques (recours à la solution filaire et mutualisation de tranchées pour le déploiement du très haut débit).

De même, pour les deux articles, les choix de démarche (comité de pilotage par département réunissant tous les acteurs concernés, orientations données pour la SCORAN...) répondent par nature aux critères d'exigence du référentiel national.

Pour les deux articles, les mesures à prévoir sont donc relativement ciblées.

Axe 5 : Emploi

Comme l'indique le rapport environnemental (chapitre D3.5), les actions relevant de l'axe 5 sont globalement considérées comme neutres à l'égard de l'environnement, dès lors n'appelant pas de mesures particulières.

Les critères d'éco-conditionnalité du référentiel national MEDDE-CGET conditionnent a priori le soutien aux projets à l'application d'une "*attention particulière portée à la transition écologique ou à l'économie verte et l'économie sociale et solidaire*".

Si les filières concernées s'avèrent particulièrement dynamiques en Poitou-Charentes, le contexte de tension sur l'emploi, à la date de signature de ce contrat, ne peut pas pour autant permettre de cibler de façon aussi privilégiée ces filières, tant que leur capacité à générer des offres d'emploi n'aura pas été calibrée. Dès lors que ce calibrage aura été effectué, les moyens nécessaires pour mettre en adéquation la demande et l'offre d'emploi dans les domaines de l'économie verte et de l'économie sociale et solidaire seront mis en œuvre.

Axe 6 : Volet territorial

Comme l'indique le rapport environnemental (chapitres D2.1, D3.1, E3 et F2), les projets relevant de l'axe 6, dès lors qu'ils impliquent la réalisation d'aménagements, équipements, constructions, peuvent potentiellement, selon leurs modalités de conception et de réalisation, occasionner des incidences environnementales négatives.

Contrairement aux projets prévus au titre de l'axe 1, les procédures réglementaires susceptibles d'encadrer les réalisations du volet territorial et conduire à maîtriser leurs incidences négatives éventuelles, dépendront de la nature et de l'importance des projets.

Lorsqu'il existe et pour être efficace, cet encadrement réglementaire implique, d'une part, une prise en considération précoce et globale des démarches d'évaluation environnementale de projet prévues par les procédures (particulièrement dans le cadre de programmes pouvant parfois faire l'objet d'autorisations successives), d'autre part, la valorisation des conclusions de ces études dans la conception du projet. Dans le cas particulier du régime de préservation du réseau Natura 2000 et compte tenu de la difficulté à pouvoir apprécier précisément les effets cumulés des différents projets relevant du CPER, la recherche d'une optimisation environnementale de chacun des projets à l'égard

des incidences potentielles sur le réseau Natura 2000 est un principe retenu pour l'ensemble (voir chapitre E du rapport environnemental).

Sur le fond et quelles que soient les situations, l'expérience montre qu'une attention soutenue aux enjeux d'environnement dès la mise en place du management de projet (identification des enjeux, cartographie des risques, recrutement et pilotage de compétences adaptées, appel à l'expertise...) permet d'atteindre un niveau élevé de performance environnementale à moindre coût, tout en maîtrisant les délais de réalisation et en diminuant le niveau de risque et de conflictualité.

C'est en ce sens que les recommandations du rapport environnemental destinées à s'appliquer aux projets du volet territorial (chapitre F2) ont vocation à être comprises et déclinées selon la nature des projets et les modalités de mise en œuvre du CPER, notamment dans le cadre d'appels à projet.

Les critères du référentiel national nécessitent en outre que les projets envisagés soient situés dans une vision territoriale de développement durable.

Bénéficiant si nécessaire d'un dispositif d'appui (pouvant accompagner le projet en matière d'ingénierie technique, financière, réglementaire...), les mesures doivent répondre, de façon pratique, à ces différents enjeux.

Axe 7 : Innovation, filières d'avenir et usine du futur

Comme l'indique le rapport environnemental (chapitres D3.7), les actions relevant de l'axe 7 sont globalement considérées comme neutres à l'égard de l'environnement, dès lors n'appelant pas de mesures particulières.

On notera cependant que l'accent mis en région sur les filières relatives au développement d'une économie verte et durable ne peut que favoriser à terme des retombées favorables à l'environnement.

Le référentiel national d'éco-conditionnalité n'impose pas de critère particulier pour cet axe.

Articulation avec les critères de conditionnalité des programmes opérationnels européens

Les thématiques d'intervention des fonds européens et du CPER sont proches : les stratégies d'intervention des outils contractuels nationaux et européens sont cohérentes et s'appuient sur un diagnostic partagé avec l'ensemble des acteurs.

Les critères d'éco conditionnalité du référentiel national s'articulent ainsi avec la prise en compte du principe horizontal de développement durable dans le PO FEDER-FSE ainsi qu'avec les conditions *ex ante* définies notamment en matière d'environnement et de développement durable.

III. Mesures spécifiques de préservation du réseau Natura 2000

Suivant les recommandations du rapport environnemental (chapitres E4 et F2), des mesures de performance environnementale spécifiques à la préservation du réseau Natura 2000 ont été prévues au titre des critères régionaux optionnels du référentiel national d'éco-conditionnalité.

Appliquées uniquement aux projets susceptibles d'occasionner des incidences dommageables (axe 1, axe 3, axe 6), elles prévoient, dès les phases d'étude, une analyse préalable destinée à anticiper les obligations réglementaires en matière d'évaluation des incidences sur le réseau Natura 2000.

IV. Suivi de la mise en œuvre du CPER

Indicateurs de suivi

Le suivi de la mise en œuvre du CPER vis-à-vis des questions d'environnement est destiné à pouvoir apprécier :

- l'évolution de l'environnement régional, à laquelle participe la mise en œuvre des actions prévues au CPER, sans qu'il semble a priori évident de pouvoir apprécier l'influence de la seconde sur la première. Le suivi de cette évolution s'appuiera sur des indicateurs déjà suivis par des dispositifs existants ;
- l'impact environnemental cumulé des différents projets mis en œuvre au titre du CPER. Ce suivi permettra de confirmer a posteriori et, si nécessaire, adapter les analyses contenues dans le rapport environnemental et les mesures prises pour maîtriser les incidences environnementales. Il s'appuiera sur le recueil synthétique de données clés, disponibles à travers l'instruction des projets soutenus ;
- la mise en œuvre des mesures de performance environnementale proprement dite. Ce suivi sera lié à l'utilisation du tableau de bord des mesures, précédemment décrit, qui précisera les modalités d'instruction et de contrôle.

La note complémentaire au rapport environnemental fournit un socle d'indicateurs pour ce suivi.

Pilotage

Le pilotage de la mise en œuvre du CPER sera adapté aux besoins et spécificités des différentes interventions.

Des comités d'axe pourront permettre un suivi d'ensemble à l'échelle de l'axe, tandis que des comités de pilotage (COFIL) assistés de comités techniques (COTECH) thématiques seront activés à partir d'instances préexistantes ou si besoin mis en place pour assurer un suivi adapté à chaque domaine d'intervention.

Les dispositifs d'appui ou d'accompagnement des projets pourront, dans la mesure du possible, être constitué des COTECH.

Evaluation *in itinere* et *ex-post*

L'ensemble des éléments précisés dans ce chapitre pourra servir de référentiel à une évaluation *in itinere*, notamment à l'occasion du rapprochement des régions Aquitaine, Limousin et Poitou-Charentes, ainsi qu'à l'évaluation *ex-post*.

Des mesures correctives seront le cas échéant mises en œuvre en cas de constat d'écart entre l'évaluation *in itinere* et l'évaluation environnementale préalable, ou en cas de constat d'incidences non prévues lors de l'évaluation environnementale préalable.

ANNEXES

DÉVELOPPER LES USAGES DU NUMÉRIQUE

Les types d'actions proposées pour développer les usages du numérique sont décrits ci-après à titre indicatif :

1. sur l'e-éducation :

- développement d'outils et de services qui, ajoutés à l'environnement numérique de travail (ENT), permettront aux utilisateurs les usages pédagogiques, administratifs, sociaux en garantissant l'accès au niveau territorial,
- soutien aux projets visant l'édition et/ou la diffusion de documents pédagogiques,
- soutien aux projets visant à impliquer les élèves dans la diffusion des usages du numérique,
- plate-formes de formation à distance en milieu rural,
- introduction d'outils numériques dans les projets de maisons de l'emploi ou de services,
- déploiement de systèmes d'information contribuant à la mise en place en région du compte personnel de formation ou du service public régional d'orientation,
- projets de services numériques permettant de réduire le décrochage scolaire.

2. sur la e-santé :

- soutien aux projets d'équipement de télé-médecine dans le cadre du programme national de télémédecine, et de télésurveillance, pour les personnes âgées et/ou en situation de handicap permettant d'améliorer leurs conditions de vie à domicile,
- développement de systèmes d'échanges de données entre les établissements de santé privés et publics, et de coordination des prises en charge des patients à travers le développement du dossier médical en respectant les préconisations de l'Agence des Systèmes d'Information Partagé de santé (ASIP).

3. sur les entreprises :

- renforcement de la structuration des différentes filières autour du numérique (Packaging intelligent, Design, Image, Numérique, Cinéma,...) dans une logique d'aide à la création de nouveaux produits conçus en région,
- formation aux métiers du numérique sur tous les emplois, à la pratique du numérique et à la certification numérique,
- développement du volet numérique du e-tourisme,
- filière de production de contenus numériques et des industries culturelles et créatives en région en soutenant les études et le développement de services,
- animation en faveur du développement de la compétitivité des entreprises grâce au numérique et des entreprises de la filière numérique (sensibilisation, accompagnement, mise en place d'initiatives de type « vouchers ¹ » des chefs d'entreprises et des salariés, mise en œuvre d'actions collectives avec les réseaux d'entreprises, renforcement des stratégies numériques des entreprises,...),
- renforcement des stratégies numériques des entreprises en soutenant des missions d'accompagnement par des consultants et la formation des dirigeants,
- amélioration de l'accès des entreprises à des plates-formes commerciales, en particulier pour la dématérialisation des échanges en soutenant les études et le développement de services sur Internet.

4. sur l'accompagnement pour le développement des usages :

- animation et actions de développement des usages du numérique,
- soutien à l'intégration des outils numériques avec aide à l'animation numérique dans des centres mutualisés de ressources comme les centres de télétravail, les espaces de co-working (travail collaboratif), les « FabLab » numériques (ateliers de fabrication numérique), permettant de regrouper en un même lieu, selon des modèles de collaboration et de co-construction innovants, des acteurs du secteur numérique.

5. sur l'e-administration :

- développement de systèmes d'information collaboratifs ou d'applications en ligne permettant l'amélioration de services publics de proximité ou le financement d'espaces connectés en milieu rural (ex. : espaces de visio-conférence, points numériques services publics,...),
- projets liés à la mise en place de Data Center Public pour développer l'archivage numérique des données publiques.

6. sur l'accompagnement au développement de services :

- développement et déploiement des Systèmes d'Information Géographique (SIG), des systèmes d'aide à la décision, des services en ligne et des usages pour les particuliers, les entreprises et les administrations,
- développement des services numériques aux enjeux de l'ultra-mobilité (ex : développement des usages de terminaux toujours connectés),
- soutien aux projets numériques permettant le développement des industries culturelles et créatives et de l'e-tourisme,
- déploiement des services en ligne permettant l'accompagnement et le développement de la formation et de l'orientation tout au long de la vie,
- création d'un portail de géolocalisation du patrimoine de la Région.

1 Vouchers : initiative de la Commission européenne visant à fournir des chèques "innovation numérique" à destination des PME pour les aider à innover grâce au numérique.

Créer de l'emploi durable sur le territoire et favoriser la réussite scolaire

Intitulé de l'action

Décrochage scolaire : une solution innovante

Constats

- Des jeunes sortant du système éducatif sans qualification: au niveau académique 2055 jeunes (taux qui a diminué de 28,8 % cette année), avec des résultats supérieurs à l'attendu (visé 500 jeunes de plus en solution), résultats académique : **+ 648 jeunes**.
- Un recensement efficient grâce à la mise en œuvre du Système Interministériel d'Echange d'Information (SIEI) et des Plates-formes de Suivi et d'Appui aux Décrocheurs (PSAD) sur les 10 bassins du territoire régional.
- Des jeunes encore sans solution effective.

Stratégie

- Agir en amont comme en aval du décrochage pour réduire les abandons scolaires précoces et le nombre de jeunes sortis sans qualification du système scolaire.
- Favoriser et valoriser les changements de pratiques et de postures dans les établissements scolaires.
- Donner une autre chance aux jeunes en situation de décrochage : développer de nouvelles solutions, en interne au sein de l'Éducation nationale et co-construites avec les partenaires, pour qu'aucun jeune ne reste au bord du chemin en favorisant les solutions de retour en formation et d'accès à la qualification.

Leviers

- Mise en œuvre des réseaux **FORMATION-QUALIFICATION-EMPLOI** (FOQUALE, circulaire n°2013-035 du 29 mars 2013) afin de mieux coordonner l'ensemble des solutions Education nationale : 20 responsables FOQUALE répartis sur les 10 bassins aux côtés des **Plates-formes de Suivi et d'Appui aux Décrocheurs** (PSAD) dont la coordination est assurée par les directeurs et directrices des Centres d'Information et d'Orientation (CIO) ; la Mission Générale d'Insertion (MGI) devient **Mission de Lutte contre le Décrochage Scolaire (MLDS)** et participe à l'animation des réseaux FOQUALE.
- **Mise en œuvre Des Groupes de Prévention du Décrochage Scolaire (GPDS)** dans les établissements scolaires afin de proposer une solution dès les premiers signes de décrochage. **Des référents décrochage (près de 250)** sont nommés dans tous les établissements scolaires du second degré.

Actions

Fonctionnement des plateformes :

- Mise en œuvre des réseaux FOQUALE : formation des référents décrochage des EPLE en lien avec les PSAD et la MLDS.
- Mise en œuvre des Pôles d'Accompagnement à la Qualification et à l'Insertion (PAQI).

Projet : mise en œuvre d'un micro-lycée, une solution innovante pour permettre le retour en formation de jeunes en risque de décrochage ou bien sortis du système scolaire de façon précoce.

- Un site dédié (des antennes selon les besoins et de façon progressive sur les territoires) ; structure scolaire expérimentale rattachée à un EPLE pour assurer une formation enseignement général/professionnel vers un parcours de reprise d'étude.
- Co-construction de solutions innovantes (parcours en Service civique alterné,...).

Financements :

- **Etat/Education nationale : valorisation des rémunérations (1.615.212 €/an** - estimation provisoire et évolutive).
- **Fonds européens : 458.390 €/an.**
- **Collectivités partenaires : en cours de définition.**

Créer de l'emploi durable sur le territoire et favoriser la réussite scolaire

Intitulé de l'action

Lutte contre l'illettrisme

Constats

- Des difficultés scolaires, avec des résultats aux évaluations nationales en 2011 (CE1-CM2) proches de la moyenne nationale, mais légèrement inférieurs en 2011. 26 % des élèves de CM2 sont considérés comme ayant des acquis fragiles en français. Dans l'académie, en trois ans (2009 - 2011), le pourcentage d'élèves de CM2 en grande difficulté (moins de 33 % de réussite aux évaluations nationales en français) a augmenté (+1,30) alors que le pourcentage national a diminué (-0,51).
- Un taux de poursuite d'études inférieur à la moyenne nationale.
- Des résultats aux tests de lecture JDC (Journée Défense et Citoyenneté) qui témoignent d'une grande hétérogénéité, selon les départements :
 - 1) En France métropolitaine, six régions présentent un pourcentage de jeunes en difficulté inférieur à 8 %.
 - 2) Dix régions ont un taux compris entre 8% et 10%.
 - 3) Niveau académique, tests JDC : 10,5% (« Etat des lieux illettrisme EN, 2013).
 - 4) 88 % des picto-charentais (18-65 ans) en situation préoccupante face à l'écrit ont été scolarisés en France et peuvent donc être considérés en situation d'illettrisme. Ce sont donc 113 500 personnes qui relèveraient potentiellement de la politique de lutte contre l'illettrisme. (Revue Convergences, ARFTLV mai 2012).

Stratégie

Permettre à chaque jeune, quel que soit son contexte social, géographique, de construire les apprentissages fondamentaux, d'optimiser son parcours de formation et son niveau de qualification. Nécessité de sécuriser les parcours de chaque jeune, d'accompagner les changements de pratiques et de posture, de mobiliser tous les acteurs, de renforcer les liens avec les familles, d'agir avec les partenaires (notamment les collectivités).

Leviers

- La nomination en décembre 2013 de deux référents académiques : 1^{er} et second degrés.
- Un schéma académique de prévention de l'illettrisme.
- Un Axe qui figure dans le nouveau projet académique.

Actions

Elaboration d'une cartographie des zones à risque

Actions ciblées, complémentaires entre acteurs de l'Education nationale et partenaires externes : actions concrètes autour de la lecture et de l'écriture destinées à développer l'appétence des jeunes pour la lecture, à améliorer et à consolider les apprentissages fondamentaux (projets partenariaux qui permettront à tous d'accéder à des pratiques de lecture efficaces) - partenariat avec le CSN (Centre du Service National) pour le repérage des jeunes en difficulté de lecture suite aux journées JDC, pour l'analyse des situations et la mise en œuvre d'actions ciblées auprès des jeunes concernés sur les différents territoires.

Diffusion de l'information, sensibilisation des acteurs : regroupements inter-partenariaux, échanges pour mieux identifier les acteurs, les dispositifs existants et les besoins.

Professionnalisation des acteurs (sur les démarches, sur les outils pour agir) afin de développer une culture commune.

Co-construction d'outils et de ressources à destination du public cible et selon les difficultés rencontrées : outils numériques, livrets pédagogiques,...

Organisation de regroupements pour mutualisation des pratiques, des ressources.

Mise en œuvre de modules, d'ateliers, au bénéfice des jeunes les plus en difficulté.

Valorisation par la diffusion auprès des différents publics (acteurs, jeunes, familles,...), avec mise en œuvre et exploitation de supports communs (plate-forme collaborative) : diffusion de plaquettes d'information (les acteurs engagés et les dispositifs).

Contribution à un futur plan régional.

Financements :

- Etat/Education nationale : valorisation des rémunérations (101.226 €/an - estimation provisoire et évolutive).
- Fonds européens :
- Collectivités partenaires :

Intitulé de l'action

***L'accompagnement des jeunes filles et jeunes garçons,
élargissement et diversification des choix professionnels***

Constats

Diagnostic à l'échelle académique sur l'égalité des filles et des garçons dans les parcours de formation, du collège à l'enseignement supérieur :

Au niveau académique, l'orientation des filles et des garçons restent encore trop souvent le reflet de représentations sexuées.

En effet, les chiffres de l'orientation 2014 montrent que les filles sont plus nombreuses que les garçons à poursuivre vers la 2^{nde} GT (71,7 % de filles contre 61,9 % de garçons). Cependant, après leur année de 2^{nde} GT, les garçons demandent davantage les séries de 1^{ère} S (41 %), les filles demandent largement la série L (18,5 %).

Dans la voie professionnelle, les filles choisissent les baccalauréats professionnels du secteur des services et très peu les bacs professionnels du secteur de la production.

Concernant la poursuite d'études des bacheliers, les chiffres APB (Admission Post-Bac) d'octobre 2014 montrent que les filles de notre académie sont plus nombreuses que les garçons à formuler des vœux post-bac (51,9 % contre 48,1 %).

Si on regarde la répartition des vœux 1 des filles et des garçons sur les différentes filières du supérieur, on observe clairement des différences. Les filles choisissent autant les BTS que les licences alors que les garçons privilégient les vœux vers les BTS (études courtes). A l'intérieur des différentes filières, les vœux 1 des filles et des garçons restent très stéréotypés, les filles choisissent majoritairement les Licences en Art, Lettres, Langues, Sciences humaines et sociales et la Pacés (65,1 % de filles) alors que les garçons choisissent la Licence de Staps (76,5 % de garçons) et les BTS de la production (9,4 % de filles).

Stratégie

- Développer des campagnes publiques donnant à voir des parcours atypiques pour les banaliser aux yeux de l'opinion publique, du lycée aux formations du supérieur.
- Mettre en place des dispositifs incitant à découvrir un métier masculin pour les filles et un métier féminin pour les garçons.
- Former les acteurs de la communauté éducative.

Actions

Enrichir l'exposition photographique circulant dans la Région PC par de nouveaux portraits d'hommes (seulement deux actuellement) et éventuellement de nouveaux portraits de femmes dans des métiers porteurs et à différents niveaux de responsabilité.

Créer un outil de communication sur cette exposition pour la promouvoir dans les territoires.

Développer un partenariat avec des entreprises pour créer une bourse de stages ou de parrainages à l'attention des élèves en 3^{ème}, permettant aux filles de découvrir des métiers non traditionnellement féminins et inversement pour les garçons.

Privilégier et renforcer les liens avec les acteurs de l'enseignement supérieur pour aider filles et garçons à choisir de manière éclairée et moins stéréotypée leur parcours de formation post-bac .

Développer des formations à destination des acteurs de la communauté éducative mais aussi **former des formateurs** afin de constituer un vivier de personnes ressources sur la thématique de l'égalité des genres en capacité d'intervenir au sein des EPLE et des UFA (formation initiale ou apprentissage).

Financements :

- Etat/Education nationale : valorisation des rémunérations (44.500 €/an - estimation provisoire et évolutive)

Fonds européens : 70.000 € FSE

Investissements d'avenir :

Collectivités partenaires :